

DIX ANS AU CANADA

DE 1840 A 1850

PAR A. GÉRIN-LAJOIE

(Suite.)

1 Enregistré conformément à l'Acte des Droits d'Auteur

CHAPITRE ONZIÈME.

Session de 1843. — Mesures législatives. — L'antagonisme entre Sir Charles Metcalfe et ses conseillers s'accroît de jour en jour. — Crise ministérielle. — Votes de l'Assemblée législative.

À part la question du siège du gouvernement, les Chambres avaient à considérer plusieurs mesures de la plus grande importance. Comme on l'a déjà dit, tout semblait à refaire dans la législation du pays, et l'on est effrayé lorsqu'on considère le travail herculéen entrepris par les ministres de Sir Charles Metcalfe. M. La Fontaine présenta plusieurs mesures pour régler l'administration de la justice dans le Bas-Canada, pour modifier les lois d'enregistrement, pour assurer l'indépendance du Parlement, etc. M. Baldwin présenta divers projets de lois relatifs à la judicature, à l'éducation et aux municipalités du Haut-Canada. M. Morin présenta un bill d'éducation pourvoyant à une dépense annuelle de trente mille louis dans le Bas-Canada, et de vingt mille dans le Haut, pour encourager la diffusion de l'instruction populaire, et autoriser le gouverneur à prélever des taxes à ce sujet, dans le cas où les autorités municipales refuseraient ou négligeraient de le faire. Une pareille mesure à cette époque indiquait chez son auteur un courage moral peu ordinaire. M. Aylwin présenta un bill pour assurer l'indépendance des juges, lequel fut adopté sans aucune opposition et avec une espèce d'enthousiasme. M. Aylwin en prit occasion pour rendre un hommage bien mérité aux trois juges qui avaient été suspendus de leurs fonctions par Sir John Colborne, en 1838¹. Outre ces mesures, plusieurs questions économiques non moins importantes, un nouveau tarif, l'imposition de droits sur les produits

1. M^{rs}. Panet, Bédard et Vallières de Saint-Réal.

agricoles et les animaux vivants, des questions se rattachant à la liste civile, devaient faire l'objet des délibérations des deux Chambres.

A propos du grand nombre de bills importants présentés durant cette session, le correspondant de l'*Aurore* disait dans une de ses lettres de Kingston (11 octobre 1843): " Je ne puis assez rendre justice aux hommes qui composent le Cabinet, et certes, quand on regarde à l'ouvrage qu'ils ont fait, à la multitude comme à l'importance de leurs mesures, on ne peut s'empêcher de voir qu'ils ont eu à reconstruire tout un nouvel état de société politique. Oui, je le dis sans flatterie, il ne fallait rien moins que l'intelligence, le courage, l'habileté et le patriotisme des hommes dont l'accession au ministère provincial a été saluée de tout le monde avec un sentiment de bonheur, pour nous tirer de l'ornière où nous étions. Ils ont dû être vraiment effrayés du chaos où ils se trouvaient et de ce qu'ils avaient à faire; cependant ils l'ont courageusement entrepris, et ils réussissent, Dieu merci, comme leurs efforts le méritent. Aussi ils sont si forts de leur caractère que l'opposition n'a pas beau jeu de les ironder, je vous assure."

Un bill de M. Baldwin pour supprimer les sociétés secrètes donna lieu à plusieurs longues discussions, mais fut finalement adopté à une majorité de 55 voix contre 13. Quelques-uns des adversaires du bill avaient prétendu que c'était une mesure inique, un acte d'oppression de la part d'une majorité catholique contre une minorité protestante; cela était si peu vrai que 35 membres protestants l'appuyèrent de leurs votes. Une grande majorité des protestants du Haut-Canada paraissait désirer la suppression de l'orangisme, source de troubles et de désordres.

Dans la nuit du 7 novembre un rassemblement orangiste, après avoir parcouru les rues de Toronto aux cris de "*à bas le Papisme, à bas les traitres*", brûlèrent en effigie MM. Baldwin et Hincks.

A Kingston, durant la session même, les orangistes se rendirent coupables de plusieurs actes de brigandage. Ils s'attaquèrent, entre autres, à la nouvelle cathédrale catholique de Kingston et brisèrent plusieurs bas-reliefs qui en ornaient le portail.

Pendant tout ce temps, le malaise de Sir Charles allait augmentant; dans une dépêche confidentielle écrite le 9 octobre il s'exprime ainsi: " Je suis loin d'être dans un poste agréable. Tout en désirant me dévouer exclusivement au bien-être et au bonheur du pays, dont le gouvernement m'a été confié, je me

trouve dans l'impossibilité de rien accomplir de bon, et je suis engagé dans une lutte incessante pour maintenir l'autorité de ma charge contre les attaques des hommes mêmes dont le désir est de m'assister. La lutte, quant à ses résultats définitifs, sera, je le crains, infructueuse, quel que soit l'effet temporaire qu'elle puisse avoir. Il doit toujours être difficile de retirer le pouvoir une fois accordé aux chefs d'un corps représentatif choisi par la multitude, et à peine l'est-il moins de résister à leurs empiètements. Lord Sydenham a tenté l'impossible en composant un Conseil exécutif comme il l'a fait dans l'espoir que le pouvoir du gouverneur resterait intact, ou pourrait être exercé aussi librement qu'auparavant, si c'est là réellement ce qu'il avait en vue. Je n'ai aucun espoir de voir cesser cette lutte ingrate tant que le principe pour lequel combattent actuellement le Conseil exécutif et la Chambre d'Assemblée, — savoir le gouvernement démocratique et de parti, — ne sera pas admis dans toute sa plénitude; et alors la perspective d'être un instrument entre les mains d'un parti n'aura rien de bien enviable. Même à présent il est difficile d'être autre chose, car toute l'influence personnelle que peut exercer le gouverneur par son caractère et sa conduite ne tend qu'à donner plus de force à ses aviseurs ostensibles. Si le pouvoir de la majorité était entre les mains d'un parti fermement attaché aux intérêts et à la connexion britanniques, il y aurait un motif de confiance réciproque et de cordialité qui rendrait la coopération plus probable, les concessions plus faciles, et même la soumission plus tolérable. La différence de vues et de sentiments entre mon Conseil et moi sur ces points essentiels est si grande que *je m'en séparerais certainement si je croyais pouvoir faire fonctionner le gouvernement au moyen d'un changement.* Mais cet espoir, je ne l'ai pas. Le parti qui est au pouvoir est soutenu par la majorité, et continuera vraisemblablement de l'être; et je ne vois rien autre chose qu'embarras et bouleversement comme conséquence probable de leur démission. Je me crois donc obligé de prendre patience, de coopérer avec mes conseillers dans toute mesure qui me paraît bonne, et de leur résister dans tout ce qui me paraît devoir être préjudiciable; de cette manière, *il pourra bien se faire qu'un jour ou l'autre une rupture éclate;* si elle est inévitable, j'y ferai face de mieux que je pourrai. En attendant je dois tirer le meilleur parti possible d'un état de choses qui, je le crains bien, est loin d'être satisfaisant. Heureusement qu'il y a quelques mesures sur lesquelles nous nous accordons, et qui, je l'espère, devront être avantageuses à la Province. ”

Tout commentaire est inutile. Sir Charles Metcalfe prévoit qu'une rupture va éclater; il la provoquerait lui-même, s'il pouvait espérer qu'elle lui fût favorable: s'il ne se sépare pas immédiatement de ses conseillers, c'est qu'il redoute, et avec raison, les conséquences de cette démarche.

“ Ce que je regrette le plus, écrit-il encore, c'est le mécontentement de ce qu'on peut appeler le parti anglais, pour le distinguer de tous les autres. *C'est dans toute la colonie le seul parti avec lequel je puisse sympathiser.* Je ne saurais partager le moins du monde la haine du parti français pour tout ce qui est anglais, ni l'indifférence égoïste du parti républicain à l'égard de la mère-patrie. Ce sont pourtant les partis avec lesquels il me faut marcher; et le parti anglais ne veut pas voir que *si je ne les rejette pas tout à fait, c'est qu'il m'est impossible de le faire*, et il regarde ma conduite comme le résultat de sentiments anti-britanniques.”

Avec de pareils sentiments chez le gouverneur, était-il possible que la bonne entente se continuât longtemps entre lui et ses conseillers? Malgré toute la discrétion du chef de l'Exécutif, ses ministres auraient certainement manqué d'intelligence et de perspicacité s'ils n'eussent pressenti et découvert cette méfiance et ce malaise contre lesquels Sir Charles Metcalfe luttait sans cesse intérieurement depuis son arrivée dans la colonie. La crise était inévitable, et elle éclata.

Le 26 novembre, le bruit courut tout à coup que le Ministère avait résigné.¹ Jamais nouvelle de ce genre ne causa plus de sensation dans la presse et dans le pays tout entier. On en fut comme étourdi. Ceux qui n'avaient pas eu l'avantage de voir les choses de près et qui ignoraient l'espèce de contrainte qui avait régné jusqu'alors entre le gouverneur et ses ministres dans leurs rapports quotidiens, se perdaient en conjectures sur les causes de cet événement.

Lorsque la Chambre s'ouvrit, le lundi (27), à dix heures du matin, les esprits étaient dans une grande anxiété et la salle des séances était remplie de spectateurs. Dès l'ouverture de la séance, M. La Fontaine se leva et annonça, en anglais et en français, que lui et ses collègues, à une seule exception près

1. D'après la *Gazette* de Québec, les ministres auraient offert leur résignation le 25. Cette résignation aurait été acceptée le même jour, le gouverneur et ses ministres auraient dîné ensemble dans la soirée, après quoi ils se seraient séparés, en apparence les meilleurs amis du monde. Mais ce ne fut que le lendemain, dimanche, que le bruit de la résignation commença à circuler.

(celle de M. Daly), avaient cru devoir offrir leur démission au gouverneur-général, qu'elle avait été acceptée par Son Excellence, et qu'il aurait bientôt l'occasion de faire connaître à la Chambre les motifs de leur démarche. Aussitôt après, tous les ministres, à l'exception de M. Daly, abandonnèrent les bancs de la Trésorerie.

MM. Daly et Wakefield, en voyant M. La Fontaine annoncer cet événement, s'étaient opposés à ce qu'il entrât dans des explications, supposant erronément que c'était son intention de le faire.

En attendant les explications, la presse et le public dissertaient sur les causes qui avaient pu donner lieu à une démarche aussi grave.

“ La cause ostensible de leur résignation, disait le *Morning Courier* de Montréal, dans une lettre de son correspondant en date du 27, est, je crois, un désaccord avec le gouverneur-général concernant la distribution des emplois. Son Excellence a fait huit nominations sans les consulter. La cause immédiate du dissentiment en ce moment paraît être la nomination de M. Powell (fils du ci-devant shérif de Perth) à l'emploi de greffier de la paix à Bytown, l'administration voulant qu'il fût disposé autrement de cette place..... M. Gibbon Wakefield est soupçonné d'être l'instigateur de Sir Charles Metcalfe dans la position qu'il a prise vis-à-vis l'administration.”

L'*Aurore des Canadas*, journal politique publié à Montréal, et rédigé par M. J.-G. Barthe, représentant du comté d'Yamaska dans l'Assemblée législative, fut un des premiers à faire connaître la cause de la résignation des ministres et à mettre le pays en garde contre les dangers qui le menaçaient: “ On se perd en conjectures, écrivait son rédacteur, le 27 novembre 1843, sur les causes de cette subite démarche qui a excité des sentiments divers en dedans et en dehors de la Chambre. Mais comme M. La Fontaine, en annonçant sa résignation et celle de ses collègues ce matin, a promis de donner ses explications à la prochaine séance, je n'anticiperai pas beaucoup, me contentant de vous dire pour le moment que M. Wakefield, dont je vous ai dit la première attaque contre le ministère, l'autre jour, est au fond de l'affaire. Il paraît, d'après tout ce que j'ai pu pénétrer, que le gouverneur a voulu faire des automates de ses ministres, sans doute à la suggestion du membre de Beauharnois, qui a pris ce moyen d'arriver à ses fins.....” “ Je n'ai que juste le temps de vous écrire un mot avant le départ du courrier, écrivait-il le lendemain, 28 novembre, et par conséquent celle-ci ne

vous apprendra rien de nouveau sur la situation. Seulement je vous dirai que les ministres ont envoyé, hier, leurs raisons écrites au gouverneur, c'est-à-dire la substance générale des causes qui les ont forcés de résigner, se réservant de mettre tous les détails devant la Chambre, et au moment où je vous écris, je viens d'apprendre que M. Daly vient de leur demander de la part du gouverneur un autre jour de délai, de sorte que les explications qu'on attendait aujourd'hui seront retardées d'autant. A voir les groupes qui se chuchotent partout leurs communications à l'oreille, le va-et-vient continuel qu'il y a parmi les membres, la mission que se donnent en apparence plusieurs d'entre eux auprès de leurs collègues, on ne peut se cacher l'embarras dans lequel les aviseurs de Son Excellence l'ont jetée et la satisfaction qu'a excitée la crise où nous sommes dans le moment, car chacun sentait, sans oser se l'avouer à soi-même, que la fausse position dans laquelle nous étions ne pouvait pas durer, que ce n'était qu'une question de temps; quoique peu de gens parussent oser en désirer l'événement. Aussi je m'attends bien qu'on va en être aussi étourdi dans le Bas-Canada que nous l'avons été nous-mêmes. Mais c'est l'heure pour notre pays de faire éclater sa fermeté, car il doit entourer de sa confiance les hommes qui ont fait en cette occasion preuve de plus de véritable courage, d'indépendance de caractère, de désintéressement que par toutes les mesures qu'ils ont pu produire, quelle qu'en ait été d'ailleurs la valeur. C'est donc un moment solennel pour le Bas-Canada, mais c'est à lui de saisir l'occasion aux cheveux de faire triompher le principe vital du gouvernement d'aujourd'hui auquel les ministres ont courageusement immolé tous leurs intérêts et sacrifié leur amour-propre et leur ambition, persuadés qu'ils trouveraient dans l'approbation de leur pays un appui qui ne peut non plus manquer à leur caractère; car autrement, je n'hésite pas à le dire, le Bas-Canada ferait un acte d'injustice qui le perdrait, et contribuerait à la perte des hommes pleins d'intégrité qui viennent de mettre à nu le honteux système de déception introduit par Sydenham. Aussi, fait-on tout ce qu'on peut ici pour les dépopulariser, les vouer au mépris public. Hier soir une troupe de polissons de carrefour les brûlèrent en effigie dans la plaine qui avoisine l'Hôtel du Parlement; j'entendis de mon hôtel les hurlements épouvantables poussés par ces histrions, qui avaient attiré la foule à leur honteux spectacle..... Pendant que les uns font des scènes, les autres intriguent par sous-mains, tâtent le pouls à ceux des membres à qui ils font l'injure de les soupçonner capables de

trahison envers le ministère, et manœuvrent de leur mieux pour arriver à leurs fins. Tout ce que je regrette en cela, c'est de voir Sir Charles Metcalfe entouré de pareils agents qui ne font que le déconsidérer ici, bon et honnête homme au fond, mais qui n'est pas tenu à l'impossible.....”

Le plus habile et en même temps le plus dangereux de ces intrigants, que signalait le correspondant de l'*Aurore*, était, en effet, M. Wakefield, représentant du comté de Beauharnois, dont nous avons eu occasion de parler plus d'une fois. M. Wakefield était un homme de talent, qui avait professé jusqu'alors des idées libérales et s'était constamment montré l'ami des Canadiens français. Il était tout à fait insinuant et prétendait même exercer une influence irrésistible sur ceux qui l'entouraient. Comme il était ambitieux, il crut l'occasion bonne et se mit tout de suite en rapport avec le gouverneur, espérant sans doute jouer bientôt un rôle important dans la formation d'un nouveau ministère. Dans la Chambre, il sembla prendre sous sa protection M. Daly, le seul ministre qui n'eût pas résigné, mais qui, malheureusement pour lui et pour le gouverneur, ne pouvait dire un mot en public. M. Wakefield siégeait à côté de M. Daly, se tenant prêt à répondre aux ex-ministres ou à les interrompre, chaque fois qu'il le jugeait opportun. Ce qui prouve clairement que M. Wakefield était alors dans la confiance du gouverneur, c'est que les discours de M. Wakefield et ses lettres publiées plus tard pour la défense de Sir Charles Metcalfe, contenaient les mêmes arguments, les mêmes assertions, les mêmes insinuations, qu'on trouve dans les dépêches secrètes écrites à cette époque par le gouverneur, et publiées quinze ans plus tard par le biographe de Lord Metcalfe. Ce sont dans certains cas les mêmes idées exprimées presque dans les mêmes termes.

Les Canadiens français, voyant leur destinée en jeu, sentaient le besoin de s'unir plus étroitement que jamais. Dès le commencement de la crise cependant, un bruit pénible avait couru : on disait qu'un des principaux membres de la Chambre, l'honorable D.-B. Viger, député du comté de Richelieu, blâmait la conduite des ministres résignataires et prenait la défense de Sir Charles Metcalfe. M. Viger jouissait d'une grande réputation parmi ses compatriotes ; membre de la Chambre d'Assemblée du Bas-Canada pendant plus d'un quart de siècle, il y avait fait preuve de talent et de connaissances, surtout en matière de droit constitutionnel ; il avait été délégué en Angleterre pour y défendre les intérêts de ses compatriotes et s'était acquitté de sa

mission avec honneur pour lui et pour son pays ; tout récemment encore, il avait subi un emprisonnement de dix-huit mois, accusé à tort de complicité dans le soulèvement de 1838. Il était un des hommes les plus populaires du Bas-Canada ; son patriotisme était incontestable. Il y eut comme un serrement de cœur parmi les membres canadiens français lorsqu'ils apprirent que M. Viger se séparait d'eux sur une question d'aussi grande importance. Le vénérable patriote, comme on l'appelait alors (car il avait près de soixante-dix ans), avait lui-même secondé deux ans auparavant les célèbres résolutions du 3 septembre 1841, et on ne pouvait le croire opposé au principe du gouvernement responsable. Mais il basait son opposition sur une simple question de forme, sans vouloir s'attacher au fond même de la question.

Lorsque cette nouvelle se répandit dans le pays, la surprise fut extrême. On fut quelque temps avant de croire à cette erreur. et les anciens amis de M. Viger, tout en regrettant l'attitude hostile qu'il prenait vis-à-vis d'eux, continuaient à l'entourer d'égards et de respect.

Le 29 novembre, une adresse fut votée dans l'Assemblée législative, demandant copie des communications échangées entre le gouverneur et les ministres au sujet de cette résignation : et dans la séance du 1^{er} décembre, les documents suivants furent mis, par ordre de Son Excellence, devant l'Assemblée législative. Ce sont, comme on peut le voir, les explications qui avaient eu lieu en Conseil, à la suite de la résignation des ministres.

“ M. La Fontaine, pour se conformer à la demande du gouverneur-général, donne, tant pour lui que pour ses ci-devant collègues qui ont cru de leur devoir d'offrir leur résignation, pour l'information de Son Excellence, la substance de l'explication qu'ils se proposent de présenter, de leurs sièges, en Parlement.

“ Ils sont entrés en office sur le principe avoué de la responsabilité envers les représentants du peuple en Parlement, et la reconnaissance pleine et entière de leur part des principes énoncés dans les résolutions suivantes introduites dans l'Assemblée législative à la connaissance et avec la sanction du représentant de Sa Majesté en cette Province, le 3 septembre 1841.

“ Que le chef du gouvernement exécutif de la Province étant, dans les limites de son gouvernement, le représentant du Souverain, est responsable aux autorités impériales seules ; mais que néanmoins nos affaires locales ne peuvent être conduites par lui qu'avec l'assistance, au moyen, par l'avis et d'après les

“ informations, d’officiers subordonnés dans la Province”, et que
“ pour maintenir entre les différentes branches du parlement
“ provincial l’harmonie qui est essentielle à la paix, au bien-
“ être et au bon gouvernement de la Province, les principaux
“ conseillers du représentant du Souverain, constituant sous lui
“ une administration provinciale, doivent être des personnes
“ qui possèdent la confiance des représentants du peuple, offrant
“ ainsi une garantie que les vœux et les intérêts bien entendus
“ que Notre Gracieuse Souveraine a déclaré devoir être, en toute
“ occasion, la règle du gouvernement provincial, seront fidèle-
“ ment représentés et défendus.”

“ Ils se sont récemment aperçus que Son Excellence envisageait la situation, les devoirs et la responsabilité du Conseil exécutif, sous un point de vue très différent de celui sous lequel ils avaient accepté leurs charges, et par lequel ils ont pu, appuyés de la grande majorité de la branche populaire de la Législature, conduire les affaires parlementaires du gouvernement.

“ Si la différence d’opinion entre Son Excellence et eux-mêmes, et comme ils ont raison de le croire, entre Son Excellence et le Parlement et le peuple du Canada généralement, n’avait existé simplement qu’en théorie, les membres du Conseil exécutif auraient pu et pourraient croire de leur devoir d’éviter toute possibilité de collision tendant à troubler la tranquillité et les relations amicales qui existaient en apparence entre le gouvernement exécutif et le Parlement provincial. Mais cette différence d’opinion a amené, non seulement des nominations à des charges contre leur avis, et des nominations et des offres d’emplois qui n’ont été, en aucune manière, portées à leur connaissance qu’après que l’occasion de donner leur avis à cet égard eût été passée, mais encore la détermination de la part de Son Excellence de réserver, pour l’expression du plaisir de Sa Majesté, un bill introduit dans le Parlement provincial à la connaissance et du consentement de Son Excellence, comme mesure du gouvernement, sans informer les membres du Conseil exécutif qu’il serait probablement réservé. Ils se sont en conséquence trouvés dans la situation anormale, d’après leurs propres déclarations et leurs promesses publiques et solennelles, d’être responsables de tous les actes du gouvernement exécutif au Parlement, et en même temps privés, non seulement de l’occasion d’offrir leur avis relativement à ces actes, mais encore de la connaissance de leur existence, jusqu’à ce qu’ils en aient été informés par des voies privées et non-officielles.

“ Lorsque les membres du ci-devant Conseil exécutif ont présenté leurs humbles remontrances à Son Excellence sur cette situation des affaires publiques, non seulement elle expliqua franchement la différence d'opinion qui existait entre elle et le Conseil, mais elle déclara que, depuis son arrivée dans le pays, elle avait observé un esprit d'antagonisme entre elle et eux sur ce sujet; et quoique les membres du Conseil aient, distinctement et à diverses reprises, déclaré à Son Excellence qu'ils la considéraient libre d'agir contrairement à leur avis, et réclamaient seulement l'occasion de lui donner leur avis, et de connaître avant les autres ses intentions, elle n'a, en aucune manière, dissipé l'impression qu'avait faite sur leur esprit, sa déclaration qu'un esprit d'antagonisme existait entre Son Excellence et eux, et qu'il n'y avait pas entre eux cette cordialité et cette confiance nécessaires pour les mettre en état, dans leurs positions respectives, de conduire les affaires publiques à la satisfaction de Son Excellence et du pays.

“ L'absence de cette cordialité et de cette confiance était déjà devenue la proie de la rumeur publique; et l'opinion de la Province s'étendait, non seulement aux actes sur lesquels il y avait des motifs apparents de différence d'opinion, mais à toutes les mesures du gouvernement qui embrassaient des principes politiques. D'un côté, l'on supposait que Son Excellence était forcée par son Conseil de suivre une marche politique qu'elle désapprouvait, et de l'autre, le Conseil restait exposé à l'accusation d'assumer sur lui le ton et la position de conseillers responsables du gouvernement, sans revendiquer réellement le droit d'être consultés.

“ Tout en désavouant toute intention de changer le système d'administration des affaires publiques, qu'elle avait trouvé établi à son arrivée en Canada, Son Excellence n'a pas dissimulé son opinion que ces affaires seraient conduites d'une manière plus satisfaisante par le gouverneur lui-même, que l'accord n'était pas nécessaire entre les membres du Conseil exécutif, et qu'ils n'étaient pas obligés de défendre ou de soutenir en Parlement les actes du gouverneur. Les membres du Conseil exécutif pourraient n'avoir pas eu d'objection à cette opinion de Son Excellence en théorie; mais lorsque, samedi dernier, ils ont découvert que c'était là le motif réel de tous leurs différends avec elle, et du manque de confiance et de cordialité entre Son Excellence et le Conseil depuis son arrivée, ils ont cru qu'il leur était impossible de servir Sa Majesté, comme conseillers exécutifs pour les affaires de cette Province, avec les égards dus à Sa

Majesté et à Son Excellence, et conformément aux promesses publiques qu'ils ont souvent faites dans le Parlement provincial, si Son Excellence jugeait convenable d'agir d'après l'opinion qu'elle avait formée de leurs fonctions et de leur responsabilité.

“ Daley's Hotel,

“ 27 Novembre 1843.”

“ Le gouverneur-général observe avec regret, dans l'explication que les messieurs qui ont résigné leurs sièges dans le Conseil exécutif se proposent de donner de leurs places en Parlement, une omission totale des circonstances qu'il regarde comme étant les véritables motifs de leur résignation ; comme cette omission vient peut-être de ce qu'ils ne se sont pas crus libres de divulguer ces circonstances, il devient nécessaire pour lui de les expliquer.

“ Vendredi, M. La Fontaine et M. Baldwin se transportèrent à l'Hôtel du Gouvernement, et après avoir expédié quelques autres affaires, et fait quelques remarques préliminaires sur la cause qui donnait lieu à cette demande de leur part, ils exigèrent que le gouverneur-général consentît à ne point faire de nomination ni d'offre de nommer à des emplois, sans au préalable prendre l'avis du Conseil ; que l'on soumit des listes des candidats au Conseil, dans chaque cas ; qu'il leur fût permis de recommander d'autres candidats, selon leur gré ; et que le gouverneur-général, en faisant son choix, après avoir pris leur avis, ne fit aucune nomination préjudiciable à leur influence ; en d'autres mots, c'était exiger que le patronage de la Couronne fût cédé au Conseil pour acquérir des appuis dans le Parlement ; car si cette demande ne voulait pas dire cela, elle ne voulait rien dire, puisque l'on ne peut pas s'imaginer que l'on eût en vue la simple formalité de prendre un avis sans y avoir aucun égard.

“ Le gouverneur-général répliqua qu'il ne ferait aucune stipulation semblable, et qu'il ne pouvait pas dégrader le caractère de sa charge, ni violer son devoir, en cédant ainsi la prérogative de la Couronne.

“ Il en appela au grand nombre de nominations qu'il avait faites sur la recommandation du Conseil, ou de ses membres, dans leurs divers départements, et aux diverses occasions dans lesquelles il s'était abstenu de nommer leurs adversaires à des charges, comme une preuve de la grande considération qu'il avait toujours témoignée pour le Conseil en distribuant le patronage de la Couronne.

“ Il s'opposa en même temps, comme il l'avait toujours fait, au système d'exercer exclusivement le patronage dans des vues de parti, et il maintint le principe que les charges devaient toujours être conférées aux hommes les plus capables de rendre service à l'Etat; et en l'absence de cette qualification, il réclama le droit d'exercer sa discrétion.

“ Messieurs La Fontaine et Baldwin lui donnèrent à entendre que leur continuation en office dépendait de la décision finale qu'il prendrait relativement à leur demande, et il fut convenu que ce sujet serait pleinement discuté à la prochaine session du Conseil, qui devait avoir lieu le lendemain.

“ En conséquence, il rencontra le Conseil, samedi, convaincu qu'ils allaient résigner, puisqu'il ne pouvait se départir de la résolution qu'il avait prise; et ce sujet devint l'objet principal de la discussion.

“ Trois propositions formelles ou plus lui furent soumises, à diverses reprises, quelquefois dans des termes différents, mais tendant toujours au même but. Y accéder, c'eût été, selon lui, un abandon virtuel de la prérogative de la Couronne entre les mains du Conseil; ayant uniformément rejeté ces propositions, son refus fut chaque fois suivi de “ Alors nous devons résigner ”, ou autres expressions semblables de la part d'un ou plusieurs membres du Conseil. Après une discussion aussi prolongée sur cette question, qui est la seule qui ait déterminé la résignation des membres du Conseil, comme il l'a toujours pensé jusqu'à présent, il est étonné de voir qu'elle est maintenant attribuée à une prétendue différence d'opinion sur la théorie du gouvernement responsable.

“ Dans le cours des conversations qui, vendredi et samedi, ont suivi la demande formelle du Conseil relative au patronage de la Couronne, demande basée sur l'interprétation donnée par quelques-uns de ces messieurs sur ce qu'ils entendent par gouvernement responsable, il fut émis diverses opinions sur la théorie abstraite de cette question, qui n'est pas encore bien définie quant à son application à une colonie, et sur laquelle on sait qu'il existe partout une grande diversité d'opinion; mais pendant toutes ces conversations, le gouverneur-général a protesté contre tout ce qui pourrait faire supposer qu'il fût opposé, dans la pratique, à l'opération du système du gouvernement responsable qui a été établi ici, système qu'il a jusqu'à présent suivi sans aucune déviation, et auquel il a pleinement l'intention d'adhérer.

“ Le gouverneur-général souscrit entièrement à la résolution de l'Assemblée législative du 3 septembre 1841, et considère tout autre système de gouvernement, que celui qui admet la responsabilité envers le peuple et envers l'Assemblée représentative, comme impraticable en cette Province.

“ Personne n'est plus convaincu que lui que tout gouvernement existe uniquement pour l'avantage du peuple ; et à l'appui de cette assertion, il en appelle avec confiance à la conduite uniforme qu'il a tenu ici et ailleurs.

“ Si, par gouvernement responsable, les messieurs qui composaient ci-devant le Conseil veulent dire que l'autorité du Conseil doit être suprême, et celle du gouverneur nulle, alors il ne peut tomber d'accord avec eux, et il doit déclarer qu'il repousse cette perversion d'un principe reconnu.

“ Mais s'ils entendent que le gouvernement responsable, tel qu'introduit dans cette colonie, doit être mis en opération avec le désir sincère de le faire fonctionner avec succès, il doit alors témoigner sa surprise de ce qu'ils en ont tiré des conséquences qu'aucune partie de sa conduite ne saurait justifier selon lui, et que ses déclarations répétées auraient dû prévenir.

“ Dans l'explication que les messieurs du Conseil se proposent de donner, il est fait allusion à la détermination qu'aurait prise le gouverneur-général de réserver, pour la considération du gouvernement de Sa Majesté, un des bills qui ont été passés par les deux Chambres législatives. Ce bill, c'est celui des sociétés secrètes. S'il est aucune partie des fonctions du gouverneur, par rapport auxquelles il est tenu, plus que dans toute autre occasion, d'exercer un jugement indépendant, ce doit être surtout en donnant la sanction royale aux actes du Parlement. A cet égard, il a reçu des instructions spéciales de Sa Majesté de réserver tout acte qui porte l'empreinte d'un caractère extraordinaire ou inusité. Le bill des sociétés secrètes tombe indubitablement dans cette catégorie, puisqu'il est sans exemple dans les annales de la législation britannique. Les messieurs du ci-devant Conseil l'ont entendu exprimer ses sentiments sur ce sujet. Il leur a dit que c'était là une mesure arbitraire et inconsidérée, et qu'elle n'était pas même propre à atteindre le but qu'elle avait en vue. Il avait consenti à la laisser introduire en Parlement, parcequ'il avait promis, peu de temps après avoir pris les rênes du gouvernement, qu'il sanctionnerait une loi sur ce sujet, à la place des mesures exécutives qu'il avait refusé d'adopter, parce qu'elles avaient un caractère de proscription : quoiqu'il déplore l'existence de sociétés qui tendent à fomenter

des discordes civiles et religieuses. Les messieurs du ci-devant Conseil doivent se rappeler avec quelles instances pressantes ces mesures lui ont été demandées, et ils ne doivent guère ignorer ce qui se fait arrivé alors, si, après avoir rejeté les mesures de proscription que l'on réclamait, il avait en outre refusé de permettre qu'on législatât sur ce sujet.

“ On ne peut convenablement regarder la permission d'introduire un bill comme liant le jugement du gouverneur par rapport à la sanction royale ; car il peut arriver beaucoup de choses, pendant le progrès du bill dans la Législature, qui peuvent influer sur sa décision. Dans le cas actuel, le bill a été vivement opposé et réprouvé dans l'Assemblée, et lorsqu'il a été transmis au Conseil législatif, plusieurs de ses membres s'étaient retirés, et il n'est pas sorti de cette Chambre avec l'avantage d'avoir été passé pendant qu'elle était au grand complet. Considérant toutes ces circonstances, considérant aussi les instructions formelles de Sa Majesté, et l'incertitude où l'on était si Sa Majesté aurait permis que ce bill entrât en opération, le gouverneur-général a cru qu'il était de son devoir de le réserver pour la considération de Sa Majesté, car il valait mieux qu'il n'entrât en opération qu'après avoir été approuvé par le gouvernement de Sa Majesté que de le discontinuer après qu'il aurait été mis en vigueur.

“ En terminant, le gouverneur-général proteste contre l'explication que ces messieurs proposent d'offrir au Parlement, comme omettant les circonstances réelles et saillantes qui ont donné lieu à leur résignation, et comme devant porter le Parlement, à se méprendre sur ses sentiments et ses intentions, ce que ne justifie aucune partie de sa conduite, à moins qu'on ne regarde son refus d'abandonner virtuellement la prérogative de la Couronne au Conseil, dans des vues de parti, et son anxiété de rendre justice à ceux qui ont été lésés par les arrangements qui ont accompagné l'Union, comme des motifs qui autorisent un exposé qui tend, sans cause légitime, à lui nuire dans l'opinion du Parlement et du peuple, en qui seuls il a reposé toute sa confiance pour administrer le gouvernement avec succès. ”

“ Hotel du Gouvernement, 29 novembre 1843. ”

Ces documents, auxquels on donna le nom de *Notes* ou de *Mémoires*, furent lus avec le plus vif intérêt, non seulement à Kingston, mais dans toute la Province. Pour ceux qui ont lu les lettres de Sir Charles Metcalfe, le mémoire de M. La Fontaine n'a rien qui surprenne ; mais on est quelque peu étonné, lors-

qu'on a été témoin du malaise de Sir Charles Metcalfe, de ses luttes intérieures, de ses doutes sur la possibilité de faire opérer le gouvernement constitutionnel dans cette colonie, de le voir tout à coup considérer " tout autre système de gouvernement que celui qui admet la responsabilité envers le peuple et envers l'Assemblée représentative comme étant impraticable en cette Province."

Le mémoire de Sir Charles Metcalfe paraît si peu conforme aux sentiments qu'il professait dans ses lettres qu'on est porté à croire, comme le prétendirent d'ailleurs les ministres dans tout le cours de la discussion, qu'il n'était pas de sa plume, mais de celle de quelque conseiller secret.

Après la lecture de ces documents dans l'Assemblée législative, M. Price proposa qu'une humble adresse fût présentée au gouverneur-général " pour lui exprimer le vif regret qu'éprouve cette Chambre, en conséquence de la retraite de certains membres de l'administration provinciale, sur la question du droit qu'ils réclament d'être consultés relativement aux nominations aux emplois, que nous déclarons sans hésiter appartenir à la prérogative de la Couronne, et pour assurer Son Excellence que la défense de ce principe leur donne droit à la confiance de cette Chambre, en ce qu'elle est strictement conforme aux principes émis dans les résolutions adoptées par cette Chambre le 3 Sept. 1841."

De longs débats s'élevèrent sur cette question. La discussion fut brillante, animée et une des plus intéressantes qui aient occupé le Parlement canadien. On sentait que la question qui faisait le sujet du débat était véritablement importante; que de sa solution dépendaient les libertés politiques et les destinées du Canada. Les questions de forme, les subtilités légales ou constitutionnelles qui ne pouvaient qu'embrouiller le débat, furent bientôt écartées pour faire place à la seule grande question réellement en jeu, celle de l'existence ou de la non-existence du gouvernement responsable tel qu'établi par les résolutions du trois septembre 1841; mais ces résolutions déclaraient positivement que le gouverneur-général, tout en n'étant responsable de ses actes qu'aux autorités impériales, ne pouvait administrer les affaires du Canada " qu'avec l'avis, l'assistance et les informations " de ses conseillers, et Sir Charles Metcalfe regardait cette condition comme une insulte à la prérogative dont il était revêtu en tant que représentant de la Souveraine. La plupart des orateurs qui parlèrent à l'appui des prétentions du gouverneur, comme Sir Allan McNab, MM. Cartwright, Dr Dunlop, Hamil-

ton, se déclarèrent ouvertement opposés au gouvernement responsable, qu'ils considéraient comme incompatible avec l'existence du régime colonial; quelques autres, comme MM. D.-B. Viger et Wakefield étaient partisans de la doctrine du gouvernement responsable, mais désapprouvaient, pour d'autres raisons, la conduite des ministres résignataires. Les principaux défenseurs de la doctrine du gouvernement responsable furent MM. Price, Baldwin, Hincks, Boulton, Prince, Aylwin, La Fontaine¹.

L'opinion de M. Harrison, considéré comme le rédacteur des célèbres résolutions du 3 septembre 1841, devait être d'un grand poids. " J'aurais désapprouvé, dit-il, toute proposition tendant à porter Son Excellence à souscrire à un abandon de sa prérogative, mais ce n'est pas ce qu'ont fait ses conseillers résignataires; il faut s'en rapporter à l'exposé contenu dans les documents. Et qu'y voit-on? Qu'ils voulaient être consultés, non dans la vue de contraindre l'exercice de la prérogative, mais dans la vue de l'éclairer. Voilà sous quel point de vue j'envisage la question, et je crois que c'est le seul vrai. Ils avaient le droit de défendre le principe, celui d'être consultés, quoiqu'ils eussent pu s'y prendre autrement pour le faire admettre par le chef du gouvernement exécutif."

Trois amendements principaux furent proposés à la motion de M. Price: l'un, par M. Black, déclarant " que si le ci-devant Conseil exécutif demandait seulement le droit d'être consulté et entendu sur toutes les questions d'importance pour la Province et informé de la détermination de Son Excellence sur les questions de cette nature avant qu'elles fussent rendues publiques, sans vouloir prétendre contrôler Son Excellence dans l'exercice indubitable de la Couronne sur ces questions, ni l'empêcher d'agir de la manière qu'elle jugerait la plus convenable, après avoir pesé les avis et entendu les raisons de ses conseillers, ces vues semblaient n'avoir rien de contraire aux principes du gouvernement responsable énoncés dans les résolutions du 3 septembre 1841." Un autre amendement, de l'hon. D.-B. Viger, déclarant que la Chambre adhérerait aux principes énoncés dans les résolutions du 3 septembre 1841, mais qu' " aucun document ou question n'avait été présenté en cette occasion devant

1. Ceux qui désireront lire l'analyse des principaux discours prononcés dans cette circonstance mémorable la trouveront dans les journaux du temps, et en particulier dans le *Journal de Québec*, numéros des 16, 19, 23 et 30 décembre 1843.

elle, dans les formes dans lesquelles il pourrait, suivant l'usage et la pratique parlementaire, servir de base à une adresse au gouverneur-général au sujet du gouvernement responsable." Enfin un troisième amendement fut présenté par M. Wakefield, allant à dire que les membres du Conseil exécutif étant responsables au peuple de l'exercice de la prérogative royale, il était indispensable que cette prérogative fut exercée par Son Excellence le gouverneur-général, de l'avis de son Conseil exécutif; que d'un autre côté le gouverneur, comme représentant de la Couronne, ne pouvait être responsable ni comptable à aucune autorité provinciale; que tout ce que pouvaient faire les membres du Conseil exécutif, chaque fois que dans une occasion d'une importance suffisante pour justifier l'application de ce contrôle légitime sur l'exercice de la prérogative, le gouverneur n'aurait pas demandé ou aurait refusé de suivre leur avis, c'était de résigner; mais que le gouverneur ne pouvait prendre aucun engagement ni donner aucune promesse ou assurance aux membres de son Conseil relativement à la manière dont il entendait exercer la prérogative à l'avenir." ¹

Ces divers amendements furent rejetés, et la motion de M. Price adoptée par 46 voix contre 23. ² Les ministres résignataires ne s'en tinrent pas à cette victoire. Une question de fait soulevée dans le cours du débat leur parut trop importante pour n'être pas réglée sur le champ.

M. La Fontaine nia positivement que les ministres eussent jamais exigé que le gouverneur entrât dans aucune convention ou stipulation comme celle dont il était parlé dans le Mémoire de Son Excellence. Leur droit d'aviser et de conseiller le chef du gouvernement exécutif leur était dévolu par la constitution, par la nature même du gouvernement représentatif, ou si l'on veut par les résolutions de 1841 acceptées et reconnues en termes formels par le représentant de Sa Majesté en cette Province; ce droit ne pouvait donc pas résulter d'une convention ou d'une stipulation particulière entre le chef de l'Exécutif et les ministres puisque la Législature n'y aurait pas été partie. Le contrat existait avant eux; tout ce qu'ils avaient demandé, c'est qu'il fût mis à exécution, c'est que le droit à eux conféré par les principes fondamentaux de la constitution fût respecté, tout comme ils voulaient respecter les droits du gouverneur. Avant

1. *Journal de l'Assemblée*, 1843, p. 180.

2. Voir, pour la division, le *Journal de l'Assemblée législative*, 1843, page 180.

d'en venir à une démarche aussi grave que celle d'une résignation de leurs charges, les ministres avaient désiré s'assurer s'il n'existait pas quelque malentendu et si le gouverneur, en violant leur droit d'être consultés comme il l'avait fait fréquemment, agissait délibérément et avec l'intention d'en agir de même à l'avenir; c'est là tout ce qu'ils avaient désiré connaître dans les explications qu'ils avaient eues avec Son Excellence.

M. La Fontaine fut appuyé dans sa dénégation par ses collègues, entr'autres par MM. Baldwin et Hincks. Personne ne se leva au sein de l'Assemblée pour contredire les ministres sur ce point.

Pour prévenir toute fausse interprétation à ce sujet, une résolution fut proposée par l'hon. M. Boulton, secondée par M. La Fontaine, désavouant tout désir d'exiger pareille stipulation de la part de Son Excellence. Cette proposition ayant été déclarée hors d'ordre, la décision de l'Orateur fut renversée par 39 voix contre 24, et la résolution adoptée à une majorité de 60 contre 7.

Une adresse basée sur cette dernière résolution et sur la motion de M. Price fut présentée au gouverneur qui y répondit par le message suivant :

“ Le gouverneur-général considère qu'il est de son devoir, dans l'état actuel des affaires publiques, d'exprimer à l'Assemblée législative son vif désir que les mesures importantes maintenant devant le Parlement, si propres à promouvoir le bien-être du pays, soient continuées et menées à fin, sans interruption, par la sagesse du Parlement, afin que les vœux légitimes et l'attente du peuple ne soient pas frustrés.”

Cette réponse fut considérée comme inconvenante et offensante, et l'Assemblée la renvoya au comité des Privilèges qui fit le lendemain le rapport suivant :

“ Votre comité a pris en considération le message de Son Excellence le gouverneur-général, qui a été soumis hier à ses délibérations; et après la recherche la plus soignée il n'a pu découvrir aucun vestige d'un message d'une nature semblable adressé par la Couronne au Parlement; mais il est d'opinion que le privilège antique et fondamental du Parlement qui garantit les droits et les libertés des habitants du Canada représentés dans l'Assemblée législative de la Province; établit ce principe constitutionnel, savoir: que chacune des trois branches de la Législature est parfaitement indépendante des autres, et qu'aucune d'elles n'a le droit de prendre connaissance

de ce qui se passe dans une autre branche, si ce n'est du consentement et par l'autorisation de cette branche ; et qu'il est essentiel à la libre action de l'Assemblée que le représentant de Sa Majesté n'exprime aucune opinion soit d'approbation ou de désapprobation sur la marche à suivre par votre honorable Chambre, relativement aux questions, bills ou mesures, qui s'élaborent, se discutent ou se préparent dans son sein.

“ Que tout en exonérant Son Excellence le gouverneur-général d'aucune intention de vouloir empiéter sur les privilèges de votre honorable Chambre, votre comité est d'opinion que, vu les difficultés qui viennent de s'élever et qui entravent la marche des affaires de la Province, par suite de ce qu'il n'a pas encore été formé d'administration qui soit responsable à votre honorable Chambre des avis qu'elle pourrait donner à Son Excellence, il suffit, dans le moment actuel, de consigner dans vos journaux, votre opinion que le message en question ne pourra être invoqué par la suite comme un précédent.”

Le rapport du comité fut adopté par 38 voix contre 7.

La formation d'une nouvelle administration n'était guère possible sous les circonstances, et, quoique le gouverneur ne restât pas inactif, il dut forcément laisser les Chambres procéder aux affaires sans avoir personne pour représenter le gouvernement dans l'enceinte du Parlement. Cette irrégularité ne pouvait se prolonger longtemps, et plusieurs motions contenant de fortes représentations à ce sujet furent présentées dans l'Assemblée législative. Le sept décembre, le gouverneur ayant, par message à l'Assemblée, demandé de voter une somme annuelle en faveur du président du Conseil législatif, la somme de £250 fut accordée à M. Caron pour ses services durant la session. Mais plusieurs membres profitèrent de cette circonstance pour exprimer leur mécontentement du retard que mettait le gouverneur à former son Conseil. Quelques-uns même parlèrent de refuser les subsides, ce à quoi les ex-ministres s'opposèrent sans hésiter, tout en se plaignant des inconvénients qu'il y avait pour eux à garder leurs portefeuilles jusqu'à ce qu'il leur fût nommé des successeurs ; à quoi M. Viger répondit en souriant que ce délai ne serait pas long. Le même jour, M. Viger se dit autorisé à annoncer que les Chambres allaient être prorogées sans délai et qu'une nouvelle administration serait formée aussitôt que possible.

Deux jours après, le 9 décembre, le gouverneur vint en personne clore cette troisième session du premier parlement du Canada, et termina son discours de clôture en disant qu'il espé-

rait rencontrer encore son parlement pour reprendre les travaux interrompus " tout à fait contre son inclination ".

Cinquante-six bills furent sanctionnés par le gouverneur et huit furent réservés au bon plaisir de Sa Majesté; parmi ces derniers se trouvaient l'acte concernant les sociétés secrètes, l'acte pour mieux assurer l'indépendance du Conseil législatif de cette Province et l'acte pour assurer l'indépendance des membres de l'Assemblée législative.

Au nombre des actes importants passés durant cette session, on comptait plusieurs actés relatifs à l'administration de la justice dans le Bas-Canada qui ont été comme la base des divers actes de judicature passés en différents temps depuis cette époque; on comptait aussi des actes relatifs à l'établissement d'écoles communes dans le Haut et le Bas-Canada, un acte relatif à l'enregistrement des hypothèques, un acte concernant les faillites, un acte pour abolir l'emprisonnement pour dettes, et plusieurs autres actes d'une égale importance.

La Chambre n'avait pas manqué de protester encore une fois, durant la session, contre l'appropriation de deniers faite en vertu de l'acte d'Union, sans le consentement des représentants du peuple, et connue sous le nom de liste civile. Plusieurs résolutions furent passées et une adresse votée au gouverneur, lequel, comme pour l'adresse votée dans la session précédente, ne voulut faire aucune déclaration qui pût compromettre les ministres de Sa Majesté, mais promit de transmettre au gouvernement impérial les vœux du Parlement canadien. La dernière de ces résolutions demandait l'abolition de la charge de secrétaire civil à laquelle était attaché un salaire annuel de £1,620 sterling; ce qui fut accordé par Sa Majesté, avant même la réception de l'adresse à ce sujet.

L'indemnité des membres durant cette session fut la même que pour les deux sessions précédentes, c'est-à-dire £65 courant et douze sous par mille pour indemnité de route.

En Angleterre, la sanction royale fut refusée au bill des sociétés secrètes parce qu'il tendait à mettre certaine classe des sujets de Sa Majesté hors de la protection des lois et à les priver des privilèges inhérents à tout sujet britannique; elle fut aussi refusée au bill de l'indépendance du Conseil législatif, parce que ses dispositions étaient incompatibles avec le pouvoir dont Sa Majesté est investie par l'acte d'Union, à l'égard de la nomination des conseillers législatifs. Quant au bill pour mieux assurer l'indépendance de l'Assemblée législative il fut confirmé et converti en loi par la Reine en Conseil. " Sur un sujet qui

affecte aussi intimement les droits et les privilèges de la Chambre d'Assemblée, disait la dépêche, Sa Majesté s'en rapporte à l'opinion et à la recommandation de la législature locale comme le guide le plus sûr pour asseoir son jugement." La même dépêche contenait aussi une observation importante que nous consignerons ici: " Je ne saurais partager l'opinion que la défense faite aux ministres de la religion, quel que soit leur culte ou croyance, d'occuper des sièges dans l'Assemblée ou de voter à l'élection des membres, aura l'effet de les éloigner des luttes politiques ou de parti. Et quand bien même je pourrais prévoir ce résultat, je ne le regarderais pas comme d'un avantage suffisant pour compenser les grands inconvénients qu'il y aurait d'isoler ainsi de leurs compatriotes tous les membres du corps religieux enseignant, sur des questions auxquelles tous les hommes instruits doivent prendre un vif intérêt, et à l'égard desquelles la grande majorité de ces personnes ont des devoirs à remplir dont ils ne peuvent être déchargés par aucun tel règlement. "

CHAPITRE DOUZIÈME.

Lutte entre Sir Charles Metcalfe et le parti réformiste. -- Lettre de Sir Charles Metcalfe sur la résignation du ministère.

Une fois la session terminée, la presse continua à discuter avec plus d'ardeur que jamais les causes de la résignation des ministres. L'agitation était grande et semblait s'accroître de jour en jour. De son côté le gouverneur mit tout en œuvre pour se former un nouveau ministère. Mais jamais chef de gouvernement ne se trouva dans une position plus embarrassante. En Angleterre, lorsqu'un ministère succombe, on trouve toujours un certain nombre d'hommes d'Etat disposés à faire partie d'un nouvel arrangement; rien de tel n'existait pour Sir Charles Metcalfe. Son cabinet s'était disloqué, et il lui semblait presque impossible d'en construire un autre. L'intention du gouverneur était de se former un cabinet des principaux hommes des trois grands partis politiques qui se partageaient alors la Province, les Canadiens français, les réformistes et les conservateurs, et il ne tarda pas à se mettre en communication avec eux à ce sujet. Mais l'idée d'une pareille combinaison était chimérique, et Sir Charles Metcalfe ne fut pas longtemps avant de s'en apercevoir. Les Canadiens français étaient bien déterminés à ne pas abandonner leurs chefs, et quant aux réformistes et aux conservateurs, leur coalition était impossible. Tout cela est

reconnu par Sir Charles Metcalfe lui-même dans une dépêche publiée à cette époque et que nous citerons tout à l'heure.

Les conservateurs offraient sans hésiter leur appui au gouverneur, mais ils n'étaient pas assez forts pour préserver le gouvernement d'une défaite.

M. Daly restait seul comme conseiller, et son influence était à peu près nulle. Dans sa perplexité, le gouverneur s'adressa à MM. Viger et Draper, et ces deux hommes eurent le courage de se faire assermenter comme conseillers exécutifs, le 13 décembre, c'est-à-dire quelques jours seulement après la clôture de la session.

M. Draper avait déjà, comme on sait, joué un rôle important en politique. Ses talents comme homme d'affaires et comme orateur étaient du premier ordre. MM. Viger et Draper offrirent, paraît-il, de remplir gratuitement les fonctions de conseillers exécutifs, espérant que, par ce moyen, le gouverneur pourrait obtenir quelque délai pour remplir les places vacantes. De cette manière aussi, M. Viger pouvait être ministre sans être obligé de se faire élire de nouveau.

Quand la nomination de M. Viger fut connue dans le Bas-Canada, un cri général de réprobation s'éleva contre lui. Ses amis ne pouvaient croire à une pareille aberration. M. Viger fut obligé d'écrire à ses constituants pour les prier d'attendre sa justification et de ne pas le condamner sans l'entendre. ¹ Sa lettre fut publiée dans l'*Aurore des Canadas*, qui abandonnait peu à peu la cause des ministres résignataires pour celle de M. Viger. La *Minerve* et le *Journal de Québec* s'attachèrent avec ardeur à la défense des ex-ministres, et la lutte dans la presse canadienne française alla quelquefois jusqu'à la violence. Les principaux journaux anglais de Montréal soutenaient le gouverneur. L'ancien parti tory, qui avait fait tant de mal au pays avant l'union des Canadas, existait encore avec tout son fanatisme, et il se rangea d'un bond, et avec joie, sous la bannière de Sir Charles Metcalfe. Dans le Haut-Canada, sur 34 journaux politiques, il y en avait, suivant le *Herald* de Montréal, 22 en

1. Je puis paraître, disait-il, devant ceux qui m'ont fait l'honneur de m'accorder des marques de leur confiance dans des temps critiques, sans crainte d'être convaincu de l'avoir trahie. L'homme capable d'être resté dix-neuf mois derrière les verroux pour ne pas souscrire à des conditions qui n'étaient pas d'accord avec l'honneur de son pays, ni reconnaître un principe dangereux pour les droits comme pour les libertés de ses concitoyens, n'a pas souillé ses cheveux blancs par des démarches contraires à son devoir. Le temps fera voir que ma conduite est de nature à soutenir le système du gouvernement responsable au lieu de l'ébranler.

faveur du gouverneur (ou, comme s'exprimait le *Herald*, pour les *droits royaux et populaires*), 3 contre et 4 douteux.

Droits royaux et populaires ! " Il ne s'agit pas d'empiéter sur les droits royaux, ni encore moins sur les droits populaires, disait le *Canadien* (22 déc.), mais de les maintenir respectivement dans les limites reconnues par la royauté elle-même dans la personne de ses représentants, et consacrées par les résolutions de 1841 qui font maintenant partie de la constitution canadienne. On aura beau chercher à embrouiller la question du gouvernement responsable, et à diviser le peuple sur cette question, afin de parvenir plus aisément à lui enlever ce palladium de ses droits ; cette question est parfaitement comprise, et le gouvernement responsable, tel qu'il a été concédé au pays et clairement défini dans ces résolutions (celles du 3 sept. 1841), sera maintenu, en dépit de tous les efforts, non seulement en Canada, mais dans toutes les colonies de l'Amérique septentrionale, qui l'ont accepté comme leur grande charte. "

Une coïncidence assez remarquable, entre le coup d'Etat du 27 novembre à Kingston et la dissolution de l'Assemblée générale de la Nouvelle-Ecosse contre l'avis des membres libéraux du cabinet de cette province, frappa tous les esprits, et fit soupçonner une intrigue dont les fils aboutissaient de l'autre côté de l'Atlantique. Il est juste de dire pourtant que M. Viger crut devoir protester par écrit contre une pareille supposition, et que M. Howe lui-même, le principal ministre résignataire de la Nouvelle-Ecosse, déclara que, dans leur différend avec le gouverneur, le gouvernement responsable n'avait nullement été en jeu.

M. Wakefield, dans une lettre adressée au *Colonial Gazette* de Londres, en date du 11 décembre, et publiée sous forme de brochure à Kingston, attribuait la chute de MM. La Fontaine et Baldwin à leur arrogance, à " l'enivrement causé par la jouissance nouvelle pour eux d'un pouvoir presque illimité " et à ce qu'ils avaient voulu " caresser le chien à rebrousse-poil " (Sir Charles Metcalfe). Il prétendait qu'en résignant, les ministres avaient voulu prévenir le sort qui les attendait dans le cours de la session. Suivant lui, plusieurs des mesures ministérielles auraient été rejetées par l'Assemblée législative, entr'autres le bill de l'université de Toronto de M. Baldwin, qui tranchait sur les dotations et les droits acquis de cette institution, et que pour cette raison les membres canadiens français n'auraient jamais voulu accepter ; le bill des taxes ou des cotisations du Haut-Canada, très impopulaire, suivant lui, dans cette section

de la Province, et que son auteur aurait été forcé d'abandonner. Suivant M. Wakefield, les partisans les plus zélés du gouvernement commençaient à murmurer contre certains ministres, entr'autres contre M. Hincks qu'ils trouvaient arrogant, et contre M. Sullivan qu'ils ne trouvaient pas assez sobre. D'ailleurs, tous les arguments, les explications et les insinuations dont se compose cette lettre sont développés, sous une forme plus concise, dans une lettre de Sir Charles Metcalfe, que nous allons reproduire en partie. M. Wakefield écrit en homme qui a pris part à la lutte qu'il raconte, et ne saurait prétendre à l'impartialité de l'historien. Quand on a lu les lettres confidentielles de Sir Charles Metcalfe depuis son arrivée dans le pays, on est convaincu que les ministres pouvaient avoir et avaient en effet, pour offrir leur démission, d'autres motifs que ceux que leur attribue M. Wakefield. Tout cela avait pour but de faire oublier la question principale, la seule véritablement importante.

Un correspondant canadien du *Morning Chronicle* de Londres, fit bientôt à M. Wakefield une réponse, suivant nous, victorieuse, dont nous reproduirons les passages les plus remarquables.

Après avoir dit que les vues de M. Wakefield, quant au mode d'administrer le gouvernement étaient les mêmes que celles des ex-ministres, et que son opposition au ministère était due à un désappointement personnel, le correspondant continue :

“ M. Wakefield prétend : 1. Que les ministres avaient perdu la confiance du gouverneur et du Conseil législatif, et qu'ils perdaient rapidement du terrain dans la Chambre d'Assemblée, cela parce qu'ils auraient introduit des mesures impopulaires. 2. Qu'eux, pour échapper à la nécessité de résigner pour d'autres raisons, engendrèrent une querelle au gouverneur sur la question abstraite du gouvernement responsable, en faisant une demande que Son Excellence était constitutionnellement tenue de refuser. 3. Que les explications des ministres étaient contraires à l'usage et une violation de leur serment de garder le secret. Voilà quels sont les principaux points des objections de M. Wakefield contre la conduite des ex-ministres, et ils ont tous été traités amplement. Je vais les examiner dans leur ordre. J'admets d'abord, que le Conseil exécutif avait perdu ou plutôt qu'il n'eut jamais la confiance du chef du gouvernement, pour la raison toute simple qu'il y avait “ antagonisme ” entre les vues des ministres et celles de M. Wakefield lui-même d'une part, et de l'autre celles de Son Excellence, relativement aux nominations d'emplois, aussi bien que sur d'autres sujets. Il n'est pas vrai que les ministres eussent perdu la confiance du Conseil législatif, à

moins pourtant qu'on ne doive regarder la *minorité de ce corps*, qui se retira sur la question du siège du gouvernement, comme étant le Conseil. Les mesures gouvernementales réussirent toutes dans ce Conseil. Il est également faux qu'on eut lieu de craindre de voir les mesures ministérielles échouer dans la Chambre d'Assemblée, comme l'avance M. Wakefield. Les mesures auxquelles il fait particulièrement allusion sont le bill de l'université (de Toronto) et le bill des cotisations, c'est-à-dire, chose singulière ! les mesures les plus populaires de l'Administration, ainsi que vos lecteurs pourront en juger eux-mêmes lorsque j'en aurai cité les principaux traits. Le premier avait pour objet de rendre accessible à toutes les classes une université dotée à même les fonds publics et qui est tombée, très injustement et je puis dire frauduleusement, entre les mains de l'église anglicane. Maintenant comme les quatre-cinquièmes de la population, au moins, profiteraient de ce changement, ce devait être une mesure populaire. M. Wakefield prétend cependant que les appuis ministériels du Bas-Canada auraient abandonné le gouvernement sur cette question du Haut-Canada. Cet allégué, M. Wakefield le sait aussi bien que moi, est faux. Le bill des cotisations n'avait pour objet que de cotiser les propriétés pour la taxation locale suivant leur valeur, au lieu du système actuel et suivant lequel une propriété valant £250 peut être cotisée pour autant qu'une propriété valant £2,500. La cotisation devait se répartir entre chaque individu de la société à proportion de la valeur réelle de ses biens en général. Ce bill devait donc être également populaire. Toutes ces prétentions ont été mises en avant pour excuser M. Wakefield d'avoir déserté un grand principe dont il avait été un partisan zélé.

“ Que les faits répondent par eux-mêmes. L'amendement proposé par M. Wakefield en Chambre fut rejeté à l'unanimité. Un vote de confiance dans les ex-ministres passa à une majorité de 46 contre 23. Où est donc la preuve de M. Wakefield que le ministère perdait du terrain ? Il n'y en a pas ; il n'y a que son assertion, que je nie péremptoirement. Je maintiens au contraire que jamais ministère en aucun pays ne créa un nombre de mesures qui donnèrent une satisfaction aussi générale et au parlement et au public. Un fait assez singulier, c'est que, de tous les journaux libéraux du Haut-Canada, le seul qui ait déserté le ministère assure “ d'après une autorité indubitable ” que le gouvernement actuel sera prêt à soumettre un bill de l'université d'après les mêmes principes que celui dénoncé par M. Wake-

field et qui, suivant lui, aurait causé la *résignation* des ministres s'ils n'eussent pas *engendré une querelle* sur un autre sujet!

“Voilà qui me ramène à la deuxième phase des accusations de M. Wakefield, savoir : que les ex-ministres, prévoyant leur inévitable chute à cause de la perte de la confiance publique, engendrèrent querelle au gouverneur sur le *gouvernement responsable*. J'ai, dans ma première lettre, cité, quant aux vues du gouverneur sur cette question, des faits généraux qui doivent convaincre toute personne raisonnable qu'une rupture entre Son Excellence et son Conseil était *inévitable*. M. Wakefield ne peut et n'osera pas nier qu'il fut fait des *nominations sans l'avis* du Conseil, et que ces nominations étaient “*préjudiciables à leur influence*”. Ces faits étant avérés, qu'aurait donc dû faire le Conseil d'après les principes de M. Wakefield? Sans doute il est très facile à ceux qui sont préjugés de trouver à redire, d'objecter à aucune marche suivie par des personnes qui leur déplaisent. Mais c'est aux hommes sérieux et sincères que j'en appelle de prononcer un jugement impartial. On a dit que le Conseil, au lieu de résigner sur le principe du *gouvernement responsable*, aurait dû s'appuyer sur un cas particulier. Je pense tout différemment; et il est important d'observer qu'à la Nouvelle-Ecosse, où les circonstances ont contraint le Conseil à résigner sur un fait particulier, tout le monde sent que la vraie question en litige est la même qu'en Canada, savoir : *s'il y aura ou non un gouvernement de parti*. J'admets volontiers que la marche suivie par l'ex-ministère peut paraître extraordinaire en Angleterre, mais pour cette seule raison que nul ministre anglais ne pourrait jamais être placé dans des circonstances semblables. Si le gouverneur et son ministre eussent agi ensemble cordialement et avec confiance, il s'en serait suivi tout naturellement que la *résignation n'aurait pu avoir lieu que par suite d'un différend sur quelque point de détail, sur un fait quelconque*. Mais Sir Charles Metcalfe avait des vues entièrement différentes de celles de son ministre quant au mode d'administrer le gouvernement; de là la difficulté dans laquelle ils ont été amenés. Dans de telles circonstances quel parti les ministres pouvaient-ils prendre? Devaient-ils résigner de suite? M. Buchanan pense que oui, et les accuse d'avoir sacrifié leurs principes en gardant leurs emplois. M. Wakefield est possiblement de la même opinion. Il ne peut pas y avoir de doute que, si les ministres avaient cru pour un seul instant, comme le pense M. Buchanan, que le gouverneur désirât les forcer à résigner en témoignant un manque de confiance en eux, le moindre avertissement eût été suffisant. Ils n'eurent cependant aucune raison de nourrir une

pareille idée. L'antagonisme ne fut alors jamais avoué, et les ministres croyaient sincèrement qu'un peu d'expérience en fait de gouvernement représentatif convaincrail Son Excellence que ses vues touchant l'administration des affaires publiques étaient erronées. Peut-être ont-ils eu tort. Peut-être auraient-ils dû résigner au bout d'une ou deux semaines après l'arrivée de Sir Charles Metcalfe, et dès la première fois qu'il exerça la prérogative sans leur avis ; mais s'ils ont erré, c'était par suite de leur désir de ne pas nuire à Son Excellence, et je suis pleinement convaincu que, s'ils eussent été plus précipités, les mêmes individus qui les condamnent aujourd'hui *auraient été les premiers à se plaindre qu'ils étaient intraitables.*

“ A tort ou à raison, cependant, ils ne résignèrent pas et furent nécessairement contraints à assumer sur eux la responsabilité de nominations à l'égard desquelles ils n'avaient pas été consultés, ou qu'ils désapprouvaient. Ils souscrivirent à tout cela, jusqu'à ce qu'enfin, pendant la session du parlement, ils se sont aperçus qu'ils perdaient chaque jour du terrain par suite de l'opinion qui s'était répandue qu'ils ne possédaient pas la confiance du chef du gouvernement. Les journaux de l'opposition disaient ouvertement qu'il était fait des nominations sans leur avis, et que leurs mesures n'étaient pas approuvées par le gouverneur. Il a été avancé par M. Wakefield qu'il n'existait, à l'époque de leur résignation, entre le chef du gouvernement et eux-mêmes, aucun sujet de différend, nul cas d'une nomination faite juste dans le moment sans leur avis. On ne saurait hasarder une assertion plus fausse. M. Wakefield devait parfaitement bien savoir qu'il venait juste d'être fait la nomination la plus préjudiciable *sans l'avis* des ministres. Je fais allusion à celle de M. Powell comme greffier de paix du district de Dalhousie ; et qu'un autre sujet de différend de la plus haute importance existait aussi, savoir : la réserve du bill des sociétés secrètes, projet de loi qui avait été introduit comme mesure du gouvernement avec le concours du gouverneur et emporté par des majorités accablantes dans les deux Chambres législatives, mais que Son Excellence résolut de réserver *sans avoir aucunement prévenu ses ministres de ses intentions.* Je ne me propose pas de discuter ici le mérite du bill. Il avait pour objet de supprimer les loges orangistes et autres sociétés secrètes. La marche recommandée par le ministère était *précisément la même que celle suivie en Irlande*, savoir : de réprimer ces institutions au moyen de l'action *exécutive.* Ce fut le gouverneur qui objecta à cette marche comme ayant un caractère de *proscription*, et ce fut aussi

lui-même qui suggéra *de recourir à la législation*. Je vais citer ses propres paroles : " Il avait consenti à ce que le bill fut introduit dans le Parlement parce qu'il avait promis, peu de temps après son installation au gouvernement, qu'il sanctionnerait une mesure législative sur le sujet au lieu de mesures exécutives qu'il refusait d'adopter par rapport à leur caractère de proscription. " Je soumets la question à vous, M. l'éditeur, et à vos lecteurs, et je demande si en Angleterre les ministres, placés dans de pareilles circonstances, et après avoir consenti à retirer leurs propres opinions par déférence pour celles de leur souverain, ne se croiraient pas lésés si ce souverain venait ensuite à refuser son assentiment au bill même dont il aurait ainsi approuvé l'introduction comme mesure du gouvernement ? On dit, je le sais, que les instructions royales, prescrivant la réserve de tous actes d'un caractère extraordinaire, suffisaient pour empêcher le gouverneur de donner son assentiment au bill. Mais il n'y a là aucun raisonnement. Ce dont les ministres se plaignent, c'est que le gouverneur ne leur ait pas fait connaître ses intentions, qu'il était dit généralement dans le public que ce bill ne serait pas sanctionné et cependant on les gardait dans une ignorance absolue sur le fait ! Faites attention, je vous prie, à la conséquence. Le bill en était un qui, quoique demandé à cor et à cri par le public, pesait fortement sur le parti orangiste. Les ministres se trouvaient exposés à tout le reproche d'avoir introduit la mesure sans pouvoir la faire devenir loi. Il doit être évident pour tout homme de sens commun qu'ils n'auraient jamais, dans de pareilles circonstances, introduit la mesure. Si le gouverneur leur eût dit franchement qu'il ne consentirait pas au bill sans des instructions spécifiques, ils l'auraient requis d'obtenir la permission de le sanctionner avant de l'introduire, et si la permission eût été refusée par le gouvernement métropolitain, ils auraient pu dire au parlement et au public d'où venait l'opposition, et se conduire en conséquence. La conduite de sir Charles Metcalfe dans ce cas-ci ne peut être défendue sur aucun principe de gouvernement responsable."

Puisque nous en sommes sur cette question, qui est revenue si souvent sur le tapis dans le cours de cette célèbre controverse, citons encore l'extrait suivant d'un article de *La Minerve* :

" Quant au deuxième point : que les ministres voulaient gêner le gouverneur dans sa dispensation de la sanction à être donnée aux bills passés aux deux Chambres, cette prétention n'est pas plus fondée que l'autre. Cela appert par la simple confrontation des deux documents contenus au message de Son Excellence.

Les ministres ne lui ont pas dit : Il faut que vous donniez la sanction à nos bills, ou il faut que vous la refusiez à tel et tel autre bill. Une prétention de cette nature est tout à fait extravagante et hors de question, quoiqu'on s'efforce dans le message de la rattacher à la responsabilité des ministres. Tout ce qu'ils ont prétendu, c'était que Son Excellence leur fit part de ses intentions relativement à leurs mesures parlementaires ; qu'elle daignât leur dire si elle se proposait de les sanctionner ou non, et ne pas les laisser sous l'impression que ces mesures étaient approuvées, pour les voir ensuite tout à coup réservées, lorsqu'elles étaient adoptées par le Parlement presque toujours après des discussions plus ou moins pénibles, et dans tous les cas sur leur propre responsabilité. Rien de plus juste, rien de plus raisonnable que cette prétention de la part des ministres. Le bill des sociétés secrètes, après beaucoup de discussion, est enfin adopté par les Chambres. Tous les amis de l'ordre et de la tranquillité publique applaudissent au patriotisme et à la sagesse des ministres. Tout à coup ils apprennent que le gouverneur refuse la sanction, et ils ne savent s'ils doivent interpréter la conduite des ministres comme une mortification, ou si c'est un coup de tête de la part de Son Excellence, et dans leur incertitude ils déversent le blâme et même l'injure sur les premiers ! L'assertion du rédacteur de la note de Son Excellence : qu'ils l'auraient entendu exprimer ses sentiments au sujet du bill des sociétés secrètes, qu'elle leur aurait dit que c'était là une mesure arbitraire, inconsiderée, cette assertion, disons-nous, sent *l'influence secrète*, et si toutefois le gouverneur a jamais rien dit de semblable à ses ministres, ce n'a été *qu'après* la passation du bill et son refus de le sanctionner, ce qui, passez-nous l'expression un peu triviale, ne ressemblerait pas mal à *de la moutarde après dîner*. Ce qui prouve la fausseté de l'assertion du rédacteur, outre l'extrême improbabilité qu'après une telle expression d'improbation de la part de Son Excellence les ministres eussent persisté dans leur mesure, et cela tout en faisant croire au public qu'ils étaient approuvés, c'est le fait que le gouverneur, rendu à l'Hôtel du Parlement pour donner la sanction aux bills adoptés, quelque temps avant la fin de la session, se fit apporter ces bills, les signa tous à l'exception de celui pour l'indépendance du Parlement, qu'il fit trier et mettre de côté, et puis ensuite, ayant réfléchi, il prit le bill des sociétés secrètes *qu'il venait de signer*, et raya sa signature d'un trait de plume. Tant d'hésitation n'aurait pas été possible après avoir condamné le bill en termes

énergiques et au point de dire qu'il était sans exemple dans les fastes de la législation britannique."

Nos lecteurs sont sans doute impatients de connaître de quelle manière Sir Charles Metcalfe rendit compte de cet événement au ministre colonial. Ce ne fut qu'un mois après la résignation de son ministère qu'il écrivit ce qu'on va lire :

" La résignation de mon Conseil, dit-il d'abord, a été si surprenante, lorsqu'on songe qu'il était soutenu par une grande majorité de l'Assemblée, qu'on s'est laissé aller à diverses conjectures sur les causes de cette démarche."

Ce qu'il y a de plus surprenant ici, pour ceux qui ont lu les lettres de Sir Charles Metcalfe, c'est la surprise même de Son Excellence.

Puis, après avoir rapporté les principales causes assignées par M. Wakefield à la résignation des ministres, il ajoute : " Cette explication a obtenu quelque faveur, mais je ne saurais dire que j'y ajoute une foi entière, bien que ces circonstances aient pu exercer une certaine influence sur la démarche en question.

" D'autres circonstances nous fournissent une explication beaucoup plus plausible. Il y avait devant le Parlement plusieurs bills qui, s'ils fussent devenus lois, auraient créé de nouvelles charges avec des salaires élevés. Il paraît que quelques-unes de ces places avaient été promises pour acheter l'appui de certains membres, principalement sur la question du siège du gouvernement. S'assurer la distribution de ce patronage pour des fins de parti était, je suppose, l'objet immédiat de leur demande, ou du moins l'objet principal pour lequel ils désiraient que je ne fisse aucune nomination sans les consulter. S'ils avaient réussi, ils se seraient servi de leur privilège dans ce but. auraient mis le gouvernement à leurs pieds, et trouvé moyen de conserver indéfiniment le pouvoir. S'ils avaient échoué, ils pouvaient suivre la conduite qu'on leur attribue dans le paragraphe qui précède. Quand la rupture éclata, ils eurent bien soin que le patronage sur lequel ils avaient compté ne fût pas créé. Les bills furent retirés, ou les clauses qui créaient des emplois en furent retranchées. ¹

1. A cette accusation portée plus d'une fois contre les ex-ministres d'avoir voulu faire servir le patronage de la Couronne à l'achat d'une majorité parlementaire, *La Minerve* avait déjà répondu dans les termes suivants :

" Mais ce n'est pas tout : on ne se plaint pas que c'était seulement exiger qu'on cédât le patronage de la Couronne, on va plus loin ; on prétend hardiment que les ministres voulaient se le faire abandonner " pour acquérir des appuis dans le Parlement", en d'autres mots, pour acheter une majorité

“ Aussitôt qu'ils furent déterminés à résigner, ils s'efforcèrent de soulever en leur faveur le cri de gouvernement responsable, en prétendant que ce système favori était en danger dans les mains d'un gouverneur qui cherchait à revenir au temps du *Family Compact* et ainsi de suite. Ils supprimèrent entièrement les faits sur lesquels leur résignation avait eu lieu, et quand cette suppression fut exposée, ils prétendirent que tout ce qu'ils demandaient, c'était d'être consultés sur toutes les nominations, sauf au gouverneur à ne pas suivre leur avis s'ils le jugeait à propos, — ce qui est trop absurde pour mériter une réfutation raisonnée, car faire des nominations contrairement à leur avis

parlementaire ! C'est, comme on le voit, passer de l'absurde à la calomnie. M. La Fontaine, dans son discours admirable de logique et de sentiments à la fois calmes et énergiques, don qui lui est particulier, fait amplement justice de l'accusation calomnieuse à laquelle nous venons de faire allusion. D'abord ce n'est pas sous le ministère que se composa le Parlement : le ministère le trouva tout fait et à peu près tel qu'il était sorti des mains de Lord Sydenham, et par conséquent plus exposé au reproche d'être préjugé contre que pour une administration si éminemment canadienne et réformatrice que celle du ministère La Fontaine-Baldwin. Cependant ce même Parlement n'a pas hésité à lui donner son appui le plus franc et le plus cordial. Malgré cela, qu'ont fait ces ministres que vous accusez si légèrement de vouloir acheter la majorité ? Ils présentent une mesure par laquelle ils proposent de retrancher du Parlement tous les fonctionnaires qui se trouvent sous l'influence du gouvernement, et de les rendre inéligibles à l'avenir. Cette mesure ministérielle, convertie en deux bills, l'un pour l'Assemblée, l'autre pour le Conseil législatif, passe aux deux Chambres à d'écrasantes majorités, et lorsqu'il arrive au représentant de Sa Majesté pour recevoir la sanction, la lui donne-t-on ? Du tout, on le réserve pour lui faire faire un voyage en Angleterre ! C'est cette mesure et le bill pour la suppression des sociétés secrètes, que M. Merritt avait en vue lorsqu'il a dit avec tant de vérité dans la Chambre d'Assemblée que tous les bills de la Législature provinciale devaient recevoir la sanction dans le pays même, et qu'on n'avait aucun droit quelconque de les envoyer en Angleterre lorsqu'ils se rattachaient à nos affaires intérieures. Si donc le ministère a fait tout en lui pour dépouiller le Parlement précisément de ces éléments de corruption qui s'y trouvent sous forme de fonctionnaires publics, comment peut-on être assez osé ou assez inconséquent pour avancer que ce ministère voulait déterminer les nominations aux emplois pour se ménager “ des appuis parlementaires ” ? Il nous semble que si tel avait été son but, il s'y prenait bien singulièrement pour y atteindre. Mais si on ne peut pas les taxer d'une pareille prétention, les ministres qui ont fait adopter par les Chambres une loi qui les mettait dans l'impossibilité d'acheter une majorité parlementaire, que dire de Sir Charles Metcalfe qui refuse de sanctionner cette loi ? L'accusation calomnieuse lancée contre ses ministres est un argument à deux tranchants et qu'on rétorque avec une entière justesse contre le rédacteur de la note de Son Excellence. Le refus de consulter, la prétention de disposer sans avis, sans conseil, des emplois publics, expose Son Excellence au reproche qu'on tente, mais en vain, de faire peser sur les ministres. Elle y est d'autant plus exposée, qu'elle est exempte de toute responsabilité envers les représentants du peuple, et qu'elle a un droit de jugement, tandis que les ministres n'ont qu'un droit de consultation.” — *La Minerve*, Déc. 1843.

devait certainement avoir autant d'inconvénient que de les faire sans prendre leur avis. ¹ Ils supprimèrent toute mention de la demande qu'ils avaient formulée, qu'il ne fût fait aucune nomination susceptible de leur nuire à eux ou à leur parti. Il est parfaitement clair que le but était de m'extorquer le patronage et de le prendre entre leurs mains, et un seul mot de ma part leur accordant la moins extravagante de leurs demandes, aurait renversé le gouverneur et l'aurait prosterné à jamais sous les roues de leur char.

" Leur conduite est néanmoins surprenante. Ils auraient pu compter avec certitude, d'après ce que j'avais fait jusqu'alors, sur une part considérable du patronage. Ils ont prétendu en Parlement et en dehors du Parlement qu'ils voulaient simplement connaître les nominations avant qu'elles fussent faites. Le fait est que j'ai à peine jamais eu connaissance d'une vacance autrement que par la nomination qu'ils faisaient d'une personne pour la remplir ; que j'ai rarement fait une nomination autrement que sur leur recommandation, et que je ne me rappelle pas une seule circonstance où j'aie fait une nomination sans connaître préalablement ce qu'ils en pensaient. Je ne me considérais certainement pas obligé strictement de les consulter à l'égard de chaque nomination ni de soumettre mon jugement à leurs vues de parti, — et lorsqu'on me demanda formellement d'enchaîner ainsi le gouvernement de Sa Majesté, je refusai

1. " Disons maintenant un mot des conséquences que doit avoir l'exercice de la voix consultative, parce que le rédacteur de la réponse de Son Excellence a prétendu que *conseiller* et *décider* était la même chose, absurdité qui a été très bien exposée en Chambre par M. Black, qui a dit qu'il vaudrait autant prétendre que le juge ne doit pas entendre les avocats adverses parce qu'il ne peut donner jugement que pour une des parties, et cependant on ne dira pas que M. Black était préjugé en faveur des ministres, lui qui a voté contre eux. Et en effet prétendre qu'on ne doit pas les consulter parce qu'on n'est pas tenu de suivre leurs avis, c'est nier les avantages de la discussion, c'est combattre un principe fondamental du gouvernement constitutionnel. En donnant leurs avis, n'ont-ils pas cet espoir rationnel que leur expérience des choses du pays et leurs lumières pourront éclairer la religion du gouverneur ? Et le gouverneur lui-même ne doit-il pas partager cet espoir ? Assurément. Qu'il décide après les avoir entendus, à la bonne heure ! Il sera dans son droit. Seulement, s'il en abusait de manière à déplaire à la majorité et à porter atteinte à la popularité et à la responsabilité des ministres, alors le seul moyen qu'ils auraient d'échapper à ce naufrage politique ce serait de résigner, et en le faisant ils seraient aussi eux dans leur droit. Mais chercher à se soustraire aux conseils de ses ministres, d'hommes entourés de la confiance du peuple, et dont c'est le droit et le devoir de donner ces conseils, et s'y soustraire sous prétexte que ce serait se dégrader et abandonner la prérogative, c'est une prétention si absurde, si monstrueuse que nous avons peine à croire qu'elle ait été émise même par de secrets et irresponsables conseillers. — *La Minerve*, déc. 1843.

péremptoirement, — mais ils eurent de fait plus qu'ils ne pouvaient désirer ; et non seulement ils eurent les moyens d'exprimer leurs opinions sur toutes les nominations qui devaient être faites, mais la plupart de ces nominations furent faites sur leur recommandation. ¹ Si je tentais ici de rendre compte à Votre Seigneurie de la manière dont j'ai exercé le patronage, loin de craindre d'être trouvé coupable d'avoir fait respecter avec trop de rigueur la prérogative de la Couronne, je craindrais d'être accusé d'avoir eu trop d'égards pour les sentiments de mon Conseil.

“ Lorsqu'ils poussèrent le cri de gouvernement responsable, leur succès fut d'abord étonnant, spécialement dans l'Assemblée. Presque tous les membres du parti appelé réformiste, les modérés comme les plus violents, par crainte sans doute de leurs constituants, crurent nécessaire de les joindre. Les fausses représentations eurent aussi quelque effet dans le pays, mais cet effet paraît aller en diminuant tant dans le Haut que dans le Bas-Canada. Néanmoins, les discussions qui se sont élevées à l'occasion de la résignation du Conseil ont fait voir que l'opinion du parti qu'on peut appeler le parti du gouvernement responsable, partage complètement les sentiments du Conseil et qu'il est bien entendu que le gouvernement responsable signifie l'entière soumission du gouverneur à l'avis de ses conseillers, et conséquemment la suprématie entière du Conseil, excepté seulement lorsque par un appel au Parlement ou au peuple le gouverneur peut obtenir une majorité en faveur d'une nouvelle administration. *Le gouvernement responsable porté jusque là ne paraît être impraticable dans une colonie, où l'autorité de la mère-patrie doit être respectée, si on ne veut que l'esprit de démocratie n'empiète constamment sur elle. Cela est déjà rendu si loin qu'il est presque impossible aujourd'hui de faire fonctionner le gouvernement avec quelque chance d'être appuyé par les partis composant la majorité de la Chambre d'Assemblée sans reconnaître le gouvernement responsable comme règle, bien qu'une théorie aussi mal définie puisse admettre différentes interprétations. Entre ces deux impossibilités, il est assez difficile de dire ce que deviendra le gouvernement de cette colonie. Le temps ne saurait être éloigné où il sera nécessaire de se soumettre à ce gouvernement responsable tel qu'entendu par ces hommes extrêmes, ce qui amènera le renversement complet de tout gouvernement de la part de Sa*

1. Voir la lettre au *Morning Chronicle* citée plus haut, page 488.

Majesté et la substitution du gouvernement du parti dominant, ou de résister à la frénésie populaire, au risque d'une séparation.

“ Je ne veux pas dire que cette rage pour le gouvernement responsable soit universelle. Les adresses que j'ai reçues et soumises à Votre Seigneurie montrent qu'il y a un parti considérable qui veut appuyer le gouvernement dans sa lutte contre les empiètements républicains ; et si le Haut-Canada était seul, je pourrais à présent, par un appel au peuple, obtenir dans l'Assemblée une majorité composée du parti anglais ou parti loyal. Il pourra quelque jour devenir nécessaire de s'appuyer entièrement sur ce parti, et alors il s'agira de savoir si le gouvernement pourra fonctionner avec l'aide de ce parti seulement. *Quand même j'en serais réduit à cette nécessité, je ne désespérerais pas.* C'est presque la seule chance qu'il y ait pour le Canada de rester colonie anglaise autrement que de nom ; et les mesures du gouvernement pourraient être aussi libérales avec ce parti qu'avec aucun autre, et exclure toute cause de plainte. Mais la raison a peu d'influence dans les luttes de parti ; et il y aurait, à s'appuyer seulement sur ce parti, un risque que je n'aimerais pas à braver sans une absolue nécessité.

“ J'ai donc essayé, depuis qu'il est devenu nécessaire de former un nouveau Conseil, de le composer du parti français, du parti anglais et du parti réformiste. Ce dernier parti a d'abord montré de la répugnance à se joindre au parti anglais, et a cherché à obtenir des principaux membres de la Chambre l'assurance qu'ils appuieraient, ou du moins ne combattraient pas, un Conseil formé exclusivement des partis réformiste et français. Cela ne convenait pas aux vues de ces principaux chefs, et je me suis épargné l'embarras de décider si je prendrais un pareil Conseil, pour obtenir une majorité immédiate, à l'exclusion du parti anglais, qui m'avait offert généreusement son appui dans un temps critique, ou si je m'attacherais aux loyaux (*loyalists*), au sacrifice d'une majorité dans l'Assemblée. J'ai encore l'espoir de pouvoir former un Conseil composé des trois partis ci-dessus mentionnés qui sont déjà jusqu'à un certain point représentés dans le Conseil provisoire actuellement nommé, M. Viger représentant le parti français, et MM. Draper et Daly représentant en quelque sorte le parti anglais et le parti réformiste modéré. M. Viger demande du temps. Aucun membre influent du parti français ne s'est encore joint à lui ; mais il espère un changement dans les opinions de ce parti et n'est pas sans espoir d'être appuyé plus tard. En même temps il m'est très précieux parce qu'il représente dans le gouvernement les

intérêts canadiens français et que sa présence est une preuve de mes propres dispositions envers les gens de sa race. Sa conduite a été admirable. Il a fait preuve d'énergie, de fermeté, de désintéressement et de patriotisme, et ses principes aussi bien que ceux de M. Daly et de M. Draper sont tout à fait satisfaisants. Les autres arrangements pour la formation du Conseil et la nomination aux charges vacantes sont suspendus jusqu'à ce que les plans pour l'adhésion de canadiens du Bas-Canada nous apportent de l'aide de ce côté et jusqu'à ce que le parti réformiste du Haut-Canada ait conclu certains arrangements en voie de négociation. Ces délais et ces précautions qui, en tout autre temps, seraient inutiles, sont prescrits par la nécessité urgente de s'assurer, si cela est possible, une majorité dans le Parlement, ce qui ne peut s'effectuer qu'en satisfaisant les trois partis déjà désignés, ou au moins un certain nombre de leurs membres.

" Quand j'aurai fait les arrangements nécessaires, j'assemblerai le Parlement, que j'aie ou non une majorité pour soutenir le gouvernement. S'il y a d'abord une majorité, je me flatte que nos mesures seront telles qu'elle ne pourra que s'accroître par la suite. Si le gouvernement est en minorité et que la majorité mette des entraves à l'expédition des affaires, je n'aurai plus qu'à dissoudre le Parlement. Après l'élection, s'il y a une majorité en faveur du gouvernement, rien n'empêchera les affaires de marcher régulièrement. Dans le cas contraire, si on cherche à embarrasser le gouvernement, et à m'imposer les hommes qui ont déjà résigné, tout ce que je puis prévoir à présent, c'est que je ne me soumettrai pas à une opposition fâcheuse, et que je ne souffrirai pas qu'on m'impose des hommes en qui je ne puis avoir confiance. Je me trouverai, si cela arrive, en collision avec la Chambre d'Assemblée, sans avoir l'espoir de sortir d'embarras par une nouvelle dissolution. La majorité se trouvera alors exaspérée contre moi personnellement, et je devrai être rappelé pour mettre la paix dans la colonie, ou le gouvernement responsable n'existera plus qu'en théorie.

" J'ai jusqu'à présent écrit sur ce sujet avec la conviction que j'avais raison de résister aux demandes de mon Conseil, et que je n'aurais pu empêcher sa résignation sans m'humilier honteusement, et prostituer la commission que je tiens de Sa Majesté. Quoi qu'il arrive, je ne regretterai pas la retraite de ministres qui, par leurs sentiments anti-britanniques, ne sauraient être les aviseurs du gouverneur d'une colonie anglaise ; *et si une majorité du Parlement est déterminée à me les imposer en cette qualité, je désespérerai de voir le Canada demeurer colonie anglaise.*

“ Votre Seigneurie considèrera peut-être les choses d’une autre manière et pourra croire que la crise actuelle est due à quelque maladministration ou à un manque de jugement de ma part. Dans ce cas, il y aurait un remède à appliquer autre que ceux que je propose ; et aussitôt que Votre Seigneurie pourra considérer, que ce soit dès à présent ou plus tard, que ma démission serait avantageuse aux intérêts publics, j’espère de tout mon cœur qu’aucune indulgence ou délicatesse à mon égard n’apportera de retard à cette mesure. Cela ne veut pas dire que j’aie le moindre désir d’abandonner la lutte, tant que ma présence pourra être de quelque utilité. Tant que je posséderai la confiance de Votre Seigneurie, j’aurai plus de satisfaction à travailler à conserver cette colonie à l’empire que je n’en aurais jamais eu à travailler avec des ministres dont l’objet constant semblait être de nullifier complètement l’autorité du gouvernement de Sa Majesté et de gouverner despotiquement suivant les dictées étroites de l’esprit de parti le plus anti-britannique possible ; d’après lequel tout individu qui avait été rebelle était jugé digne de récompense, et tous ceux qui avaient bravement et loyalement défendu leur Reine et leur pays étaient proscrits ou négligés.

“ Depuis l’époque de leur résignation, oublieux des maximes du gouvernement responsable sur lesquelles ils prétendent se guider et qui auraient dû leur apprendre le respect dû au représentant de la Souveraine, ils se sont efforcés tant par eux-mêmes que par leurs partisans et la partie de la presse qui subit leur influence, de me faire passer pour un ennemi du gouvernement responsable ; et n’ayant pas de faits à citer à l’appui de cette accusation, ils ont honteusement fabriqué des mensonges absurdes pour l’appuyer. Ils ont, entre autres choses, répandu le bruit que j’avais retranché de la copie imprimée de ma réponse à leur exposé au sujet de leur résignation, envoyée aux Chambres législatives, le paragraphe contenant ma déclaration d’adhésion au gouvernement responsable ; comme si, indépendamment de la bassesse de ce procédé, je pouvais de propos délibéré retrancher le paragraphe le plus propre à réfuter la partie de leur explication qui pouvait me nuire le plus ; et comme si, après avoir mis une copie de ma réponse entre leurs mains, et en avoir fait lire une autre copie dans l’Assemblée, y compris chaque fois le paragraphe en question, j’aurais pu subséquemment le retrancher dans l’espoir de retirer quelque avantage de cette suppression. Une autre fausseté, qu’on peut d’une manière à peu près certaine, faire remonter à l’un d’eux, c’est que leur démission

avait été préméditée dès longtemps, qu'elle devait avoir lieu d'après des ordres de Votre Seigneurie et qu'elle était décidée dès avant mon départ d'Angleterre. Pourvu que ces bruits produisent quelque impression défavorable pour moi et favorable pour eux, on y a recours sans scrupule.

“ Quant au gouvernement responsable, je ne crains pas de dire que jamais ce système favori n'a opéré avec plus d'aise que sous moi, excepté durant la période de la maladie de mon prédécesseur, époque pendant laquelle le Conseil s'arrogea tous les pouvoirs. Un de mes premiers devoirs fut de reprendre l'autorité du gouverneur pour ce qui regardait l'expédition ordinaire des affaires, conduisant l'administration du gouvernement par l'intermédiaire des secrétaires, *sans référence au Conseil*, excepté dans les cas où la loi exigeait que j'obtinse leur consentement, ou lorsque je désirais moi-même me prévaloir de leur avis. Ce qui montre bien l'étroitesse de leurs vues, qui se bornaient pour ainsi dire à la possession du patronage pour des fins de parti, c'est que dans tout ce qu'ils ont dit contre moi depuis leur résignation pour faire croire que j'étais ennemi du gouvernement responsable, ils n'ont pas dit un mot des ordres nombreux que j'émettais journellement sans les consulter, dont quelques-uns étaient très-importants ; tandis que relativement au patronage, seul objet de leur cupidité, je ne saurais, comme je l'ai déjà dit, me rappeler une seule circonstance où j'aurais fait une nomination sans m'assurer d'abord ce qu'ils en pensaient, ou sans recevoir leur recommandation d'un remplaçant, ce qui très souvent m'apprenait qu'il y avait une vacance à remplir. Je parle de ce qui se pratiquait ordinairement, car je n'ai jamais abdiqué le droit d'exercer la prérogative de la Couronne à ma discrétion ; et c'est là le point sur lequel je suis venu en collision avec la majorité de l'Assemblée appuyant le ci-devant Conseil exécutif.

“ L'objet du parti, depuis la résignation des ministres, semble être de m'imposer de force les mêmes hommes, au moyen d'une majorité dans les Chambres ; ou si cela ne réussit pas, de m'embarrasser autant que possible en s'opposant à la passation des mesures les plus urgentes, ou à la formation d'un nouveau Conseil. Pour ce qui est de la première tentative, ils n'en viendront pas à bout. Il m'est impossible de reprendre les mêmes hommes. Ils peuvent réussir à m'embarrasser, mais leur opposition ne pourra être que fâcheuse, et devra tendre à détruire leur objet favori de la suprématie du Conseil, puisque je suppose que le gouvernement de Sa Majesté ne jugera pas sage de se soumettre à une dictature comme celle-là “ *Cirium ardor prava jumentum* ”,

laquelle amènerait incontestablement l'annihilation du pouvoir de la Couronne et plus tard la séparation ou la guerre civile; *bien qu'il soit fort possible que la résistance produise le même résultat.*

“ J'ai oublié de dire jusqu'à présent que la plupart des membres du Conseil n'ont résigné qu'avec répugnance. La résignation a été l'œuvre de MM. Baldwin et LaFontaine, et principalement du premier qui, n'aimant probablement pas sa position comme second de M. LaFontaine, et ayant perdu sa popularité dans le Haut-Canada, désirait sans doute se mettre à la tête du parti du gouvernement responsable en prétendant que le projet favori était en danger. Sept autres suivirent les deux chefs quoiqu'il fût évident que plusieurs n'aimaient pas cette démarche. Ils se retirèrent, parce qu'ils crurent qu'il était plus convenable pour eux de suivre leurs chefs, ou parce qu'ils espéraient retourner avec eux au pouvoir. Je les laissai partir sans chercher à les retenir car il n'y en avait qu'un seul parmi eux, M. Morin, que j'aurais pu désirer garder, et dont l'adhésion aurait pu être de quelque service au gouvernement. On parut croire généralement, pendant quelque temps après la résignation, que je serais forcé de les rappeler, et cette impression peut avoir influé sur quelques-uns des votes donnés dans l'Assemblée en leur faveur. Plusieurs membres de la Chambre s'offrirent successivement comme médiateurs, prétendant désirer une réconciliation, mais je ne reçus d'ouverture d'aucun des résignataires, et toute tentative de réconciliation de ma part aurait été une reconnaissance de ma défaite et aurait mis le gouvernement aux pieds d'une faction dominante.

“ La décision de Sa Majesté en faveur de Montréal comme siège du gouvernement, décision reçue par le dernier paquebot, irritera probablement certaines gens du Haut-Canada qui depuis la rupture auraient été fort disposés à m'appuyer et pourra les rendre indifférentes ou même m'en faire des adversaires; mais, quoi qu'il arrive, je n'y puis rien. La décision, s'il m'est permis de parler ainsi, est juste; et après ce qui s'est passé dans la Législature, ne pouvait être autre. Les événements récents n'ont pas changé mes sentiments à ce sujet; c'est-à-dire, que le choix devait tomber sur la ville la plus convenable, qu'elle fût située dans le Haut-Canada ou dans le Bas-Canada. Toutefois l'effet de ce choix dans le Haut-Canada est douteux, et on parle déjà d'agiter le rappel de l'Union, ce qui ne rencontrerait pas une très forte opposition dans l'une ni l'autre des deux provinces. Il n'est pas nécessaire pour le moment de faire part à Votre Seigneurie de mes idées sur cette question.”

Nous n'entreprendrons pas de commenter cette lettre ; nous ne la citons que pour montrer dans quelle disposition d'esprit se trouvait alors Sir Charles Metcalfe. Il a perdu son calme habituel ; il cède à la passion ; naturellement bienveillant, il se laisse aller à des insinuations malveillantes contre ses adversaires politiques. Il s'emporte jusqu'à émettre des idées dangereuses, des opinions téméraires. Quoiqu'il admette que le sentiment public soit tout en faveur du gouvernement responsable tel qu'interprété par les ex-ministres, il est bien décidé, dans le cas où les Chambres voudraient lui imposer les mêmes hommes, de ne pas les accepter, et il espère bien que Sa Majesté ne voudra jamais se soumettre à une dictature comme celle-là, qui peut, suivant lui, amener l'indépendance de la colonie, bien qu'il soit fort possible que la résistance produise aussi la séparation ou une guerre civile.

L'EXPOSITION DE 1889

L'Exposition de 1889 est ouverte depuis un mois,¹ et nous pouvons constater avec une patriotique satisfaction que son succès est aujourd'hui certain, éclatant.

C'est la quatrième fois que la France convie le monde à célébrer dans ces grandes assises les progrès de l'industrie humaine. Et l'on peut se demander si les fêtes de cette nature seront encore de mode au XX^e siècle. Beaucoup d'esprits sérieux et clairvoyants ne souhaitent pas qu'elles se renouvellent. Profitons de notre reste.

Ne conviendrait-il pas, avant de s'engager dans de pareilles entreprises, de se demander ce que rapportent les dépenses de luxe en général, et en particulier ce que valent les réjouissances publiques? On peut faire, il faut bien l'avouer, aux solennités de cette nature, une partie des reproches que M. Frédéric Passy² adresse si justement aux fêtes foraines. Elles vident les bourses, et ne rendent guère les hommes plus heureux ni meilleurs.

Voici comment l'éminent académicien fait l'histoire des localités qui donnent des fêtes. "Chacune, dit-il, en surexcitant chez elle la dépense et en y faisant appel à la dissipation, a cru attirer à elle une partie de la subsistance de ses voisins. Et chacune, si elle faisait le total des consommations inutiles, des dépenses inconsidérées, et des journées perdues dont elle a sa part, se trouverait avoir réalisé une diminution dans son bien-être, dans sa richesse et dans sa moralité."

Sans doute il serait absurde d'assimiler à une foire de banlieue une exposition internationale. Ce serait méconnaître les satisfactions d'un ordre élevé et le haut enseignement qui s'en dégagent, avantages très réels dont nous parlerons plus loin. Et puis tout l'argent qui sera dépensé ne sortira pas des poches des Français : une grande partie viendra de l'étranger. Mais ce n'est pas une raison pour se faire des illusions sur le profit que nous retirerons de la grande exhibition à laquelle nous convions

1. Cet article est arrivé dans les derniers jours de juin, trop tard pour paraître dans la livraison de juillet.

2. Académie des sciences morales et politiques. Octobre 1883. — Société d'économie politique de Paris. Août 1888.

le monde. " Que de bons bourgeois, dit M. Claudio Jannet, ¹ reviennent par le train de plaisir dans leur ville natale, avec la conscience chargée et la bourse vide! Quel resserrement des dépenses productives dans maints ménages l'hiver prochain après la folle dépense de l'été! " — sans parler du renchérissement de la vie à Paris et de la liquidation de la période d'activité anormale qu'on aura provoquée.

La preuve que les solennités de cette nature ne rapportent pas de gros bénéfices, c'est que les grandes nations commerciales semblent y renoncer.

" L'Angleterre, dit M. Paul Leroy Beaulieu ², s'en est tenue à l'Exposition de 1862; plus d'un quart de siècle s'est écoulé depuis lors, et nos voisins, qui exploitent le monde entier, ne s'empressent pas de renouveler la cérémonie. Ils ont leurs expositions spéciales, comme celle des Colonies et de l'Inde. Ils les installent sans fracas, à peu de frais. Ils ne font pas appel à l'univers: pourquoi convier le monde entier à nous dérober soit nos procédés, soit nos secrets? Cette pensée généreuse ne séduit pas la vieille Angleterre si expérimentée. — Une autre nation qui se montre depuis un quart de siècle singulièrement avisée, active, entreprenante, l'Allemagne, n'a témoigné d'aucun penchant bien accentué pour ces colossales exhibitions... L'Autriche et les Etats-Unis ont eu, dans la dernière quinzaine d'années, leurs exhibitions internationales: ils en ont été satisfaits, si satisfaits que ces grandes cérémonies ont épuisé absolument le goût qu'ils avaient pour elles: ces deux grands pays sont maintenant rassasiés; ils ne mettront plus le couvert chez eux pour l'ensemble du monde. — De petites contrées, comme la Belgique et la Hollande, pays de marchands, de commissionnaires, de transporteurs, ont pu installer dernièrement avec succès des expositions internationales: elles l'ont fait à Anvers et à Amsterdam avec une économie bourgeoise qui devrait bien nous servir de leçon. "

Si cette réaction est définitive, les expositions internationales et universelles n'auront été en faveur que pendant un demi siècle à peine chez les nations qui ont su profiter le mieux des découvertes scientifiques et des immenses progrès techniques de notre époque. L'idée germa en France vers 1849. Elle fut recueillie par l'Angleterre, qui construisit pour l'Exposition de 1851 le Palais de Cristal à Londres. Paris inaugura en 1855 la série de

1. *Correspondant*. — 25 mai 1889.

2. *Economiste français*. — 30 avril 1887.

ses grandes assises du travail. C'est alors que fut bâti le palais de l'Industrie aux Champs-Élysées. Douze ans plus tard l'Exposition de 1867 obtint un magnifique succès, grâce à l'esprit puissant et à la fermeté de M. Le Play, qui fut son véritable organisateur. Il avait imaginé une combinaison fort ingénieuse, "une disposition à la fois rayonnante et concentrique, qui permettait soit d'apprécier l'ensemble des produits d'une nation, depuis les machines jusqu'aux beaux-arts, soit de poursuivre, à travers tous les pays du monde, la comparaison systématique des travaux d'une même industrie. Jamais l'ordre et la méthode, ces deux qualités essentiellement françaises, n'avaient brillé d'un plus vif éclat ¹." En faisant admirer les produits réunis au Champ-de-Mars, l'auteur de la *Réforme sociale* n'oubliait pas les producteurs. Il avait fait instituer un nouvel ordre de récompenses en faveur des ateliers qui auraient su développer la bonne harmonie entre tous ceux qui coopèrent aux mêmes travaux, et assurer aux ouvriers le bien-être matériel, moral et intellectuel. L'Exposition de 1878, pour laquelle fut élevé le palais du Trocadéro, prouva du moins qu'au sortir d'une guerre désastreuse, malgré les incertitudes de la politique extérieure et les agitations de la politique intérieure, la France était plus forte, plus riche et plus maîtresse d'elle-même que ses ennemis n'auraient voulu le faire croire. Onze ans s'écoulaient et Paris ouvre une nouvelle Exposition, qui surpasse les précédentes par ses proportions gigantesques, qui couvre l'esplanade des Invalides, le Champ-de-Mars et le Trocadéro.

Je n'ai pas à étudier ici la combinaison financière qui a été adoptée pour faire face aux dépenses. L'Etat fournit 17 millions et la ville 7 millions, sans parler de crédits accessoires pour suppléments de traitements ou dépenses diverses. Une société privée, remplaçant une société de garantie antérieurement formée, a été autorisée ² à émettre 1,200,000 bons de 25 fr. remboursables en 75 ans, et dont chacun sert de souche à 25 billets d'entrée à l'Exposition. Elle apporte 21 millions et demi, gardant 5 millions et demi pour le service des lots et des remboursements, 3 millions pour les frais de garantie et d'émission. Mais les évaluations primitives sont d'ordinaire dépassées dans les entreprises de cette nature ; et l'on ne connaîtra le total des dépenses que le jour où elles seront entièrement liquidées.

1. De Lapparent. *Correspondant*. 10 juin 1889.

2. Loi du 4 avril 1889.

On peut apercevoir dès maintenant les traits dominants, qui donnent à cette prodigieuse solennité son caractère particulier. Ce sont, d'une part, les immenses progrès techniques, qui éclatent à tous les yeux ; c'est, d'autre part, la place très large faite aux préoccupations intellectuelles, artistiques et sociales, qui sont la marque du génie français.

* * *

La galerie des machines et la tour Eiffel sont des merveilles que mon incompetence technique ne me permet pas de louer comme il convient, mais qui révèlent à tous les regards la puissance extraordinaire dont dispose aujourd'hui l'industrie. On a comparé cette colonne de fer, qui se dresse ferme et légère sur les bords de la Seine, à une borne gigantesque marquant une étape décisive dans le chemin de l'humanité. On a dit que nous entrons dans une ère nouvelle, l'âge du fer. On a célébré par des dithyrambes et des métaphores de toute sorte le progrès du travail humain. Cela se comprend, et je partage cet enthousiasme.

Il faudrait seulement qu'il fût assez intelligent pour ne pas se prêter à certaines apothéoses politiques qui reposent sur des équivoques. Ce ne sont ni les doctrines ni les assemblées révolutionnaires qui nous ont appris à user de la vapeur, ou à travailler le fer. Il ne faut pas leur faire honneur de ce qu'elles n'ont pas donné. Cette confusion, soigneusement entretenue, rend de grands services dans les harangues officielles. Mais elle n'est pas du tout scientifique. Quand un homme politique "suppute le progrès de la production du charbon, de la production du fer, des tonnes de marchandises transportées, ce qu'il fait en définitive, dit M. Leroy Beaulieu, ¹ c'est l'éloge de la vapeur : si ce n'est pas à la vapeur qu'il offre son encens, il se trompe d'autel."

Et puis il ne faut pas, dans la fierté légitime que nous inspirent les progrès accomplis depuis un siècle, faire croire à l'humanité qu'elle marchera toujours d'un pas aussi rapide. Il n'est pas certain, il est même peu probable qu'elle rencontre à bref délai des découvertes comparables à celles qui ont transformé dans notre époque les conditions du travail. Ne nous berçons pas de rêves décevants.

1. *Economiste français*. 11 mai 1889.

La tour Eiffel a déjà inspiré de bons et de mauvais vers. Les vrais poètes sont peut-être les gens qui parlent le mieux des progrès matériels, sans mépris de convention, ni sottise exaltation. J'ai lu un joli sonnet adressé au colosse du Champ-de-Mars par M. G. Le Vasseur, le chef de l'école normande.

Sous le regard charmeur d'un maître audacieux
La fonte obéissante à la fonte agrafée,
Comme la pierre au temps d'Amphion et d'Orphée,
Va-t-elle d'elle-même escalader les cieux ?

Est-ce un hochet géant d'enfant capricieux ?
Une tour de Babel ridicule ? Un trophée ?
Du chant de la science est-ce le coryphée
Qui nous montre le ciel d'un doigt silencieux ?

Qui sait ? quand l'ouvrier, exaltant la matière,
Croit blasphémer peut-être, elle fait sa prière
Et, s'éloignant de l'homme, elle approche de Dieu.

Mais quelqu'un chante encore au-dessus, l'alouette,
Quelque chose au-dessus de l'oiseau, le ciel bleu,
Et plus haut, par delà le ciel bleu, le poète.

Ces vers rappellent à la mémoire les réflexions philosophiques de M. Sully Prudhomme. "Au fond, dit-il, l'industrie avec ses machines les plus puissantes et les plus ingénieuses, ne vise qu'à l'entière libération de l'esprit par l'asservissement des forces physiques ; on ne fait des machines qu'afin de pouvoir faire autre chose. C'est grâce à ces dociles esclaves que l'humanité pourra s'adonner à la recherche du vrai pour lui-même et à la création du beau, à la science et à la poésie dans sa plus large acception. Vu de haut et dans son plus distinctif caractère, l'homme n'est-il pas un poète qui travaille à s'affranchir de la brute ? "

* * *

Vous seriez fort à plaindre, si vous étiez condamné à suivre les travaux de tous les congrès internationaux qui se tiendront à Paris pendant l'Exposition. Voici ceux dont j'ai pu recueillir les titres. Le mois de juin est ainsi rempli :

Congrès pour la réforme agraire, avec M. Henry George.
Congrès de sauvetage.

Congrès pour la propagation des exercices physiques dans l'éducation.

Congrès littéraire.

Congrès de la paix.

Congrès pour la protection des monuments.

Congrès des habitations à bon marché.

Le mois de juillet comprend les congrès suivants :

Congrès de l'intervention des pouvoirs publics dans le contrat de travail.

Congrès d'agriculture.

Congrès d'intervention des pouvoirs publics dans le prix des denrées.

Congrès de l'enseignement technique, commercial et industriel.

Congrès des sourds-muets.

Congrès des œuvres et institutions féminines.

Congrès des œuvres d'assistance en temps de guerre.

Congrès de la participation aux bénéfices.

Congrès de l'utilisation des eaux fluviales.

Congrès de la propriété artistique.

Congrès de l'assistance publique.

Congrès pour l'étude des questions relatives à l'alcoolisme.

Voici le programme du mois d'août :

Congrès des traditions populaires.

Congrès colonial.

Congrès de bibliographie des sciences mathématiques.

Congrès colombophile.

Congrès de sténographie.

Congrès de thérapeutique et de matière médicale.

Congrès de la propriété industrielle.

Congrès d'hygiène et de démographie.

Congrès de médecine mentale.

Congrès des sciences géographiques.

Congrès de zoologie.

Congrès de psychologie physiologique.

Congrès de l'enseignement supérieur et de l'enseignement secondaire.

Congrès de dermatologie et de syphiligraphie.

Congrès pour l'amélioration du sort des aveugles.

Congrès de photographie.

Congrès pour la transmission de la propriété foncière.

Congrès d'anthropologie criminelle.

Congrès de l'enseignement primaire.

Congrès des sociétés par actions.
 Congrès de l'intervention des pouvoirs publics dans l'émigration et l'immigration.
 Congrès de médecine légale.
 Congrès d'anthropologie et d'archéologie préhistorique.
 Congrès d'horticulture.
 Congrès d'homéopathie.
 Congrès des électriciens.
 Congrès des pompiers.

L'activité des congressistes ne se ralentira pas au mois de septembre :

Congrès des grains et farines.
 Congrès dentaire.
 Congrès des mines et de la métallurgie.
 Congrès de chronométrie.
 Congrès des sociétés coopératives de consommation.
 Congrès des accidents du travail.
 Congrès des procédés de construction.
 Congrès monétaire.
 Congrès de mécanique appliquée.
 Congrès d'otologie et de laryngologie.
 Congrès météorologique.
 Congrès du commerce et de l'industrie.
 Congrès des travaux maritimes.

Au mois d'octobre, on se mêlera d'hydrologie et de climatologie — sans parler d'autres congrès dont les programmes ne sont pas arrêtés et qui s'occuperont d'aéronautique, d'architecture, de boulangerie, de cercles populaires, de chimie, de médecine vétérinaire, de photographie céleste, d'institutions de prévoyance, de repos hebdomadaire, de statistique, de l'unification de l'heure. Vous voyez que c'est une véritable encyclopédie des connaissances humaines, et vous pouvez être assuré que plusieurs de ses parties seront traitées avec une grande compétence. Cette floraison extraordinairement abondante et variée de discours et de rapports est un fait caractéristique. On peut y découvrir quelques enfantillages, qui font sourire : mais il s'y révèle en somme un grand souci de science, d'art et de progrès social.

Les mêmes préoccupations l'accusent dans l'Exposition même et lui donnent un cachet particulier. On sent qu'on est reçu par un peuple chez lequel le génie utilitaire n'a pas étouffé le goût de la culture désintéressée, ni le sentiment de la solidarité humaine. Le palais des Beaux-Arts occupe une place d'honneur, et est rempli de chefs-d'œuvre. Le Trocadéro offre un

musée admirable de l'orfèvrerie et des objets d'art français depuis saint Louis jusqu'à nos jours. Sur les bords de la Seine, des constructions ingénieuses retracent approximativement l'histoire de l'habitation humaine. Au palais des Arts libéraux, on peut étudier l'histoire du travail. Divers ministères, notamment celui de l'Intérieur, donnent, dans les documents et les diagrammes qu'ils ont préparés, des renseignements scientifiques d'un grand prix. Mais c'est sur l'Exposition d'Economie sociale que je désire surtout appeler ici l'attention.

Il s'agit, dit l'arrêté du 9 juin 1887, qui crée cette section, de mettre en relief et de récompenser " toutes les institutions créées soit par les chefs d'industrie en faveur de leurs ouvriers, soit par les ouvriers eux-mêmes, soit par l'Etat ou les villes, pour améliorer la condition physique et morale des citoyens, les habituer à l'épargne, leur faire connaître les avantages de la mutualité, stimuler leur initiative, et, en leur procurant des logements salubres, leur faciliter les moyens d'en devenir propriétaires. On signalera à l'attention publique d'utiles exemples, et par la propagande efficace qui s'appuie sur l'expérience acquise et les faits bien constatés, on contribuera à développer la bonne harmonie entre tous ceux qui coopèrent aux mêmes travaux. " On a repris, en l'agrandissant, l'idée de Le Play, qui instituait en 1867 un nouvel ordre de récompenses en faveur des ateliers offrant les meilleurs exemples de paix sociale. Et la part principale dans l'organisation de cette exposition revient à un homme supérieur, M. Cheysson, pour qui l'auteur des *Ouvriers Européens* était un ami, et demeure le maître de la science sociale.

L'Economie sociale groupe ses diverses constructions, maisons ouvrières, galerie centrale, cercle populaire, tout auprès de l'hôtel des Invalides. Des tableaux et des diagrammes mettent en lumière avec beaucoup d'art les faits sociaux les plus caractéristiques, stabilité du personnel, mouvement des salaires, développement des institutions de prévoyance. Cette sorte de musée nouveau, pittoresque et instructif, répond à une préoccupation très vive parmi nous. Nous ne consentirions pas à admirer les merveilles de l'industrie moderne, s'il fallait les acheter du bien-être des travailleurs, et sacrifier les producteurs au produit. Nous avons une grande passion de justice, que malheureusement nous confondons quelquefois avec la passion de l'égalité. Nous pouvons constater avec une patriotique fierté qu'en général les patrons français ont témoigné à leurs ouvriers

une bienveillance active, et se sont fait un devoir de les aider à améliorer leur condition matérielle, intellectuelle et morale.

Un jeune et brillant écrivain, le vicomte de Vogué donnait ces jours derniers une définition du génie français, qui est bonne, et que confirme l'Exposition de 1889 : c'est, disait-il, "le génie qui se fait charité".

* * *

Pourquoi ne pas ajouter que ce qui donne encore à la fête d'aujourd'hui son caractère particulier, c'est qu'il se mêle à notre joie un peu de mélancolie ?

Sans doute on ne saurait méconnaître les avantages qu'elle produira. Elle développera le sentiment de notre force, la joie et la confiance qui sont des forces morales, mais très réelles. Le peuple a besoin de se distraire par moments, et d'espérer. Les tours de force qu'on fait pour lui offrir des jouets gigantesques ne sont pas tout à fait inutiles. Ils donnent conscience de ce qu'on peut faire. Il est bon aussi de glorifier le travail, de le montrer dans son ensemble et dans toute sa puissance ; cette vue générale peut favoriser certains progrès, ouvrir certains débouchés. Enfin cette admirable démonstration pacifique servira peut-être à dissiper certaines calomnies absurdes, que répandent nos ennemis, et que contribue à accréditer le mal exagéré que nous disons parfois les uns des autres. Voilà donc ce pays agité, ruiné par la démagogie, et toujours disposé à troubler l'Europe ! Ce qui nous rend encore plus heureux de ce grand succès, c'est que nous savons qu'il donne joie et confiance à tous ceux qui aiment la France dans le nouveau monde et dans l'ancien.

Mais il ne faut pas fermer les yeux à l'évidence, ni refuser de voir les nuages noirs qui ferment l'horizon. Que vaut cette paix armée, à laquelle les vieilles nations semblent condamnées, et qui impose de si lourdes dépenses improductives ? Quelles peuvent être les conséquences de ces idées socialistes, qui font à l'étranger de bien autres progrès qu'en France ? Que d'incertitudes pèsent sur l'avenir de l'humanité !

Et puis le centenaire de 1789, par suite de l'interprétation qu'on prétend lui donner, nous divise au lieu de nous unir. On veut inculquer au peuple des erreurs et des préjugés, qui ne trouvent plus aucun crédit dans l'opinion éclairée et impartiale. Ces souvenirs ne sont pas sans tristesse. Nous avons perdu, il

y a cent ans, une magnifique occasion d'asseoir la liberté et la prospérité du pays sur des bases inébranlables. Aujourd'hui nos luttes politiques sont très vives : il est vrai qu'on pourrait en dire autant de presque toutes les grandes nations.

Malgré tout nous célébrons joyeusement la fête du travail. Et nos hôtes reconnaîtront que la France est un des pays où l'on peut goûter le mieux la douceur de vivre, et que Dieu l'a merveilleusement disposée pour être un puissant instrument du progrès humain.

J. ANGOT DES ROTOURS.

MISCOU

HOMMES DE MER ET HOMMES DE DIEU

(Suite et fin.)

II

Fait d'armes dans la rade de Miscou. — Basques et Français. — Nipisiguit. —
Nicholas Denys. — Philippe Enault de Barbaucannes. — Sort de Miscou
et de Nipisiguit. — Bathurst.

Un fait d'armes, comme il ne s'en rencontre guère, se passa dans la rade de Miscou durant l'été de 1631. Champlain le rapporte avec une originalité de style et un luxe de détails charmants.

Les Basques avaient souvent maille à partir avec les pêcheurs français à qui la Compagnie des Cent-Associés délivrait des papiers en règle. Au mois d'avril 1631, ils avaient équipé deux vaisseaux, pour porter secours à l'habitation de Sainte-Anne du Cap-Breton, et pour faire la traite et la pêche à Tadoussac et à Miscou. Rendu à Sainte-Anne, le capitaine Daniel, commandant de l'un de ces vaisseaux, se voyant retenu pour mettre l'ordre au sein de l'habitation où l'assassinat venait de faire son œuvre, commit à Michel Gallois, de Dieppe, le soin d'aller surveiller les agissements des Basques qui péchaient sur les bancs de Miscou, malgré les défenses royales. Il y trouva en effet trois navires, deux basques et un français. Celui-ci était commandé par le capitaine Du May, qui se dit autorisé par le Cardinal à pêcher et à reconnaître les ports et les havres. Tous deux complotèrent de s'emparer de la flottille basque. La circonstance s'offrait favorable, car tous les hommes d'équipage de l'ennemi étaient à terre. Ils n'y trouvèrent que le capitaine Joannès Arandel, de Saint-Jean de Luz, et un petit mousse. La capture était facile. Gallois fit les sommations voulues, il s'empara du pavillon et consentit à garder comme otage le rusé Arandel, qui avait obtenu la permission de terminer sa pêche en échange de sa personne.

Du May et Gallois ayant mis leur prisonnier en sûreté, retournèrent sur les vaisseaux basques et firent signe aux hommes

d'Arnandel de s'embarquer. Ceux-ci ne se le firent pas dire deux fois, et rendus à bord, ils furent mis au courant des conventions intervenues entre leur capitaine et les Français. Un des Basques, à qui cet arrangement ne semblait pas convenir, déclara que la prise de leur chef ne signifiait pas grand' chose et qu'ils le remplaceraient facilement par le jeune mousse. Du May voulut leur faire une longue remontrance sur le peu de respect qu'ils portaient à leur capitaine. Mais cette harangue mit en colère ces gens-là, qui, au témoignage de Champlain, avaient la tête près du bonnet. Ils gagnent le bas du navire, se saisissent de pics et de mousquets échappés aux recherches des capitaines Du May et Gallois, se jettent sur les Français montés à leur bord, et les forcent à se retirer précipitamment. Dans leur fureur ils continuent à les poursuivre jusqu'à leurs vaisseaux. Voyant la tournure que prenait cette affaire, Gallois fit monter Arnandel sur le pont, afin qu'il commandât à ses gens de cesser leurs violences. Se voyant libre, le capitaine basque se jeta à la mer et nagea jusqu'à son navire. Alors "il commença à parler en capitaine et non pas en prisonnier". Il envoya emprunter de la poudre et des armes à un autre vaisseau basque, et se mit à canonner les vaisseaux français, leur enjoignant de lui remettre, non seulement ses munitions et ses mousquets, mais encore toute l'artillerie de ses adversaires, sinon qu'il les coulerait à fond. Du May et Gallois durent obtempérer aux conditions de ces corsaires; "de façon, écrit Champlain, qu'ils se trouvèrent pris par celui qu'ils venaient de prendre."

Nous arrivons maintenant à Nipisiguit et à son gouverneur, Nicholas Denys.

Né à Tours, en 1588, Nicholas Denys vint se fixer à l'île du Cap-Breton, où il construisit un fort qu'il appela fort St-Pierre. Quelques historiens font remonter à l'année 1632 cet établissement, fortifié en vue du commerce. Denys avait, plus tard, obtenu en partage les côtes du golfe Saint-Laurent, depuis Canseau jusqu'au Cap-des-Rosiers. Ses provisions dataient du 30 janvier 1654. Au mois de mars de la même année le fort Saint-Pierre fut attaqué, pris et pillé par Emmanuel le Borgne de Belle-Isle, chevalier de Saint-Michel; Denys fut fait prisonnier et conduit à Port-Royal.

Quelques années plus tard, le gouverneur de la Gaspésie alla se fixer à Nipisiguit, avec sa famille. Il avait aussi des résidences à Miscou et à la Petite-Rivière, sur les côtes de Gaspé. Denys était alors rentré en possession pleine et entière de son domaine. Voici la description qu'il a laissée de sa résidence à Nipisiguit : ¹ " Mon habitation de Nepiguit est sur le bord de ce bassin ; à une lieue à la droite de son entrée de basse mer un canot n'en saurait approcher ; c'est là où j'ai été obligé de me retirer après l'incendie de mon fort de Saint-Pierre en l'île du Cap-Breton. Ma maison y est flanquée de quatre petits bastions avec une palissade dont les pieux sont de dix-huit pieds de haut, avec six pièces de canon en batteries : les terres n'y sont pas des meilleures, il y a des roches en quelques endroits : j'y ai un grand jardin dont la terre est bonne pour les légumes qui y viennent à merveille ; j'ai aussi semé des pepins de poires et de pommes, qui ont levé et s'y sont bien conservés, quoique ce soit le lieu le plus froid que j'aie, et où il y a plus de neige : les pois et le blé y viennent passablement bien, les framboises et les fraises y sont en abondance partout. "

Denys écrivait ces lignes en 1672. Il est considéré comme un observateur scrupuleux et un narrateur fidèle. Charlevoix prétend " qu'il ne dit rien qu'il n'a pas vu ". Il est regrettable cependant que la partie historique de son ouvrage soit aussi confuse.

La concession faite à Denys en 1654 fut révoquée plus tard, et le gouvernement français accorda, comme dédommagement à son fils, Charles de Fronsac, une certaine quantité de terres dans la vallée de la rivière Miramichi. Les autres parties du domaine de son père furent distribuées à des particuliers, à condition qu'ils en tireraient bon parti. Jean-Jacques Enault de Barbau-cannes fut de ce nombre. ¹ Il obtint le fief de la rivière Nipisiguit, contenant deux lieues carrées. Enault faisait la pêche sur une large échelle, et il s'occupait en outre de la traite des

1. Denys, *Description géogr. et hist.*, I, pp. 210 et 211.

2. Certains auteurs l'appellent Philippe Enaud. Suivant quelques-uns le sieur Enault s'en alla finir ses jours dans son pays. D'autres, comme Cooney, Brownell, sont d'opinion qu'il fut assassiné à Nipisiguit par son beau-frère. Brownell s'exprime comme suit dans son ouvrage *The English in America* : " Jean-Jacques Enaud, natif de Gascogne, épousa la fille d'un chef sauvage et fut assassiné par son beau-frère dans une querelle de famille, et ses compagnons furent tués ou chassés de la tribu des Agniers dans laquelle Enaud s'était marié.

Cooney représente Enault comme un homme de moyens, et de plus comme le proche parent du gouverneur de Québec.

pelletteries avec les Micmacs dont il se fit des amis dévoués. Sa femme était une fille de leur tribu.

Le Père Le Clercq parle élogieusement d'Enault. Il lui fut d'un grand secours, lors d'un voyage que ce missionnaire avait entrepris durant l'hiver de 1678, pour se rendre de Percé à la mission des sauvages Porte-Croix, au fort de la rivière Sainte-Croix où demeurait alors Richard Denys. Enault accompagna le Père dans cette expédition périlleuse. Ils s'égarèrent en chemin et, leur voyage se prolongeant, arriva un jour où les provisions s'épuisèrent. Pour comble d'infortune, le Père Le Clercq voulant traverser une petite rivière, une de ses raquettes se cassa, et il tomba à l'eau jusqu'à la ceinture. Plusieurs jours se passèrent avant de pouvoir retrouver leur chemin, quand la Providence leur fit rencontrer un sauvage, nommé Ejougoulou-mouët, qui les conduisit dans sa cabane et leur donna de quoi rompre leur jeûne forcé. Le lendemain de cette heureuse rencontre, nos voyageurs arrivaient à l'habitation de Charles Denys.

Le Père Chrestien Le Clercq parle à plusieurs reprises de la mission de Nipisiguit, et des événements qui ont marqué les débuts de sa fondation par les Jésuites. Voici ce qu'il en dit :¹

“ Nipisiguit est un séjour des plus charmants qu'il y ait dans la grande baie du Saint-Laurent ; il n'est éloigné que de douze à quinze lieues de l'île Percée. La terre y est fertile et abondante en toutes choses ; l'air y est pur et sain. Trois belles rivières, qui s'y déchargent, forment un bassin très agréable dont les eaux se perdent dans la mer, par un détroit qui en fait l'entrée et l'ouverture. Les récollets de la province d'Aquitaine y ont commencé la mission en 1620, et le Père Bernardin, un de ces illustres missionnaires, mourut de faim et de fatigues en traversant le bois pour aller de Miscou et de Nipisiguit à la rivière Saint-Jean, à la Cadie, où ces Révérends Pères avaient leur établissement. Les RR. PP. Capucins et singulièrement les RR. PP. Jésuites y ont exercé leur zèle et leur charité pour la conversion des infidèles ; ils y ont fait bâtir une chapelle dédiée à la sainte Vierge ; et l'on remarque que celui de ces Pères qui quitta cette mission laissa son bonnet dessus l'autel, disant qu'il le viendrait chercher quand il lui plairait, pour faire connaître que sa Compagnie avait droit d'établissement dans ce lieu.”

Les habitations françaises de Miscou et de Nipisiguit ne furent pas de longue durée. L'île de Miscou fut un jour ravagée par un incendie terrible, qui détruisit tout le bois. “ Cet accident

1. C. Le Clercq, *Nouvelle Relation*, pp. 203 et 204.

arriva," d'après Denys, " par le hasard d'un canonnier qui, faisant sécher ses poudres à Miscou, y mit le feu en prenant du tabac, et ce feu ayant mis en cendres une bonne partie du bois de l'île fit, que l'année suivante il n'y avait point de morue à la côte, en sorte que les pêcheurs furent obligés d'aller chercher du poisson ailleurs. "

Aujourd'hui Miscou renferme 60 familles, avec une population de 400 âmes, tous descendants d'Acadiens et d'Écossais. L'origine de ces braves insulaires remonte assez loin ; il n'y a que les Gauthier et les Wilson qui s'y sont établis tout récemment.

On voyait encore sur cette île, il n'y a pas plus de 5 ou 6 ans, les ruines de l'habitation et des fortifications anciennes élevées par Denys. Le fort était situé du côté sud du havre de Miscou, vis-à-vis le principal établissement de l'île, occupé il y a plus de deux siècles par les Français, et habité aujourd'hui par un groupe écossais. L'on peut encore voir le vieux cimetière, sur la propriété d'un nommé John Marks. Les protestants ont construit, à proximité, une église de leur secte.

Le climat de Miscou est maintenant des plus salubres. Le révérend M. Joseph Trudelle, chargé depuis treize ans de la desserte de cette mission, m'écrivait, il y a quelque temps, que durant cette période environ douze personnes y étaient mortes, et qu'il s'est écoulé jusqu'à deux années, sans qu'il ait été appelé auprès des malades. Cette statistique vitale fait un singulier contraste avec l'insalubrité du climat de Miscou au XVII^e siècle.

Les quelques français qui avaient habité le bassin de Nipisiguit jusqu'en 1692, en furent chassés cette année-là par les Micmacs du pays et furent forcés d'émigrer ailleurs.

" Les Micmacs, écrit Cooney dans son ouvrage intitulé *A Compendious History of the Northern part of the Province of New-Brunswick*, et publié à Halifax en 1832, " à la tête de quels était un individu influent nommé Halion, devenus jaloux de l'accroissement du nombre des colons, s'emparèrent de la plus grande partie de leur bétail, démolirent toutes leurs maisons et leurs bâtiments, et les forcèrent de s'éloigner du pays. "

On ne voit plus aucune trace d'établissement européen à Nipisiguit, que six ou sept ans après la prise de Québec. Un écossais, nommé Walker, plus communément le Commodore Walker, vint se fixer à cette époque à la pointe Alston. Il y fit un grand commerce d'exportation des pelleteries et du poisson.

Les Américains détruisirent ce poste en voie de prospérité, lors de leur invasion dans la Baie des Chaleurs en 1776.

Nipisiguit est devenu la jolie petite ville de Bathurst, fondée en 1818 par sir Howard Douglas, et elle tire son nom du comte Bathurst.

III

Missions des Récollets à Saint-Jean. — Résidence de Saint-Charles à Miscou.
 PP. Jésuites : C. Du Marché — C. Turgis — J. de la Place — N. Gondoin — A. Richard — J. d'Olbeau — M. de Lyonne. — Mission de Nipisiguit.

Les Jésuites ont été les pionniers du catholicisme dans cette partie de l'Amérique du Nord qui correspond aujourd'hui à la Nouvelle-Ecosse, au Cap-Breton, aux côtes de l'Etat du Maine ; et leurs pieds d'apôtres foulèrent, avant les religieux d'autres ordres, ces territoires que les explorateurs seuls reconnurent avant eux. Mais les humbles fils de saint François posèrent la première pierre de l'édifice chrétien dans l'île de Miscou et les contrées avoisinantes. Nipisiguit, ou Nepigigouit suivant l'orthographe des *Relations*, Miramichi et Percé reçurent la visite des Récollets, six ans après le départ des Jésuites de leurs missions de Port-Royal, de Kennébec et de l'île du Mont-Désert. Répondant à l'appel de la compagnie qui avait établi des stations de pêche le long des côtes acadiennes, les Récollets d'Aquitaine se rendirent dans ces parages dès l'année 1619, pour desservir les Français, convertir les Sauvages et raffermir dans le catholicisme les indigènes que les jésuites Biard et Masse avaient pu amener à la vraie foi durant leurs deux années de mission.

Le champ d'action des Récollets était assez étendu. La Nouvelle-Ecosse, le Nouveau-Brunswick, la Baie des Chaleurs et la péninsule gaspésienne, tel était le pays ouvert à leur ambition apostolique. Saint-Jean (N.-B.) était leur résidence principale. De là ils se dispersaient le long de la rivière du même nom, et gagnant les régions septentrionales, ils allaient prêcher l'Évangile à Miramichi, Nipisiguit, Percé et Miscou recevaient aussi leur visite à des intervalles plus ou moins éloignés.

Quatre récollets arrivèrent donc à Saint-Jean en l'an de grâce 1619. L'un d'eux, le Père Bernardin, ¹ d'autres disent Sébastien,

1. L'abbé Ferland l'appelle *Bernardin*, d'après le P. Chrétien Leclercq, tandis que le Frère Sagard dit le Père *Sébastien*. M. J.-G. Shea ne parle aussi que du P. *Sébastien*.

périt de misère en 1623, après avoir quitté Miscou pour se rendre à la maison-mère.

Les trois autres missionnaires furent appelés à Québec l'année suivante, d'après un ordre venu du provincial en France. Cette conduite s'explique aisément. Les Récollets font partie d'un ordre mendiant. Ils ne pouvaient pas se soutenir par eux-mêmes dans un pays presque entièrement fermé à toute civilisation. Le manque de communications rendait les secours aussi difficiles à demander qu'à obtenir. D'autres missions du reste offraient un aussi beau théâtre à leur zèle. Appelés à s'y rendre, ils ne pouvaient mieux faire que d'obéir au premier commandement, aussi bien pour accomplir leur vœu d'obéissance que pour être plus utile à leurs semblables. Plus tard ils pourraient revenir, du moment que l'occasion se présenterait favorable. Se rendirent-ils en France? M. J.-G. Shea croit qu'ils allèrent rejoindre les Pères de leur compagnie à Québec. Il est permis de penser différemment. D'abord il ne vint pas de récollets à Québec en 1624. Le P. La Roche Daillon arriva seul l'année suivante. Le seul récollet qui vint de France à Québec de 1625 à 1629 fut le Père Joseph de la Vers, et l'autorité qui le veut ainsi a une réputation d'exactitude fort contestée. C'est l'abbé Noiseux, auteur d'une *Liste chronologique* du clergé canadien.

Après la prise de Québec par les Kertk, les Récollets prirent le chemin de leur pays natal à la suite des Pères de la Compagnie de Jésus et d'une cinquantaine de Français. Ils ne devaient revenir à Québec qu'en 1670. Cependant ils obtinrent dans l'intervalle la permission de se rendre dans les missions de la Baie des Chaleurs. La présence du Père d'Olbeau à Miscou en 1643 le prouve surabondamment. Mais n'anticipons pas sur les événements.

Après la restitution du pays à la France, les Jésuites furent désignés pour les missions canadiennes et acadiennes, de préférence aux Récollets. Durant les trois années qui suivirent le traité de paix entre la France et l'Angleterre, quinze Pères de la Compagnie s'étaient partagé les différentes missions du Canada. Comme nous l'avons vu, il y avait alors six résidences. Les quinze religieux étaient Paul LeJeune, Jean de Brébeuf, Enemond Masse, Antoine Daniel, Ambroise Davost, Jacques Buteux, Anne de Noüe, Charles Lalemant, Jean de Quen, François Le Mercier, Paul Pijart, Claude Quentin, André Richard,

Charles Du Marché et Charles Turgis. Sur ce nombre, deux des plus dévoués, arrivés à Québec en 1635, avaient eu pour partage les missions du district de Miscou; c'étaient les Pères Charles Du Marché et Charles Turgis. Le Père André Richard, venu la même année qu'eux, avait été destiné aux missions du Cap-Breton.

L'on est généralement d'accord à fixer l'année 1629 comme date certaine des premières missions de ces religieux dans l'île du Cap-Breton. Le P. Jérôme Lalemant, supérieur de l'Ordre à Québec, écrivait au Père Jacques Renault, provincial de la Compagnie de Jésus, en France, le 16 octobre 1659, et parlant du Cap-Breton, il disait: "Voilà le pays que nos Pères ont cultivé depuis l'an 1629, et où présentement travaillent le Père André Richard, le P. Martin Lyonne et le P. Jacques Buteux." En effet les Pères Vimont et de Vieux-Pont passèrent l'hiver de 1629-30 sur l'île du Cap-Breton, où ils desservirent les trente-huit Français que le capitaine Daniel y avait laissés en garnison. Tous deux repassèrent en France l'année suivante. Les Jésuites n'y reprirent leurs missions que plusieurs années plus tard.

L'île de Miscou, appelée aussi île de Saint-Louis, était le lieu ordinaire de résidence des missionnaires de la Baie des Chaleurs. La résidence elle-même portait le nom de résidence de Saint-Charles, probablement en l'honneur des deux premiers missionnaires qui vinrent y habiter, les Pères Charles Du Marché et Charles Turgis. Quand les Jésuites arrivèrent à Miscou, en 1635, ils y trouvèrent vingt-trois Français qui venaient de s'y rendre pour jeter les fondations d'un établissement. La besogne des missionnaires aurait été bien facile, s'ils n'eussent été tenus de travailler en même temps à la conversion des sauvages. Mais la Providence ne leur permit pas de déployer tout le zèle qu'ils auraient voulu. La maladie se déclara bientôt parmi les colons, et elle sévit avec une rage que l'écrivain de la *Relation* de 1647 laisse facilement apercevoir.¹

"Les souffrances, dit-il, furent quasi l'unique occupation de tous ces pauvres gens; la maladie les terrassa, et la mort en enleva une grande partie. Le Père du Marché fut contraint de repasser en France; le Père Turgis résista quelque temps, consolant son petit bercail, écoutant les uns de confession, fortifiant les autres de par les sacrements de l'Eucharistie et de l'Extrême-Onction, enterrant ceux que la mort égorgeait. Mais enfin le

1. *Relation de 1647*, p. 76.

travail et le mauvais air qu'il prenait auprès de ces pauvres languissants, le jeta par terre aussi bien que les autres ; si fallut-il combattre jusqu'au dernier soupir, il se fait porter vers les malades et auprès des mourants, il les anime et les fortifie, il les encourage, et après avoir enterré le capitaine, le commis et le chirurgien, en un mot tous les autres officiers et 8 ou 9 autres personnes de travail, il y mourut lui-même, ne laissant plus qu'un malade à la mort, qu'il disposa saintement à ce passage devant que de rendre l'esprit. ”

Cette maladie qui décima si cruellement la mission de Miscou, lui enlevant un de ses missionnaires et forçant l'autre à retourner en France, était le mal de terre, ou scorbut, dont nous avons déjà parlé, épidémie terrible par ses symptômes dégoûtants et ses conséquences presque toujours fatales.

D'après la citation précédente, le Père Du Marché aurait été forcé de retourner dans son pays natal l'année qui suivit son arrivée à Miscou. Son compagnon, le P. Turgis, plus robuste que lui, avait résisté plus longtemps au fléau, mais il finit par en tomber mortellement atteint. Frappé le deux mars 1637 il mourut le quatrième jour de mai “ ayant eu parmi une si grande désolation, cette consolation, d'avoir assisté presque tous ceux qui moururent, se faisant porter au lit des malades, selon le besoin qu'ils avaient de lui, et d'avoir disposé les autres sains et malades à souffrir patiemment tout ce que Dieu ordonnerait d'eux ; il n'y en eut qu'un qui mourut après lui. Ce bon Père a eu en outre cette consolation de se voir au moins en mourant, en quelque façon semblable au grand apôtre des Indes du siècle passé, saint François-Xavier, ne pouvant en ce passage être secouru et assisté de personne pour le spirituel, et fort peu pour le temporel. C'est le premier de notre Compagnie qui soit mort de maladies en ces terres. Il a été également regretté des François et des Sauvages qui l'honorioient et aimoient tendrement.”¹

Il n'y eut point d'autres missionnaires résidents à Miscou, de 1635 à 1637, que les Pères Du Marché et Turgis. La Relation de 1636 indique cependant le départ du Père Claude Quentin pour cette île insalubre. Mais il n'appert pas qu'il ait pu s'y rendre. Ce n'est qu'en 1638 que nous le trouvons présent à ce poste.

1. *Relation de 1637*, p. 102.

Deux autres religieux l'avaient précédé, les Pères Jacques de la Place et Nicholas Gondoin, arrivés en 1637. Ils avaient trouvé l'habitation dans un état lamentable. Neuf personnes seulement sur les vingt-trois hivernants de 1635-36 formaient la population française de l'île. Encore étaient-elles si faibles qu'il fallut aux missionnaires y prolonger leur séjour pour les secourir. Ces pauvres gens, " qui avaient plus de mine que de jeu ", avaient été obligés de lutter de ruse avec les sauvages pour les empêcher de piller le magasin. L'arrivée des deux jésuites les réconforta plus qu'on ne saurait croire. Le P. Gondoin ne put, malgré la meilleure volonté du monde, résister longtemps au climat malsain de Miscou. L'île semblait contaminée par des miasmes que les tourbières marécageuses pouvaient occasionner. Champlain attribue le mal de terre en ce pays à un poison particulier se dégageant du sol à mesure que la charrue brise la surface ; c'est probablement pour cette raison qu'on l'a appelé *mal de terre*. Cette explication peut s'appliquer aussi à Miscou, bien que les travaux de l'agriculture se réduisissent alors à bien peu de chose.

Quelle que fût la cause de cette contagion, le Père Gondoin tomba malade et, comme son prédécesseur le P. Du Marché, il dut retourner en France pour y recouvrer sa santé compromise. Le P. de la Place continua seul à faire la mission de son district jusqu'en 1638, alors qu'arriva le P. Claude Quentin, que le supérieur des Jésuites à Québec avait envoyé à son secours. Tous deux travaillèrent énergiquement à construire une chapelle sur l'île. Mais le manque de ressources ne leur permit pas d'exécuter leur projet, et après trois années de labeurs ils abandonnèrent Miscou pour se rendre à Québec, le Père Quentin, afin de se reposer des fatigues qui l'avaient beaucoup affaibli, et le P. de la Place, pour continuer sur un autre théâtre ses travaux apostoliques.

La mission de Miscou avançait péniblement, en dépit du bon vouloir des jésuites, qui, depuis six ans, y avaient sacrifié vie et santé pour la faire croître. Cependant la semence jetée en terre par les disciples de Loyola devait tôt ou tard porter des fruits de salut. Deux nouveaux religieux, l'un jésuite et l'autre récollet, vont tenter encore un effort suprême. Ce seront les Pères André Richard et Jean d'Olbeau. Le premier consacra vingt-cinq des plus belles années de sa vie dans ces missions pénibles, après en avoir passé six ailleurs. En effet, depuis son arrivée au Canada, en 1635, le P. Richard avait employé la plus grande partie de son temps à exercer son apostolat sur l'île du

Cap-Breton. Après le départ des Pères Quentin et de la Place, en 1641, le P. Richard fut chargé de Miscou conjointement avec le Père d'Olbeau, qui s'était déjà signalé d'une manière remarquable par quatorze années de sa vie dans les forêts vierges du nord, peuplées par les Montagnais, les Betsiamites, les Papinachois et les Esquimaux. C'est le même qui au mois de juin 1615 avait célébré à Québec la première messe qui y ait été dite depuis 1536 par les aumôniers de Jacques Cartier, Dom Anthoine et Dom Guillaume Le Breton.

Les sauvages du district de Miscou étaient bien disposés à écouter la parole de la robe noire, ai-je dit plus haut. C'était vrai. En voici deux témoignages bien frappants. Le premier est du Frère Sagard, récollet qui a le plus écrit sur les missions du Canada, et en particulier sur les missions huronnes. Voici ce qu'il en dit :

“ Mais les sauvages les plus honnêtes et mieux appris que j'ai reconnus en une si grande étendue de pays, sont, à mon avis, ceux de la Baie et contrée de Miscou, parlant en général ; car, en toute nation, il y en a de particuliers qui surpassent en bonté et honnêteté, et les autres qui excèdent en malice. J'y vis le sauvage du Père Sébastien, Récollet Aquitanois, qui mourut de faim, avec plusieurs sauvages, vers Saint-Jean et la Baie de Miscou, pendant un hiver que nous demeurons aux Hurons, environ quatre cents lieues éloignés de lui ; mais il ne sentait nullement son sauvage en ses mœurs et façons de faire : ains son homme sage, grave, doux et bien appris, n'approuvant nullement la légèreté et inconstance qu'il voyait en plusieurs de nos hommes, lesquels il reprenait doucement en son silence et sa retenue ; aussi était-il un des principaux capitaines et chefs du pays.”

En 1642, le Père Richard écrivait à son supérieur de Québec, le P. Barthélemi Vimont, que les peuples de la Baie des Chaleurs, qu'il nomme *Restgouch*, et d'autres encore plus éloignés, voulaient se convertir, et s'appliquer au défrichement de la terre. “ Les allant visiter, écrivait ce religieux, je fus fort consolé à la vue d'une grande croix qu'ils avaient plantée devant leur cabane. Ils me pressèrent de demeurer avec eux pour les instruire, m'assurant que c'était tout de bon qu'ils voulaient croire en Dieu.....”

“ Le flambeau qui est allumé à Kébec, éclate jusques ici ; ceux qui ont approché de sa lueur, en disant des merveilles, louant les travaux de nos Pères envers les Montagnais. Je vous prie de m'envoyer les prières et les exercices de dévotion qu'on leur

fait faire : une partie de nos sauvages entendent la langue montagnaise." ¹

Le Père d'Olbeau entendait parfaitement l'idiome montagnais. Il devait être d'un grand secours à son confrère pour faire fructifier la mission. Malheureusement l'héroïque récollet ne jouit pas longtemps d'une bonne santé sous le climat rigoureux et insalubre de Miscou. Après avoir souffert pendant quelques semaines, la paralysie finit par envahir ses membres affaiblis par des travaux et des fatigues sans nombre, et il fut contraint d'abandonner Miscou dès l'année 1613. Durant la traversée de l'océan, le vaisseau qui le ramenait en France, fut pris par trois frégates ennemies. Pendant que les vainqueurs se livraient au pillage, quelqu'un laissa tomber une étincelle dans la soute aux poudres, et le navire sauta. " Amis et ennemis volèrent dans la mer, s'écrie l'écrivain de la *Relation* ; le Père d'Olbeau rencontra en chemin le Paradis..... Le pauvre Père fut noyé dans la mer, bien heureux d'avoir donné sa vie dans un si généreux emploi, et d'avoir passé par le feu et par l'eau, pour entrer dans un repos et dans un rafraîchissement éternel ; il menait une vie sainte dans les grandes forêts, et maintenant il jouit de la gloire des saints dans ces demeures éternelles. "

Bref mais juste éloge de cet infatigable serviteur de Dieu, que Champlain avait amené au Canada en 1615. Le Père d'Olbeau fut un des missionnaires les plus hardis et les plus respectés des premiers temps de la colonie. Supérieur des missions après le P. Le Caron, il fut envoyé en France en 1617 dans l'intérêt des habitants. Il présida à son retour le jubilé de 1618, et ce fut lui qui posa la première pierre de la résidence de Notre-Dame-des-Anges, sur les bords de la rivière Saint-Charles, à l'endroit où se trouve aujourd'hui l'Hôpital-Général.

Après le départ du Père d'Olbeau, le Père Richard ne resta pas longtemps seul à Miscou. La Providence voulut que le Père Martin de Lyonne, destiné aux missions huronnes, s'arrêtât un jour dans l'île. Voyant l'isolement où se trouvait réluit son confrère, il décida de demeurer avec lui pour quelque temps. Ce bon Père tomba malade à son tour au mois de mai 1611, et il ne guérit qu'au mois de septembre. Pendant ces quatre mois, le Père Richard s'occupa à prêcher aux sauvages les vérités de l'Évangile. Il apprit leur langage ; " il les fréquenta, les suivit et leur témoigna tant de bonne volonté, qu'ils le prirent en affection. " Ce bon religieux était doué d'une constitution très

1. *Relation de 1612*, p. 43.

robuste ; c'est pourquoi il put résister à l'inclémence et à l'insalubrité du climat de Miscou si fatal à tous les missionnaires venus avant lui. Ses courses apostoliques multipliées pendant que le P. Martin de Lyonne était cloué au lit, ne semblèrent pas fatiguer le Père André ni ralentir son zèle. Après avoir lutté contre la maladie pendant quatre grands mois, le P. de Lyonne recouvra enfin la guérison. On voulut le renvoyer en France, de crainte qu'il ne succombât aux rigueurs de l'hiver qui approchait. Mais ce vaillant apôtre du Christ, désireux de mourir au Canada, ne consentit pas à couper court à une carrière vers laquelle il avait dirigé tous ses efforts, et il resta à Miscou, où il a toujours joui par la suite d'une excellente santé. " Il semble, dit la *Relation* de 1647 ¹, avoir enseveli les maladies, car depuis ce temps-là elles n'ont point paru dans Miscou."

La mission de Miscou va maintenant prendre de l'essor, grâce à l'activité et aux travaux incessants de ces deux missionnaires infatigables. Ils avaient une chapelle pour le culte. Trop petite pour contenir les Français et les sauvages néophytes et chrétiens, elle n'en servira pas moins pendant des années aux exercices religieux. Les deux Pères étaient parvenus à baptiser un certain nombre d'aborigènes pendant les deux premières années qu'ils desservirent ensemble les missions de la Baie des Chaleurs. La troisième année ils baptisèrent quarante inâdèles dans l'espace de trois mois. Il leur avait fallu pour obtenir ce beau résultat consacrer une grande partie de leur temps à des voyages de longue haleine, allant de Miscou à Nipisiguit, de Nipisiguit à Miscou, et faisant des recrues pour le ciel à chaque étape. Ils auraient sans doute accru le nombre des chrétiens parmi ces pauvres indigènes, en se fixant d'une manière stable ailleurs qu'à Miscou. C'est ce que nos deux religieux comprirent bientôt en établissant une résidence à l'embouchure de la rivière Nipisiguit. Nous pouvons donc dire en toute sûreté historique, que si les Pères Richard et de Lyonne furent les véritables fondateurs de la mission de Miscou, il n'est pas moins certain qu'à eux revient l'honneur et la gloire d'avoir jeté les bases de la mission de Nipisiguit, au sud de la Baie des Chaleurs. Les membres de la Compagnie de Miscou, entre autres M. de la

1. *Relation* de 1647, p. 77.

Ferté, abbé de la Madelaine et chantre de la Sainte-Chapelle de Paris, leur envoyèrent des secours suffisants pour établir une résidence dans cet endroit admirablement situé.

Jusqu'en 1643, Nipisiguit n'avait été qu'une station de pêche. La petite baie, où la rivière¹ de ce nom vient tirer son embouchure, était un havre de refuge sûr et commode. De même qu'à Miscou il s'y rencontrait à certaines époques de l'année plusieurs navires de pêcheurs qui venaient y jeter leurs ancres. Les sauvages fréquentaient beaucoup ces lieux, et ils passaient par la rivière Nipisiguit pour se rendre à la rivière Miramichi.² Le Père Richard, voyant que ce petit poste de pêche et de commerce prenait de l'extension, comprit qu'un missionnaire résidant pourrait y faire un bien incalculable, et parmi les Français et parmi les Sauvages. Dans les premières années qui suivirent son arrivée à Miscou, il se contentait d'aller y faire de courtes visites. Mais en 1646 il s'y fixa d'une manière définitive avec Jacques Ratel, frère coadjuteur de son Ordre. Ce digne missionnaire était tellement convaincu de l'importance de sa nouvelle mission, qu'il écrivit en France cette même année pour demander deux ou trois pères auxiliaires.

La *Relation* de 1646 nous a conservé le récit d'un voyage que fit le Père Richard de Nipisiguit à Miscou, au cours duquel lui et ses compagnons échappèrent miraculeusement au danger de perdre la vie. " Le premier jour de mai, y lisons-nous,³ le Père André Richard était parti de Nipisiguit, dans une chaloupe, accompagné de deux Français et d'une famille de sauvages. Le beau temps et le prompt départ des glaces avaient fait croire que toute la côte serait libre, comme en effet il trouva jusqu'à l'entrée du havre de Miscou, qu'il vit fermée d'un grand banc de glaces. De retourner, il n'y avait pas moyen ; la violence du vent de nord-ouest arrêtait la chaloupe et l'entourait d'une infinité de glaces, contre lesquelles il fallait continuellement combattre. La nuit survient, là-dessus un danger évident de perdre la vie. Un des sauvages qui n'était pas encore baptisé, quoique suffisamment instruit, demanda le baptême ; le Père le lui accorda ; puis tous d'un commun consentement eurent recours à Dieu par l'entremise de Notre-Dame, à laquelle ils

1. La rivière Nipisiguit fut d'abord appelée *Winkapiguicik* par les Micmacs. Ce mot signifie *eaux troubles et écumeuses*. Nipisiguit n'est qu'une corruption de ce mot, et ne veut rien dire.

2. La rivière Miramichi, c'est-à-dire *heureuse retra ite*, était originairement appelée *Restigouchesis*, diminutif de *Restigouche*.

3. *Relation* de 1646, p. 84.

font vœu de jeûner et communier en son honneur, s'ils échappent à ce danger. Joseph Nepsuget reprend là-dessus courage, jette quelques barils de vivres sur les glaçons flottants, et sautant sur les glaces, fait des pesées avec le mat, sous la chaloupe; le vent s'augmente et presse si bien les glaces qu'elles semblent assez sûres pour se sauver à terre; ils y confient leurs vies, laissant le reste à l'abandon; puis à la faveur de la lune et de leurs avirons, qui parfois leur servent de pont, ils cheminent environ une lieue, et arrivent à la pointe du jour, à l'île de Miscou pour y remercier Dieu et sa très sainte Mère de la faveur reçue."

Les *Relations* des Jésuites nous apprennent aussi que les Pères Richard, Martin de Lyonne et de la Place montèrent à Québec durant l'été de 1647. Le but de ce voyage était d'exposer à leur supérieur les besoins de plus en plus croissants de la petite chrétienté du district de Miscou, qui comprenait l'île de ce nom, Nipisiguit et Richibouctou. Après avoir raconté les bonnes dispositions des Sauvages, les conversions opérées parmi eux depuis les derniers mois surtout, les Pères Richard et de la Place reprirent le chemin de leurs missions, le 19 de septembre de la même année, sur l'*Ange-Gabriel*. Rendus à Percé, ils ne purent trouver de barque pour les transporter chez eux, et ils continuèrent leur route jusqu'en France. De son côté le Père de Lyonne était resté à Québec pour y passer l'hiver. Le 23 septembre de l'année suivante 1648, il partait pour la France en même temps que M. de Montmagny, qui abandonnait définitivement le gouvernement de la colonie.

Les Pères Richard et de Lyonne revinrent au Canada en 1649. Le premier fut chargé à son retour de la desserte de Beauport, tandis que son confrère de Miscou s'en allait de nouveau dans son ancienne mission de la Baie des Chaleurs.

Il devient de plus en plus difficile à partir de cette époque de suivre année par année les mouvements de ces deux missionnaires. De 1650 à 1657 le P. Martin de Lyonne traversa trois fois l'océan, et en 1657 il revenait au Canada pour aller exercer le saint ministère à Chedabouctou, en Acadie. C'est à ce dernier poste qu'il finit sa carrière, victime de son dévouement à soigner les malades atteints de la contagion scorbutique. Voici comment la *Relation* raconte ses derniers moments : ¹

"On lui vint dire qu'une personne un peu éloignée était frappée du mal; il quitte tout, il y court, traversant un ruisseau gelé, la glace rompit sous ses pieds, il tombe en l'eau, il en sort

1. *Relation de* 1661, p. 30.

une partie du corps tout mouillé et tout gelé: il poursuit sa route sans changer, ni sans se sécher; il assiste son malade, le console, le met en bon état; la fièvre le prend ensuite, et dans deux jours un abcès qui s'était formé dans son corps, par trop de travail et trop peu de nourriture, se creva, et l'emporta au lieu du repos."

Il y a tout lieu de croire qu'après l'année 1650 les Pères Jésuites se partagèrent ainsi la besogne: le P. de Lyonne à Chedabouctou, le P. Richard à Miscou et à Nipisiguit, et le P. Frémin à Richibouctou. Comme preuve à l'appui nous pouvons citer la *Relation* de 1659, qui donne un résumé des travaux des missionnaires dans l'Acadie, ou cette partie de la Nouvelle-France regardant la mer, et s'étendant depuis la Nouvelle-Angleterre jusqu'à Gaspé. "Voilà le pays, dit l'écrivain de cette année-là, où présentement travaillent le P. André Richard, le Père Martin Lyonne et le Père Jacques Frémin." En 1661, le Père Richard courut remplacer le Père de Lyonne qui venait de mourir à Chedabouctou, et il demeura un an en Acadie. Passé ensuite en France, il ne revint au pays qu'en 1669. Nous le retrouvons ensuite aux Trois-Rivières, où il devint supérieur de la résidence que les Jésuites y avaient fondée. Ce Père mourut le 15 décembre 1696. Quant au Père Jacques de la Place, il resta à Québec jusqu'au 6 septembre 1658, jour de son départ pour la France.

Le rôle prépondérant des Jésuites dans la Baie des Chaleurs et l'Acadie se termine avec le départ du Père Richard. L'histoire religieuse de ces provinces maritimes signalera encore le passage du Père Joseph Aubéri, que Châteaubriand a immortalisé dans *Athala*. Ce religieux, remarquable entre tous, a laissé une carte de l'Acadie et un "Mémoire sur les limites de la Nouvelle-France et de la Nouvelle-Angleterre en 1720". Les fils de saint Ignace disparus, ce sont les Récollets qui vont reprendre leur œuvre sainte sur ce sol foulé déjà par plusieurs membres de leur Ordre. Mgr de Laval avait envoyé en 1673 les Pères Hilarion Guesnin et Exupère de Thunes pour établir à Percé une résidence permanente. Deux années plus tard le Père Chrestien Le Clercq prit à son tour le chemin de la Gaspésie pour y passer une douzaine d'années, presque sans interruption. Il est vrai qu'il fit une courte mission à Lorette en 1676, qu'il entreprit un voyage en France en 1681, et fit une autre mission

à Montréal en 1682. Mais il consacra tout le reste de son temps, de 1675 à 1690, à la mission gaspésienne.

Le Père Le Clercq est l'auteur de deux ouvrages fort recherchés et surtout précieux par leur rareté : ce sont le *Premier Etablissement de la Foi dans la Nouvelle-France* et la *Nouvelle Relation de la Gaspésie*. C'est sur son autorité que je m'appuie pour affirmer que les Jésuites avaient abandonné leurs missions de la Baie des Chaleurs et de l'Acadie vers 1662, pour aller distribuer le pain de l'Évangile dans les autres résidences qu'ils possédaient dans le pays. La raison alléguée par l'écrivain franciscain, pour expliquer leur disparition de ces lieux, n'est pas, à mon sens, conforme aux faits ni aux habitudes de ces héroïques missionnaires du Christ. Il répugne de croire que les disciples de saint Ignace auraient fui les missions du golfe Saint-Laurent en proie au découragement devant l'opiniâtreté des Sauvages à se maintenir dans l'infidélité. Les faits, tels que rapportés, sont loin de prouver l'inutilité de leurs efforts. Mais citons l'auteur de la *Nouvelle Relation* : ¹

“ On peut dire que le nombre est très petit de ceux qui vivent selon les règles du christianisme, et qui ne retombent pas dans les dérèglements d'une vie brutale et sauvage ;..... d'où vient que quoique plusieurs missionnaires aient beaucoup travaillé pour la conversion de ces infidèles, on n'y remarque cependant, non plus que chez les autres nations sauvages de la Nouvelle-France, de christianisme solidement établi ; et voilà peut-être le sujet pour lesquels les RR. PP. Jésuites, qui ont cultivé avec tant de ferveur et de charité les missions qu'ils avaient autrefois au Cap-Breton, Miscou et Nipisiguit, où nos Gaspésiens résident encore aujourd'hui, ont trouvé à propos de les abandonner, pour en établir d'autres aux nations plus éloignées, et situées au haut du fleuve Saint-Laurent, dans l'espérance d'y faire des progrès plus considérables, quoique d'ailleurs, selon le témoignage de ces Révérends Pères, les Gaspésiens soient les plus dociles de tous les Sauvages de la Nouvelle-France, et les plus susceptibles des instructions du christianisme. ”

Mgr de Laval, dès son arrivée au Canada, porta un grand intérêt aux missions gaspésiennes et acadiennes. Mgr de Saint-Vallier fit, avant sa consécration épiscopale, une visite dans ces missions lointaines et il en a laissé un récit assez détaillé. La

1. C. Le Clercq, *Nouvelle Relation*, pp. 276 et 277.

juridiction de l'évêque de Québec s'étendait à cette époque sur toute l'Amérique septentrionale, et les missionnaires étaient nommés par lui. Je pourrais citer une longue liste de ces apôtres de la foi en y ajoutant l'historique de leurs travaux dans les provinces maritimes de la Nouvelle-France. Elle s'ouvrirait par les Récollets déjà connus et les Pères Claude Moreau et Emmanuel Jumeau, les abbés Louis-Pierre Thury, Claude Trouvé, Louis Petit, Pierre Volant de Saint-Claude, Buisson de Saint-Cosme, Antoine Gaulin, Romuald Lebrun, presque tous prêtres du Séminaire de Québec. Mais ce travail sortirait du cadre que je me suis tracé et que j'ai restreint aux missions du district de Miscou.

N.-E. DIONNE.

LA RELIGION JACOBINE

AU XIX^{ème} SIÈCLE.

L'année 1889 est parvenue à la moitié de son cours, et la Révolution fête en grande pompe le centenaire de son apparition dans le monde. Cette célébration (qui pourrait le nier ?) contraste péniblement avec la mélancolie et les perplexités poignantes des heures que nous traversons. La France mutilée, déchue de sa prééminence dans le monde, est menacée à tout instant dans son existence et, pour se défendre, appelle sa population entière sous les armes. Contre ce péril suprême, elle n'a pas d'alliés en Europe et se sent isolée dans le monde. Ses trésors sont vides ; elle plie sous la charge d'une dette écrasante. Comme complément à tant d'infortunes, elle n'a pas de gouvernement. La souveraineté réside dans une multitude inconsciente et irresponsable, dominée alternativement par des sectaires, des intrigants et des utopistes. L'intelligence, le capital, le mérite, toutes les supériorités sociales, sont exclues des affaires publiques, persécutées dans leurs croyances, leurs intérêts, et réduites à un véritable ilotisme ; tous les bons citoyens envisagent l'avenir avec découragement. Tous les pronostics, toutes les conjectures nous représentent, avec une désolante uniformité, les perspectives les plus sombres. Et c'est à ce moment que nos républicains, le front serein, le sourire aux lèvres, montent au Capitole et, pratiquant une nouvelle brèche à nos finances délabrées, élèvent des monuments, des tours colossales, des arcs de triomphe, et convient l'univers à célébrer avec eux l'éclosion révolutionnaire, comme un Noël rénovateur de la France et rédempteur de l'Humanité !

Déjà, comme prélude, ont retenti les cantates et les dithyrambes. De mélodieux *introït* invitent les âmes au recueillement. *Gloria in excelsis* : gloire à l'insurrection ; exaltées soient les saintes barricades ; ici des rosées de pensions et de bénéfiques récompensent les vétérans de l'émeute ; là des statues se dressent pour les anarchistes et les démagogues du passé. *Credo* : expansion du catéchisme populaire, suppression de l'ancienne métaphysique, c'est-à-dire de la notion de Dieu dans toutes les écoles de l'Etat. *Offertoire* : laïcisation des hôpitaux sur tout le territoire français, confiscation des bâtiments et biens apparte-

nant aux congréganistes. *Sursum corda* : élevons nos cœurs ; que tous les préjugés, les superstitions disparaissent : voici la véritable incarnation, le *Verbe* révolutionnaire¹, qui vient affranchir la pensée humaine. *Adoramus* : prosternez-vous, mortels, devant les prodiges de l'art, de l'industrie, de la science ; adorez dans ses ouvrages l'Esprit, fils incréé de la matière éternelle, le Dieu prédit par Hegel, Spencer et Auguste Comte, l'artisan de sa propre Divinité, glorieux conquérant de la nature, et légitime dominateur de tout l'univers. Que sa force descende en vous ; que sa lumière vous pénètre *et maneat semper. Amen.* Ainsi comprise et dans cet appareil, l'Exposition de 1889 se dessine à notre horizon comme une messe pontificale en musique et à grand orchestre avec accompagnement (bien entendu) du *Dies iræ* en sourdine, pour stigmatiser et plonger réactionnaires, monarchistes et cléricaux dans les abîmes du néant.

A ces traits caractéristiques, on reconnaît l'influence ou plutôt l'empire exclusif des préoccupations les plus transcendantes. La République Française n'est pas, on le voit, de ces gouvernements qui s'abstiennent ou se déclinent pour incompétence dans les questions religieuses, en concentrant leurs soucis et leurs efforts sur les intérêts d'un patriotisme vulgaire. C'est dans le domaine spirituel qu'elle a placé ses ambitions, ses espérances les plus chères. L'invisible et le préhistorique lui sont familiers. Elle en a scruté les arcanes. Elle connaît l'origine des êtres, le moteur primordial du monde, les forces latentes des atomes, les affinités électives, l'embryogénie de la pensée, enfin le rôle de l'homme sur la terre, et la solution des problèmes intimes qui s'agitent en lui. De là son besoin de dogmatiser. Car ces clartés supérieures, elle ne les garde pas pour elle-même. Elle veut les répandre au dehors. Elle en considère la divulgation comme le plus impérieux des devoirs.

C'est cette ferveur apostolique qui donne à la France républicaine une physionomie si singulière parmi les nations modernes. Partout ailleurs, les visées des gouvernements sont utilitaires. Ce qu'ils recherchent, ce sont les profits palpables. Leurs succès sont des extensions territoriales, des alliances, de bonnes finances, l'augmentation de la richesse nationale, les bienfaits d'une administration sage et d'une bonne justice. C'est par ces titres qu'ils prouvent leur mérite et se recommandent à la confiance populaire. Chez nous, la mission de l'homme

1. Discours de M. Delum-Montant à Montargis pour l'érection de la statue de Mirabeau.

d'Etat est toute différente. C'est sur la pensée, sur la conviction de ses concitoyens qu'il doit opérer. Sa tâche est de prêcher, de catéchiser, de réfuter et de convertir. Il a charge d'âmes. Peu lui importe d'agrandir son pays, de l'enrichir, de le rendre puissant et redouté parmi les hommes; sa gloire est dans les conquêtes doctrinales, et fidèle à la devise, *Périssent les colonies plutôt qu'un principe*, il refuserait des mains de M. de Bismarck l'Alsace et la Lorraine, s'il fallait les acheter par une concession aux vieux préjugés : Dieu, l'âme et la vie future. Le surnaturel, c'est-à-dire la Providence et surtout la croyance chrétienne, tels sont les ennemis qu'il lui faut combattre à outrance et qu'il poursuit dans leurs derniers retranchements. Il les charge, les pourfend, comme le pieux Enée, conduit par la Sibylle, chassait devant lui les Harpies, les Gorgones, Briarée aux cent bras et les larves du Styx, avec son épée :

Irruit et frustra ferro diverberet umbas.

Ah! la bataille est rude. Le malheur, c'est que ces fantômes tiennent bon contre les Epigones de Voltaire et refusent insolemment de s'évanouir, même aux clartés lumineuses de la science. Il faut donc redoubler d'ardeur militante; ou plutôt il faut susciter des divinités, des images nouvelles, pour distraire l'esprit mobile de la foule, et porter ses adorations sur d'autres objets. C'est ainsi que, par une déviation étrange mais logique, la philosophie et la révolution française, au bout de cent ans, ont abouti à ce résultat invraisemblable : la formation d'un corps sacerdotal, s'attribuant le droit exclusif d'interpréter la nature et de diriger la société civile d'après ses révélations.

Sans réclamer pour nous l'honneur de la découverte, nous tenterons d'esquisser ici, dans un rapide aperçu, l'embryogénie et les caractères principaux de ce curieux phénomène.

I

Si tenaces que soient les mythes révolutionnaires, il y a longtemps que l'inanité politique de l'Assemblée constituante a été proclamée par l'histoire et reconnue par tous les esprits impartiaux; longtemps que l'œuvre informe des Lameth, des Monnier, des Barnave, Duport, etc., figure dans le musée de nos épaves constitutionnelles, attestant la légèreté, l'irréflexion, l'imprévoyance et l'infatuation de ses promoteurs. Résumé de la sagesse encyclopédique, elle a dogmatisé, grave, impertur-

bable au milieu d'un peuple en délire, complice plus ou moins inconsciente des passions anarchiques, détruisant, faisant table rase, avec la prétention de construire, livrant aux assassins et aux spoliateurs le roi, le clergé, la noblesse, l'élite de la nation, la puissance et toutes les richesses d'une grande monarchie. Incapable de réprimer le désordre, de protéger aucun droit contre la violence, elle s'est effondrée d'elle-même, ou plutôt, elle s'est évanouie discrètement devant l'émeute, pour laisser la place libre au sans-culottisme. Tels sont, dégagés de leurs sonorités pompeuses, les bienfaits apportés à la France par les réformateurs de 1789. Nous ne parlons pas de la désorganisation systématique dans l'administration, dans la justice, dans l'enseignement, du gaspillage financier, des défis insultants aux monarchies étrangères, préludes de violations de territoires, et d'agressions en pleine paix. L'énumération de ces folies monstrueuses nous détournerait de notre sujet. M. Taine, avec son admirable palette, en a tracé le navrant tableau¹. Bornons-nous à citer ici, pour mémoire, ses appréciations saisissantes : " Il n'y a plus de cadres. plus de chefs. Il ne reste que des " individus, vingt-six millions d'atomes égaux et disjoints. " Jamais matière plus désagrégée et plus incapable de résis- " tance ne fut offerte aux mains qui voudront la pétrir ; il leur " suffira pour réussir d'être dures et violentes. Elles sont prêtes " ces mains brutales et l'assemblée qui a fait la poussière a pré- " paré aussi le pilon. " Citons aussi ce verdict final auquel les sycophantes révolutionnaires n'ont jamais trouvé rien à répondre : " Le chef-d'œuvre de la raison spéculative et de la dérai- " son pratique est accompli : en vertu de la constitution, " l'anarchie spontanée devient l'anarchie légale. Celle-ci est " parfaite ; on n'en a pas vu de plus belle depuis le neuvième " siècle.

Dans l'assemblage de lois confuses et contradictoires enfantées par ces novateurs, les historiens ont cherché et cherchent encore le but, l'unité de vues, l'idée dominante. Convoqués pour remédier au déficit, se sont-ils proposé de relever les finances ? Leurs réformes ont détruit le crédit, tari la richesse publique, ouvert le gouffre de la banqueroute, en dépit des milliards brutalement confisqués. Leur ambition, dira-t-on, était bien plus haute : elle s'attaquait aux privilèges, aux iniquités féodales, à tous les abus de l'ancien régime. Mais ces privilèges, ces abus s'immo-

1. *Origines de la Révolution française*. — Tome II. L'Assemblée constituante et son œuvre.

lèrent eux-mêmes, la noblesse les abdiqua spontanément dans la nuit du 4 août avec une générosité dont on ne lui sut aucun gré. La grande question, affirment d'autres, était de supprimer l'arbitraire royal et d'y substituer le règne de la loi. Mais cette emphatique transformation ne fut qu'une série d'illégalités, de violences, d'assassinats exercés sur des prêtres inoffensifs, sur des aristocrates libéraux, sur des milliers de victimes innocentes, et l'Assemblée constituante contempla ces scélératesses avec une sérénité olympienne. Son but, sa préoccupation n'étaient donc ni la réforme financière, ni la création d'un gouvernement libéral et de garanties constitutionnelles, ni l'établissement de la justice dans l'ordre social.

En examinant avec une attention scrupuleuse les délibérations, en pesant les votes de l'Assemblée constituante et de ses deux héritières, la Législative et la Convention, on y découvre partout et presque exclusivement deux pensées. La première est l'arrogante prétention de régler tous les faits et les exigences multiples de la société par des formules générales, des principes abstraits, de substituer aux autorités établies, aux traditions séculaires, des entités empruntées à des ouvrages philosophiques et principalement au *Contrat Social*. Lycurgue, Solon eurent leurs zéloteurs. Minos lui-même fut mis à contribution par Hérault de Séchelles et faillit nous donner des lois. Sous cette double tyrannie de la métaphysique et du pédantisme, toutes les capacités, toutes les compétences furent en quelques mois exclues honteusement des fonctions publiques et remplacées par de misérables déclamateurs ou des fous maniaques. En même temps, grisé par sa rhétorique, l'État s'adjudgeait tous les droits, toutes les juridictions et s'exaltait dans la conception d'un rôle hiératique.

Mais la transformation même de l'État en dictature omnisciente et providentielle n'avait aux yeux de ces rénovateurs qu'une importance secondaire. La grande affaire pour eux, c'était l'établissement d'une religion nouvelle, substituant aux dogmes "surannés" du Christianisme, la vision mystique et les rêves plus ou moins éthérés du XVIII^e siècle. C'est comme prélude à cette entreprise qu'ils s'attribuèrent un droit de refonte sur la discipline et sur la hiérarchie catholiques, en changeant les délimitations diocésaines, en faisant élire les évêques et les curés par le suffrage populaire, et en leur imposant un serment civique, afin de transformer le prêtre en "fonctionnaire salarié". Par cette usurpation, les nouveaux gouvernants, au plaisir de contrister les croyances chrétiennes, ajoutaient celui

de mettre la main sur l'Eglise et de placer les consciences des fidèles dans leur dépendance. Le schisme, il est vrai, affichait pour les dogmes un respect hypocrite. Mais il suscitait tous les éléments et les cadres d'un culte nouveau. Bientôt (en quelques mois), par la proscription et la fermeture des églises, il se débarrassa de l'ancien. Trois ans après, les apostats assermentés, écrasés par le mépris général, cessaient leurs parodies sacrilèges. Tout était donc mûr pour l'apparition de la Jérusalem révolutionnaire et l'avènement du " Verbe " nouveau.

Où, l'instant était éminemment favorable. Malheureusement les initiateurs du mouvement théurgique étaient divisés. Les uns, comme Hébert, Chaumette, Anacharsis Cloots, etc., étaient athées et matérialistes. Les autres, avec Robespierre et Saint-Just, professaient les idées de J.-J. Rousseau, c'est-à-dire l'existence d'un être suprême et l'immortalité de l'âme. Comment concilier de telles dissidences ? En morale, même désaccord. Les premiers préconisaient ouvertement la satisfaction des instincts physiques, pratiquaient autant que possible l'épicurisme et, par la voix de Camille Desmoulins, prétendaient, en pleine Terreur, fonder une république Athénienne. Les seconds voulaient faire revivre l'acédémone et mettaient toutes les vertus à l'ordre du jour. Sur des prémisses aussi contradictoires, il était impossible d'établir un *Cre'do* commun. Impuissantes à se convertir mutuellement, les deux sectes rivales n'avaient d'autre ressource que de s'envoyer fraternellement et à tour de rôle à la guillotine en échangeant les appellations de modérés et d'aristocrates.

Plus violents et plus impatientes, les matérialistes prirent l'avance en inaugurant le culte de la Raison, dans les églises profanées. Pour en accentuer la portée, leurs chefs proclamaient la non-existence d'un Dieu créateur : " La délivrance " du monde, disait Anacharsis Cloots, doit s'effectuer par la " déchéance des prétendus souverains de la Terre et du Ciel. Il " n'y a pas d'autre Dieu que la nature, d'autre souverain que le " genre humain, le peuple Dieu ; en lui résident la puissance, la " sagesse, l'infailibilité, etc. " On le voit, cette religion n'était autre chose que l'Humanisme enseigné plus tard par Hegel. Cependant, il fallait des fêtes pour le peuple. On fit un nouveau calendrier. Chaque décadi fut affecté aux célébrations populaires. La première eut lieu le 20 brumaire an II (10 novembre 1793), quelques jours après la fameuse abjuration de Gobel, évêque assermenté de la capitale. Voici dans quels termes M. Thiers raconte cette solennité : " Une jeune femme

représentait la Déesse de la Raison. C'était la femme de l'imprimeur Momoro, l'un des amis de Vincent, Ronsin, Chaumette, Hébert et pareils. Elle était vêtue d'une draperie blanche. Un manteau bleu céleste flottait sur ses épaules ; ses cheveux épars étaient recouverts du bonnet de la liberté. Elle était assise sur un siège antique, entouré de lierre et porté par quatre citoyens. Des jeunes filles, vêtues de blanc et couronnées de roses, précédaient et suivaient la *Déesse*. Puis venaient les bustes de Lepelletier et de Marat et toutes les sections armées. Des discours furent prononcés et des hymnes chantés dans le temple de la Raison¹ ; on se rendit ensuite à la Convention ; Chaumette prit la parole en ces termes :

“ Législateurs, le fanatisme a cédé la place à la raison. Ses yeux louches n'ont pu soutenir l'éclat de la lumière. Aujourd'hui un peuple immense s'est porté sous ces voûtes gothiques qui, *pour la première fois*, ont servi d'écho à la vérité. Là, les Français ont célébré le seul vrai culte, celui de la Liberté, celui de la Raison. Là, nous avons formé des vœux pour la prospérité des armes de la République. Là, nous avons abandonné des idoles inanimées, pour la Raison, pour cette image animée, *chef-d'œuvre de la nature*.” En disant ces mots, Chaumette montrait la déesse vivante de la Raison. *La jeune et belle femme* qui la représentait descend de son siège et s'approche du Président qui lui donne l'accolade fraternelle au milieu des bravos universels et des cris de *vive la République ! vive la Raison ! à bas le Fanatisme !* La Convention, qui n'avait encore pris aucune part à ces représentations, est entraînée et obligée de suivre le cortège qui retourne une seconde fois au temple de la Raison et va y chanter un hymne patriotique. ”

Ces cérémonies se renouvelèrent pendant plusieurs mois. Toutes reproduisirent, avec de légères variantes, l'accomplissement des mêmes rites. Dans la plupart, l'épisode principal fut la procession à travers les rues, suivi de la visite à la Convention. Le cortège, introduit dans le sanctuaire législatif, défilait en dansant, en chantant la Carmagnole et le *Ça ira* devant les pères conscrits, qui rivalisaient d'enthousiasme. En province, la déesse Raison eut immédiatement des milliers d'autels ; toutes les villes désireuses d'obtenir un certificat de civisme lui consacrèrent des fêtes ou plutôt des mascarades analogues.

Malheureusement pour le nouveau culte, ces saturnales déplurent à Robespierre, qui régnaît en maître dans le comité de

1. L'église Notre-Dame.

Salut Public. Le dictateur avait son plan personnel de reconstruction religieuse. Il ne voulait pas de concurrence. Hébert, Chaumette et tout le cénacle d'Anacharsis Cloots, payèrent leur équipée théologique de leurs têtes. Traduits devant le tribunal révolutionnaire pour trahison et connivence avec la coalition, ils furent envoyés à l'échafaud le 4 germinal, en compagnie de l'évêque apostat, Gobel. Précurseurs du naturalisme actuel, il est étrange que le Conseil municipal de Paris ne leur ait pas encore conféré la dignité de martyrs.

Quelques semaines plus tard (20 prairial), Robespierre inaugurait en personne, comme président de la Convention, la fête de l'Être Suprême. Nos lecteurs connaissent, par les nombreuses relations de l'époque, les détails de cette cérémonie mémorable dont le plan avait été réglé par David. " Les enfants couronnés de violettes, les adolescents de myrte, les hommes de chêne, les vieillards de pampre et d'olivier. Les femmes tenant leurs filles par la main et portant des couronnes de fleurs." La Convention occupait un vaste amphithéâtre en face duquel trois monstres, l'Athéisme, la Discorde et l'Egoïsme, furent brûlés à l'aide d'une torche par le Président. Pendant toute la fête, Robespierre donna les signes d'une profonde émotion, et versa plusieurs fois des larmes d'attendrissement. Il prononça deux discours empreints d'une rêverie sentimentale et constellés d'images bucoliques. Pour compléter le tableau, la guillotine fonctionna le jour même, pendant la célébration, sur la place de la Concorde, tout près de l'amphithéâtre, et l'on assure que le sang des victimes arrosa plusieurs députés.

Le Déisme apparaissait donc comme religion officielle. Des fêtes périodiques furent instituées à l'Être Suprême, au genre humain, au peuple Français, à l'Héroïsme, à l'Amour, à la tendresse paternelle, etc. En même temps des décrets furent rendus contre les impies et contre les blasphémateurs. Mais dans le comité même de Salut Public, la plupart des membres se montraient défiants et froids pour cette théurgie. Ouvertement athées et matérialistes, il leur déplaisait de s'incliner devant un Dieu créateur. Mais avant tout, ils avaient la haine du Christianisme et craignaient de le voir ressusciter dans le nouveau culte. Aussi la religion de l'Être Suprême ne survécut-elle pas au 9 thermidor. Vainement, pendant le Directoire, Laréveillère-Lépeaux s'efforça de la raviver avec le concours de quelques adeptes, Dupont de Nemours, Bernardin de Saint-Pierre, etc., dans la secte des théophilantropes. Cette tentative coïncidant avec le discrédit, chaque jour plus grand,

du jacobinisme, échoua misérablement, sans autre résultat que de mettre en relief l'impuissance boursoufflée de la faction révolutionnaire, le ridicule de ses pompes et la puérité de ses conceptions.

Après cette série d'avortements, il était clair que ni l'athéisme, ni la religion naturelle n'étaient en mesure de se substituer au Christianisme dans la direction des consciences. En négociant le Concordat avec le Saint-Siège et en rouvrant les églises au culte catholique, Bonaparte ne fit donc que sanctionner l'évidence et légaliser un fait accompli. Devant cette légitime réorganisation, il eût été loyal à la coterie philosophique de faire trêve à sa passion antireligieuse et d'observer la neutralité. Mais les esprits stériles se consolèrent toujours par la négation. L'histoire a consigné, non sans surprise, les colères qu'inspira le Concordat de 1802 aux jacobins, girondins et thermidoriens transformés en sénateurs, tribuns, conseillers d'Etat et dignitaires de toute sorte sous la férule du premier Consul. Ils avaient collaboré ou souscrit au 18 brumaire, et se préparaient allègrement à devenir ducs, comtes ou barons de l'Empire : mais ils ne pouvaient se résigner à voir le Christ réintégré dans les anciennes basiliques. On eût dit que l'intolérance antireligieuse survivait seule aux illusions de leur jeunesse et qu'elle leur était plus douce, plus précieuse que la liberté. Ces sentiments se firent jour en maintes circonstances et notamment dans les conflits de Napoléon avec le pape Pie VII. Toutes les violences du gouvernement impérial contre le malheureux pontife furent accueillies par les vétérans de la Terreur et du Régicide avec allégresse. En 1811, on vit les muets du Corps Législatif sortir de leur silence ordinaire pour demander des mesures de rigueur contre les évêques réunis à Paris, qui se permettaient d'intercéder timidement en faveur du prisonnier de Savone. " On entendait ses membres ¹ dire de toutes parts que si l'on n'y prenait garde, la convocation de ces prêtres allait devenir la convocation des Etats généraux de l'Empire et amener, Dieu sait, quelles conséquences, mais que, sans doute, l'Empereur y tiendrait la main, et qu'ils étaient prêts, quant à eux, à voter les lois dont on aurait besoin, pour terminer ces querelles dignes d'un autre temps."

Pendant toute la durée de l'Empire, cette haine du Christianisme fut contenue par la main de fer de Napoléon. Elle reprit son essor, sous la débonnaire autorité des Bourbons et, dès lors,

1. M. Thiers. *Le Consulat et l'Empire*, livre xli.

devint la pensée inspiratrice de l'école dite libérale, pendant tout le cours du XIX^e siècle. On la voit tout d'abord faire irruption dans les débats parlementaires, dans la presse, les revues périodiques, les pamphlets, dans l'enseignement universitaire, dans la critique, l'histoire et dans tous les genres de littérature. Au théâtre, elle revêt la forme badine ou licencieuse. Au milieu de ce tumulte et de ces clameurs, la voix grêle d'un chansonnier donnait la note dominante, alternant les refrains bachiques, la morale grivoise, avec les préceptes d'une philosophie exempte d'aspérités :

Dieu lui-même ordonne qu'on aime. . . .
 Le verre en main, gaïement je me confie
 Au Dieu des bonnes gens
 Ah ! sans regret mon âme partez vite,
En souriant, remontez vers les cieux
 Faites l'amour, vivez en joie,
 Narguez vos grands et vos cafards.

Ces grands, ces cafards, c'étaient les Richelieu, les Decazes, les Montmorency, les Villèle, cette glorieuse pléiade de diplomates et d'hommes d'État royalistes qui, par leur fermeté patriotique, arrachaient la Lorraine et l'Alsace aux convoitises de la Prusse, pansaient les blessures de deux invasions, refaisaient les finances publiques et rendaient à la France son rang et son autorité en Europe. C'étaient les Bonald, les Frayssinous, les Quélen, ces prélats, ces orateurs, ces écrivains qui luttèrent avec un courage héroïque contre l'impiété de l'époque et ravivaient, par l'idéal, par la poésie religieuse, par les sublimes espérances, le génie national desséché depuis cent ans par le scepticisme !

Que des viveurs, de joyeux compères célèbrent à huis clos le vin et l'amour comme la sagesse la plus haute, cela s'est vu sous tous les régimes et ne tire pas à grande conséquence. Mais Béranger n'est pas un poète badin. C'est très sérieusement qu'il vante Frétilton, madame Grégoire et toutes les héroïnes du libertinage. C'est avec intention qu'il ouvre simultanément à l'actrice galante et à la sœur de charité le paradis des libres-penseurs. C'est pour instruire, pour éclairer les esprits qu'il ridiculise la doctrine du sacrifice et du renoncement comme hypocrite et abrutissante. Et ce sont ces prédications qui l'ont rendu, qui le maintiennent populaire malgré la sécheresse, la trivialité de sa composition et la platitude de ses vers. On le cite, on le vénère, non seulement comme le Tyrtée de la démocratie, mais surtout comme le révélateur d'une morale plus

épurée, plus sublime que celle de l'Évangile. Certes l'idée du devoir ne peut être plus grotesquement travestie; et l'on peut dire qu'une telle perversion du sens commun et de la conscience prédestinait notre nation aux plus tragiques infortunes.

A côté de cette chapelle Voltairienne, l'utopie élevait ses temples humanitaires, s'annonçant comme la réparatrice de toutes les iniquités. Saint-Simon prêchait son " Nouveau Christianisme " et fondait cette secte fameuse qui, pendant plusieurs années, s'est flattée de rétablir l'ordre et la paix dans le monde par l'accord des passions terrestres avec le sentiment religieux. On comprend la vogue qu'obtint cette école de penseurs sérieux qui s'efforçaient d'arracher leur époque à la stérilité négatrice. En voyant cette réunion de talents et d'intentions généreuses, on put croire que le rationalisme tiré de son impuissance allait inaugurer une ère de fécondité. Le public se pre-sait avec ardeur dans ces amphithéâtres de la rue Taitbout, de l'Athénée, de la rue Taranne, etc., où les orateurs saint-simoniens promettaient de *faire descendre Dieu sur la terre*, en dotant l'homme, par le travail et la science, de la perfection divine. Les imaginations s'ouvraient, éblouies, aux tableaux féeriques, aux magnificences décrites par ces paroles animées, par ces plumes brillantes, comme l'image d'un prochain et sûr avenir. Comme réalisation, hélas ! on eut le pontificat du père Enfantin constitué en pape infailible, l'abolition du mariage, la femme libre, la satisfaction du plaisir, enfin l'incroyable manifeste de Bazard annonçant comme " bases légitimes et nécessaires du gouvernement " humain, la corruption, la séduction et la fraude." La déconvenue était rude. Peu de convictions furent assez robustes pour survivre à ce désenchantement.

Pour réconforter leur mécompte, un certain nombre d'adeptes s'adonnèrent aux théories de Fourier et cherchèrent un abri dans le Phalanstère, dans les harmonies passionnelles et surtout dans les attrayantes combinaisons de la Papillonne. Mais cette seconde théogonie s'écroula bientôt comme la précédente, sans laisser d'autres traces qu'une nomenclature indéchiffrable au vulgaire et la chimérique prétention d'idéaliser l'homme et d'équilibrer la société par les appétits égoïstes. " Il est remarquable, dit à ce propos M. A. Nettement ¹, que le second essai tenté pour tirer une religion du rationalisme du dix-huitième siècle aboutissait au même résultat que le premier. La déesse " Raison, que les révolutionnaires de 93 avaient fait asseoir sur

1. Histoire de la littérature française sous le gouvernement de juillet.

“ le tabernacle de Notre-Dame ¹ n'était pas sans quelque trait de parenté avec la femme libre, à la fois prêtresse, pythonisse, législatrice et souveraine que les saint-simoniens excitaient à se révéler. Quant aux mœurs, c'étaient les mêmes que celles qu'on avait vues se développer sous l'empire des doctrines sensualistes du dix-huitième siècle. Seulement, on transformait en morale l'immoralité de l'âge précédent.

Après cette série de mésaventures, on pouvait croire que les velléités *religieuses* de la révolution française étaient décidément ensevelies sous le ridicule. Mais la vitalité de l'orgueil humain défie les plus navrantes mortifications. Les insuccès du Saint-Simonisme et du Phalanstère, bien loin de décourager chez nous la manie théurgique, semblèrent plutôt la surexciter. De ces deux systèmes sortit une littérature qui défiait l'homme par la science, la poésie, la musique, l'art plastique et surtout par les jouissances matérielles. C'est sous la monarchie de juillet que s'accomplit cette évolution. La poésie tourne au panthéisme et transfigure ses incartades sensuelles en extases mystiques. Des livres étranges, comme les *Paroles d'un croyant*, enveniment, exaltent les haines populaires en langage biblique. Des historiens comme Michelet, Quinet, Louis Blanc et, pourquoi faut-il ajouter? Lamartine, divinisent la démagogie et transforment en Providence la Némésis jacobine. En même temps, toutes les ambitions et les témérités du siècle viennent miroiter dans les romans de Georges Sand, les utopies, les rancunes se diffusent par les feuilletons d'Eugène Sue. Le roman a bien plus de puissance que les ouvrages didactiques. Il agit par le récit, les descriptions, le dialogue, par l'intérêt dramatique. Il résout, en se jouant, les questions sociales et par surcroît réconcilie le ciel et la terre, par l'entente fraternelle de forçats vertueux, de Laïs séraphiques, de bohèmes sublimes et de grands seigneurs démocrates. Le lecteur fasciné associe, dans une molle rêverie, la religion transcendante, l'amour libre et la rénovation de l'humanité. Souvent, au sortir de ces visions prestigieuses, il éprouve les ardeurs de l'apostolat.

C'est ainsi que ces trente-trois années de paix, de sécurité, de bonheur accordées, par la miséricorde céleste, à l'esprit français pour se calmer et pour s'assagir, s'écoulèrent dans une ivresse complètement païenne, et dans l'élaboration d'une théologie sensualiste. Faust, renforcé de Méphistophélès, dans sa vallée de Walpurgis, bornait son ambition à créer un homme. Moins

1. *La jeune et belle femme.* (Thiers).

modestes, nos penseurs, nos écrivains, nos poètes s'étaient donné pour mission de créer un Dieu !

Deus, ecce Deus. Ce Dieu est venu. 1848 a marqué son apparition et depuis cette époque on peut dire qu'il habite visiblement parmi nous. Il varie, comme Vichnou, ses incarnations ; car connaissant notre humeur volage, il sait que pour conserver notre faveur, il ne faut pas nous offrir longtemps la même forme. Pour mieux nous séduire, chacune de ses manifestations a réalisé tour à tour un rêve, un souhait audacieux, une de nos conceptions les plus chères. Il s'appela d'abord républicain, suffrage universel, droit au travail, puis démocratie disciplinée. Sous ces appellations différentes, il a pu, sans nous déplaire, sans diminuer son prestige, déchaîner successivement sur nous la guerre civile, la dictature militaire, l'invasion étrangère et le démembrement du vieux territoire. Aujourd'hui, son nom est catéchisme civique, laïcisation ; demain... quelles nouvelles calamités, quels monstres nous tient en réserve cet inconnu formidable ? En méditant cette cruelle énigme, on se sent obsédé de visions fantastiques, on pense aux terribles prédictions de l'Apocalypse, au "léopard à sept têtes dont les bouches glorifient et blasphèment insolemment, qui a reçu le pouvoir de faire la guerre aux saints, de tuer tous ceux qui lui refuseraient leur adoration..." On pense à la grande Babylone, "mère des fornications et des abominations de la terre", et l'on répète avec une anxiété douloureuse ce verset saisissant à travers les siècles : "Elle est tombée la grande Babylone et l'on a trouvé le sang des saints et des prophètes dans ses ruines !"

Mais pourquoi ces emprunts à la vision de saint Jean ? L'actualité nous fournit assez d'indices lumineux, concluants sur l'avenir que nous prépare la religion d'aujourd'hui.

II

Le coup d'Etat de 1851 avait mis fin au règne des rhéteurs et des utopistes. Si la vanité déçue pouvait jamais se rendre justice ils auraient compris que le pouvoir absolu représentait une juste réaction contre les saturnales démagogiques, qu'il offrait à la pensée une période de recueillement salutaire, et qu'enfin l'état cérébral de la nation française réclamait des enseignements plus sérieux, plus sévères que ceux de la période précédente.

De tels sentiments étaient nécessaires pour fermer les blessures de la guerre civile, éteindre les haines et inaugurer une ère d'apaisement. Mais bien étrangers à cette contrition étaient les sectaires brusquement restitués, par le chômage parlementaire et le baïllonnement de la presse, à leurs chères études. Exaspérés jusqu'à la frénésie, c'est dans l'excitation révolutionnaire qu'ils cherchent des consolations. Le Christianisme leur est plus odieux que jamais. C'est lui qu'ils accusent, qu'ils rendent responsable de leur déchéance. Ils le dénoncent comme complice de leurs oppresseurs et prétendent découvrir dans ses dogmes, dans son enseignement, son organisation, son culte, le germe de toute tyrannie. Au lendemain même du 2 Décembre, on voit Proudhon, dans un ouvrage caractéristique, fléchir le genou devant le nouveau maître et l'adjurer de fonder un gouvernement d'antichristianisme. Quelque temps après, Michelet, reprenant son *Histoire de France*, traduit à sa barre le moyen âge, objet de ses amours juvéniles ; il le flétrit, le stigmatise comme le symbole de la dégradation intellectuelle et sociale introduite dans le monde par le règne du Christ. Il lui reproche d'avoir aplati misérablement le caractère, brisé le ressort moral, anéanti l'énergie, créé tout un monde d'idiots et de sots par la contemplation religieuse et l'ineptie scolastique. Le moyen âge, s'écrie-t-il, c'est l'envers de la raison, de l'idéal et de la nature, l'*Antiphysis*, la déformation de l'homme par la soumission passive et la foi. Le genre humain languirait encore dans cette léthargie, sans la Renaissance, qui l'a tiré de sa caducité ascétique pour lui rendre le mouvement, la vie, la contemplation du beau, de la *Vénus Éternelle*, de toutes les harmonies divines, et la glorification du plaisir. Gloire donc à l'antiquité, gloire au paganisme, aux dieux de l'Olympe inspireurs de l'art grec et libérateurs de l'esprit moderne ! Que l'idolâtrie, c'est-à-dire le règne des ignorants et des hypocrites, disparaisse ! La vraie religion, celle d'Isis, de Jupiter, remise en honneur par le XV^{ème} siècle, va donner au monde la Réforme, la Révolution française et finalement la déification de l'Humanité. Telle est la doctrine que l'écrivain illuminé développe, en la variant sous mille formes, d'abord dans sa continuation de l'*Histoire de France*, puis dans ses productions fantaisistes : *La Femme*, l'*Oiseau*, l'*Insecte*, la *Mer* et finalement dans *Nos fils* (1869), manuel pédagogique d'une violence extraordinaire, où la passion antichrétienne se mêle à la sénilité érotique.

Plus haineux encore et plus irrité, l'auteur des *Châtiments* nous représente l'archevêque de Paris et tout le clergé catholique

applaudissant au "crime, aux égorgements de Décembre" et célébrant par des psaumes d'allégresse le triomphe de la tyrannie. Bientôt sa colère s'exaltant dans la solitude prend à partie les croyances, l'enseignement et le rôle historique de l'Eglise chrétienne. Ce qu'il voit en elle, ce n'est plus la consolation des affligés, c'est l'oppression des intelligences, la persécution des grands hommes, des "génies pensifs", des Jean Huss, Giordano Bruno, Galilée... et toute occasion lui est bonne pour faire défiler, en alexandrins douloureux, la glorieuse procession des persécutés, le martyrologe des libres-penseurs. A ses yeux, les annales du Christianisme ne déroulent qu'un immense panorama de gibets, d'estrapades, de supplices et de tortures à travers les âges.

O deuil ! Sur les bûchers et les san benitos
Rome a quatre-cents ans braillé son vil pathos.

Et les prêtres, les interprètes du saint Evangile ?

Confesseurs, massacreurs, tueurs, bourreaux, jésuites !
Tous ces prêtres portaient l'affreux masque aux trous noirs.
Leurs mitres ressemblaient dans l'ombre aux éteignoirs :
Ils ont été la nuit dans l'obscur moyen âge ;
Ils sont tout prêts à faire encor ce personnage.

En un mot le sacerdoce forme une compagnie en commandite avec la royauté pour exploiter les peuples et comprimer l'essor de l'esprit humain. Conclusion :

Croulez, toi monstre pape et toi monstre empereur !

Ces invectives et cette frénésie sont d'autant moins explicables que la participation catholique à l'attentat de Décembre fut parfaitement nulle et qu'en France, pendant dix-huit ans, l'Eglise n'a pas retiré du régime impérial le moindre avantage. Elle n'a cessé, au contraire, d'être abandonnée par le pouvoir aux attaques des écrivains révolutionnaires, et le gouvernement, assure-t-on, envisageait cette tolérance antireligieuse comme une soupape à la compression qu'il exerçait sur la presse. Fausse et calomnieuse est donc la supposition sur laquelle reposent les réquisitoires fulminés contre l'épiscopat et le clergé français par "le proscrit", "l'exilé" d'Hauteville House. Les vrais griefs du poète étaient d'une nature différente et complètement personnels. Les critiques et les railleries de certaines plumes catholiques avaient ulcéré cette âme orgueilleuse et vindicative ; et l'acuité de son ressentiment se trahit dans toute sa

composition, soigneusement voilée sous une apparence de suprême dédain :

Ces marouffes hideux outragent les héros. 1
 Muse, un nommé Ségur, évêque, m'est hostile. 2
 Cet homme violet me damne en mauvais style.
 Le vieil esprit de nuit, d'ignorance et de haine...
 Il inspire Nisard, Veuillot, Planche, Nonotte, etc.

À ces rancunes s'alliait un petit calcul inspiré par les illusions extrêmement tenaces de l'homme politique. Se croyant toujours à la veille d'être acclamé dictateur, il flattait, courtisait la démagogie parisienne dans sa passion la plus exigeante, l'impunité. Enfin, hiérophante de l'avenir, et pensant réunir Moïse, le Messie, Mahomet et tous les révéléteurs passés, présents et futurs, dans sa seule personne, il se conférait modestement la mission d'édicter la religion nouvelle de l'humanité.

Pour répandre et vulgariser ses oracles, l'auteur de la *Légende des Siècles*, des *Misérables*, de *l'Homme qui rit*, etc... comptait sur son génie d'abord et subsidiairement sur l'essor du mouvement révolutionnaire, sur l'ascendant qu'il attribuait aux idées françaises parmi les nations de l'Europe. Or cette confiance était depuis longtemps un anachronisme, et si le poète avait observé les réalités au lieu de s'absorber dans ses rêves, il eût facilement constaté le discrédit de nos principes et de nos " théories libératrices ", non pas seulement parmi les " rois " et les " prêtres ", mais parmi les esprits sérieux de tout l'univers. Dès 1848, la stérilité de notre révolution, l'inconsistance de nos hommes publics, l'insanité de notre démagogie et nos discordes civiles avaient dissipé le prestige. On avait vu, sous Lamartine et Ledru-Rollin, nos rénovateurs renoncer à la propagande cosmopolite pour pratiquer simplement la curée aux places. On avait ri de leur déconvenue, au 10 Décembre, quand le suffrage universel, leur création, avait installé au pouvoir un prétendant dynastique. Le régime républicain avait trompé toutes les espérances de ses affiliés en Italie, en Allemagne, en Autriche, en Hongrie. Sa chute leur causa peu de regret et fit même peu de sensation. Presque partout " les exilés " ou les fugitifs de Décembre furent accueillis avec réserve et froideur. Leurs doléances trouvèrent peu d'écho. Leurs diatribes antireligieuses déplurent et produisirent un mauvais effet. C'est que l'ère du rayonne-

1. Les quatre vents de l'esprit, XXVII.

2. *Ibid.*, XXIX.

ment révolutionnaire était close et que nos " principes " avaient perdu leur vertu magique sur le monde : c'est qu'une réaction d'une portée immense, bien qu'inaperçue pour " nos penseurs ", s'accomplissait hors de nos frontières. Un vent nouveau soufflait sur les peuples, et les ramenant aux idées d'ordre, de conservation, aux croyances traditionnelles, les éloignait des rêveries et des aventures, tandis que la France, moralement dominée par quelques fanatiques, livrait encore une fois sa destinée aux sophismes déclamatoires et aux creuses abstractions du Jacobinisme.

Cette puissance de la faction radicale couvait, sous l'empire, à peu près ignorée dans les régions officielles. Dès le début de la guerre franco-allemande, elle se manifesta par de menaçants symptômes et bientôt par une terrible explosion. Au lendemain même de Sedan, les républicains marchent sur l'Hôtel-de-Ville et s'emparent du pouvoir, comme si leur droit à mettre la main sur la France était indiscutable et comme si la libération du territoire devait être la conséquence toute simple et toute naturelle de leur avènement. Aussitôt ils se mettent à l'œuvre pour " régénérer " le pays, c'est-à-dire pour le convertir à la république. Ni l'occupation étrangère, ni l'écrasement de nos armées, ni les bombardements, ni les blocus ne peuvent les distraire de leur passion doctrinale. A Paris, à Tours, à Bordeaux, des efforts méritoires furent faits pour repousser les envahisseurs. Mais partout, la principale préoccupation du personnel gouvernemental était de raviver les grands souvenirs, la légende glorieuse de 93, de placer la patrie sous l'invocation et le patronage du " géant révolutionnaire " ; et l'on combattait l'ennemi à coups de proclamations et de manifestes, comme le moyen âge conjurait le malin esprit à coups d'exorcismes. A cette artillerie cabalistique, Victor Hugo, retour d'exil, apportait naturellement son contingent de sublimités, et dans les colonnes guerrières du *Rappel*, assisté de M. Vacquerie, sommait fièrement le roi de Prusse d'évacuer le sol sacré de la liberté. Paris délivré par la parole du maître, comme Rome au temps d'Attila sauvée par Léon 1^{er} ! Quel spectacle imposant ! quel radieux épilogue au livre des *Châtiments*, et quelle vengeance sur Napoléon-le-Petit ! Malheureusement, le Barbare moderne fit la sourde oreille, et le poète dut attendre, comme un vulgaire parousillard, la capitulation de Paris.

Nulle déception n'ébranle les fidèles. Si les miracles de la première révolution ne s'étaient pas renouvelés, l'explication de cet insuccès était simple : les monarchistes et les cléricaux

avaient trahi la patrie. C'est alors qu'éclata la Commune, proclamant dans sa plénitude le dogme révolutionnaire, et comme témoignage, s'attaquant, sans transition, sans motif plausible, au catholicisme. Dès les commencements de l'insurrection parisienne, les prêtres sont insultés, puis incarcérés, le culte est interdit dans un grand nombre d'églises. Les communautés religieuses sont dissoutes ou gardées à vue. A mesure que la situation s'aggrave, l'hostilité se change en proscription systématique. Enfin l'archevêque de Paris, le curé de la Madeleine et douze autres ecclésiastiques tombent sous des balles assassines, tandis que les dominicains d'Arcueil sont fusillés à domicile par d'autres " fédérés ". La Commune en conseil avait décrété ces massacres. Avait-elle contre les " condamnés " le moindre grief? Non, c'était leur profession, leur costume qui l'exaspéraient; c'est comme prêtres, comme ministres du Christ que furent frappées ces nobles victimes. Ces forfaits furent déterminés, non par la passion, mais par une froide logique, comme démonstration antireligieuse. Aussi la principale responsabilité n'incombe-t-elle pas aux scélérats qui composaient ou qui servaient cette infâme Commune. Elle remonte aux inspirateurs des haines anticléricales, aux Michelet, aux Quinet, aux Lanfrey et par-dessus tout à leur patriarche, à l'auteur des *Châtiments*, qui, pendant dix-neuf ans, poursuivit de ses insultes, de ses anathèmes furibonds, les prélats et le clergé catholique. Ajoutons ce détail assez intéressant à noter: pendant les quinze années qui suivirent, le barde, pour assurer sans doute son apo théose, ne cessa d'attaquer, dans ses rhapsodies séniles, évêques, moines et sacristains, comme des malfaiteurs. Mais courtisan avisé de la bacchante populaire, jamais il ne laissa échapper un mot de blâme pour leurs assassins.

Moins complaisants pour la démagogie, M. Thiers, M. de Rémusat, M. Dufaure, auraient voulu soustraire leur république à la solidarité non moins odieuse qu'importune des crimes communards. L'Assemblée nationale de 1871 s'associa loyalement à cette tentative et, grâce à son patriotisme, à sa politique sage et conciliante, la France, délivrée en dix-huit mois de l'occupation étrangère, put panser ses plaies, refaire son administration, ses finances, réorganiser son armée et retremper dans l'ordre, dans le travail sa vitalité. Mais, au point de vue de l'orthodoxie républicaine, cette convalescence inespérée, cette renaissance des forces et de la richesse nationales étaient des résultats secondaires. La république n'était pas là; elle était dans la reprise du mouvement jacobin, qui reformait ses

cadres et préparait ouvertement sa rentrée en scène. Or, toute la puissance de ce parti se concentrait dans une secte qui, relevant la bannière de Voltaire, de Diderot, d'Helvétius et de Dalember, affichait hautement la prétention de régénérer la France par la philosophie antichrétienne et antidéiste.

Dans l'automne même de 1871, un journal, *La République Française*, s'était fondé sous la direction de M. Léon Gambetta. La rédaction de cette feuille, soigneusement recrutée dans l'état-major de la Défense Nationale, composait tout un personnel de gouvernement. On y remarquait MM. Spuller, Challamel-Lacour, Allain Targé, Ranc et d'autres écrivains rompus au journalisme, de talents divers, et versés dans tous les artifices de la polémique. Dès son début, la nouvelle feuille prit le ton et l'allure de la littérature normalienne. Tout y était doctoral et pédagogique. On eût dit une succursale de la Sorbonne, où plusieurs chaires dissertaient simultanément ou à tour de rôle sur la politique, l'histoire, la démocratie, ayant soin principalement d'établir, de mettre en lumière les droits sacrés, imprescriptibles de la république et sa prééminence spécifique sur la royauté. Des officiers anonymes, dignitaires prédestinés de l'opportunisme, y faisaient de savantes leçons sur l'art militaire. La sociologie était un peu nuageuse mais louvoyait prudemment entre les systèmes les plus téméraires, de façon à faire entrevoir la conciliation de tous les droits, de tous les intérêts, sous les auspices du régime qui se préparait. Bref, plus d'utopies, de mécomptes, de guerres hasardeuses; plus de révolutions et de coups d'Etat. Tous les problèmes allaient être résolus rationnellement par l'accord des intelligences et des volontés. Après un siècle de tâtonnements, la France venait de trouver sa voie: la république scientifique.

Dans cette abondance de dissertations et de travaux didactiques, on remarquait une série d'études anthropologiques, reprenant avec une singulière persistance les théories Eléates sur l'origine du monde, l'association des atomes, la naissance des plantes et des animaux, enfin sur la variabilité des formes vivantes. Ces prémisses posées, on mettait en relief les découvertes de la science moderne, on citait Gœthe, Lamarck, Geoffroy Saint-Hilaire, Herbert Spencer et Charles Darwin; on évoquait l'âge lacustre, les fouilles de la période quaternaire et, sur ces autorités, on établissait le mouvement ascensionnel de la matière vers l'organisme, des êtres organisés vers l'intelligence. Comme couronnement, on proclamait avec un accent de triomphe la glorieuse parenté de l'homme et du singe.

Rencontrant, quelques mois plus tard, un des principaux rédacteurs du journal, je lui confessai l'impression pénible que m'avaient causée ces articles. Ce sont là, lui dis-je, des leçons formelles de matérialisme, et je ne vois pas pourquoi vous prenez la peine de les patronner. Car quel rapport y a-t-il entre votre propagande républicaine et ce zèle anthropologique ?

— Ne voyez-vous pas, me répondit-il, que nous reprenons, non pas la tradition de Robespierre, mais celle de Condorcet, de Lanthenar et de Lakanal ? Notre république, expression de la science moderne, doit assurer l'émancipation définitive de l'esprit humain. Nos adversaires sont les idoles de toute nature, les superstitions.....

— Je comprends : vous éliminez les chrétiens de votre république. Mais pourquoi déclarez-vous la guerre aux déistes ?

— A vrai dire, reprit-il, le Déisme est un système en retard sur la philosophie actuelle. Cousin, Jouffroy, Caro sont complètement démodés. On retrouve dans leurs doctrines toutes les illusions, toutes les rêveries chrétiennes sur la spiritualité de l'âme et la vie future. Ces romans sont aujourd'hui parfaitement inutiles. La matière avec ses lois, ses forces organiques, nous fournit tous les éléments du monde physique et moral. D'ailleurs ce grand architecte, suscitant par sa volonté le ciel et la terre, faisant à son gré le mouvement, le repos, la lumière, la nuit, le froid, la chaleur, n'est pas l'ordonnateur d'une cosmogonie rationnelle, c'est le prince des sorciers et des thaumaturges. Comme puissance providentielle, comme dispensateur des grâces, des châtimens et des récompenses, juge de nos actes, inquisiteur de nos pensées, c'est un monarque atrabilaire et jaloux

Dont on fait au vulgaire adorer les caprices.

— Je crois comprendre, lui dis-je. Vous ne voulez plus d'un univers monarchique. Il vous le faut républicain. Vous mettez la souveraineté dans la molécule. Vous détronéz le despote céleste et vous remettez le gouvernement au suffrage universel des atomes. La conception est démocratique.

— Nous acceptons le compliment, reprit-il. Il y a là certainement deux lois corrélatives que nous aurons l'honneur d'avoir découvertes : l'éclosion spontanée de forces inconscientes dans la nature, et le développement autonome des forces intelligentes dans l'humanité.

— Bien ! Mais la conséquence pratique de cette corrélation m'inquiète.

— Et pourquoi, cher monsieur, cette inquiétude ?

— Parce qu'avant peu, dans votre république, on ne reconnaîtra pour bons citoyens que les transformistes.

Mon interlocuteur prit alors une de ces poses inspirées qui rappellent la tête sacramentelle de Saint-Just et qui réclameraient, comme complément, le gilet à la Robespierre : — Nous ne sommes pas, me dit-il, de ces ambitieux vulgaires qui recourent à l'intrigue pour conquérir le pouvoir, aux expédients véreux pour s'y maintenir. Notre but est la *révocation de la France*. C'est donc une œuvre morale. Toute morale comporte une philosophie. De là, pour nous, l'obligation d'être doctrinaires et de susciter de fortes convictions.

— Cette cure d'une nation par l'athéisme est certainement très originale ; mais excusez ma surprise. J'arrive des États-Unis et les Yankees, vous le savez, sont extrêmement jaloux de leur liberté. Tout homme public qui se permettrait chez eux de toucher aux choses religieuses et d'affirmer pour son compte une cosmogonie, soulèverait un véritable scandale et se discréditerait pour le reste de ses jours. Le gouvernement, dans ce pays, s'interdit toute ingérence dans le domaine spirituel. Sa compétence est strictement limitée aux affaires terrestres. La mission que vous attribuez à l'État est, j'en conviens, beaucoup plus grandiose. Mais en vous chargeant de refaire notre tempérament religieux, et d'infuser à vos concitoyens de nouvelles croyances, vous établissez une tyrannie infiniment plus dangereuse que le césarisme, car elle opprimerait la vie intime et le fond même des consciences.

C'est vers 1860 que la théorie de Charles Darwin est venue fournir aux ennemis de la religion chrétienne l'imposant renfort des affirmations transformistes. La matière éternellement pourvue de la force et se dotant elle-même de vie ; puis franchissant d'un pas victorieux la gradation du minéral à l'organisme ; se faisant plante, arbrisseau, vibrion, zoophyte, insecte, vertébré, se donnant ici des feuilles et des fleurs, là des tentacules, des poils, des écailles, enfin s'élevant à la pensée, à la conscience, au génie par une série d'efforts et de sélections naturelles. Quelle brillante galerie ! quelle séduction pour la science et quel concert d'encouragements, de flatteries à l'orgueil moderne ! La religion, la poésie, la science allaient évidemment s'accorder pour faire rentrer dans le néant l'image vieillotte et surannée d'un Créateur surnaturel, régnant par la terreur au sein des nuées.

On comprend le zèle que nos philosophes naturalistes déployèrent pour la vulgarisation d'une pareille doctrine. Vainement M. Pasteur, par ses belles expériences, avait frappé à mort

l'hypothèse de la génération spontanée. L'élasticité du système lui fournissait toutes sortes d'échappées. Et puis M. Renan avait pris le transformisme sous son patronage, et, par ses phrases alambiquées, elliptiques, lui servait d'introducteur dans le monde lettré. Comment résister à l'incantation quand ce négateur des miracles exposait les énergies de la nature primitive, et les merveilleuses transmutations des espèces? quand les ailes, les griffes, les museaux, les queues des ptérodactyles ou des ichneumons s'allongeaient ou se raccourcissaient, suivant les besoins de la cause, sous sa plume magique? A ces apparitions, les frères et les vénérables frémissaient d'allégresse. Des chants de triomphe éclatèrent dans toutes les loges maçonniques. Les rares survivants de l'église Saint-Simonienne et du Fouriérisme crurent revoir les harmonies passionnelles et furent attendries par cette résurrection qui consolait leurs vieux jours. En même temps, par les journaux et les revues "avancées", par toutes sortes de publications captieuses, la nouvelle doctrine groupait autour d'elle cette multitude d'esprits blasés, frivoles et sceptiques, dont les croyances se constituent ou se désagrègent d'après les affinités atomistiques de la vogue, et qui résolvait alors tous les problèmes religieux, philosophiques, humanitaires avec ces deux mots : science, démocratie !

Ainsi débuta chez nous le système de l'évolution, dans les dernières années de Napoléon III. On comprend les hautes destinées qui l'attendaient sous la troisième république.

III

Depuis l'avortement du 16 mai, les radicaux, interprétant le résultat de la lutte à leur avantage, se sont proclamés dépositaires uniques et absolus de la confiance nationale. Ils ont exclu les modérés du pouvoir, puis de tous les emplois importants, en s'arrogeant le droit d'infliger à la France une refonte complète d'après le type et dans le moule jacobin. A partir de ce moment, le gouvernement de notre pays a pu se résumer dans ces deux formules : 1^o guerre à outrance au christianisme ; 2^o propagation de la nouvelle foi. Tous les cabinets qui se sont succédé, procédant d'une même origine, ont puisé dans ces deux principes leur force et leur raison d'être. Tant qu'ils se sont orientés d'après cette boussole, ils ont été puissants et invulnérables. Dès qu'ils en ont dévié, ni l'habileté, ni les services antérieurs, ni le prestige personnel n'ont pu retarder leur

chute. Aussi, pour se maintenir, leur principale préoccupation a-t-elle été de donner chaque jour une pâture aux exigences " confessionnelles " des masses nouvellement converties, soit par des sacrifices au Moloch révolutionnaire, soit par des professions de foi solennelles et retentissantes élevant au-dessus de tout soupçon l'ardeur et la pureté de leur zèle.

La succession monotone de ces actes et de ces manifestations dogmatiques constitue depuis dix ans toute l'histoire de la République. Au début, c'est la suppression des congrégations non autorisées, puis le fameux article 7, bientôt suivi du décret de mars sur la fermeture des couvents, les expulsions de capucins, de trappistes, etc..., la laïcisation des écoles, de l'assistance publique et des hôpitaux, l'institution du divorce, la création des lycées de filles, l'interdiction de l'enseignement religieux dans les classes communales, la guerre aux crucifix jusque dans les cimetières, etc. Tels ont été les soucis à peu près exclusifs de nos gouvernants depuis l'élévation de M. Grévy à la présidence. Toutes les autres affaires n'ont jamais été considérées par nos hommes publics et par la presse républicaine que comme secondaires. Les événements d'Orient, l'annulation de notre influence en Égypte, les entreprises coloniales, la triple alliance, toutes les complications, tous les dangers extérieurs ont à peine distrait nos hiérophantes de leur monomanie doctrinale. On les voit, depuis trois ans, s'acharner à la réforme de nos institutions militaires, mais est-ce dans une pensée patriotique, pour renforcer la défense nationale ? Non. Le comité de la guerre, l'élite de nos généraux, n'a pas même été consulté. Les auteurs de la loi projetée sont des déclassés, des Bohèmes militaires. Leur pensée dominante, ils la publient assez haut et s'en glorifient à la face du monde, a été l'envoi à la caserne des séminaristes. Et les questions budgétaires, les perpétuelles aggravations de la dette, la détresse croissante du trésor public, que représentent ces intérêts pour nos hommes d'Etat ? C'est avec une sérénité imperturbable qu'ils ont dépensé des sommes extravagantes pour les travaux publics et l'enseignement populaire, en d'autres termes pour les besoins de leur propagande. Gestion incroyable et sans précédent historique ! Pendant huit ans, ils ont creusé dans les finances françaises un déficit annuel de 700 millions, sans le soupçonner. Et quand ce gouffre est apparu béant, devant tous, c'est avec une parfaite insouciance qu'ils en ont accueilli la révélation. M. Ranc et ses confrères en radicalisme n'en ont pas été troublés dans leurs philippiques anticléricales. Qu'importent huit

ou neuf milliards ajoutés à la dette publique ? qu'importe même la banqueroute, si l'on achète à ce prix l'avènement de la république véritable, c'est-à-dire la victoire des athées sur le Christianisme ?

Ici, qu'on me permette incidemment une remarque. On a dit avec raison que, dans les monarchies, l'ignorance et la légèreté des princes sont pour les fripons une corne d'abondance. Malheureusement, cet axiome trouve aussi son application fréquente dans les républiques. Le souverain, c'est-à-dire le peuple, nourri de vagues généralités, est à la merci des déclamateurs. Ceux-ci dogmatisent, fulminent, excommunient. Pendant ce temps les déprédations les plus scandaleuses s'opèrent sur la fortune publique, à l'abri de tout contrôle et sans attirer l'attention de personne. Et comme les besoins de l'argent se font sentir à tout instant pour la diffusion des principes républicains ou, pour mieux dire, pour le support des candidatures jacobines, les sectaires sont dominés par les ploutocrates. Les financiers règnent dans la presse, dans le parlement. Les vendeurs du temple ne sont plus, comme autrefois à Jérusalem, installés sur le péristyle. Ils ont entrée dans le sanctuaire, siègent parmi les docteurs et parfois même sont élevés aux honneurs suprêmes par le sanhédrin.

Si l'exactitude de ces observations est admise, on comprendra la difficulté qu'éprouvent nos éminents législateurs à doter la France d'une constitution définitive. Arrivés au pouvoir, leurs chefs perdent généralement conscience de leur origine et se méprennent sur l'essence même du régime dont ils sont les représentants. Ils se croient des hommes politiques, parce qu'ils portent les dénominations de ministres, de sénateurs ou de députés. Ils aspirent sincèrement à se guider d'après la sagesse profane, ils cherchent des leçons dans l'histoire ou dans l'exemple des autres nations. Ils oublient que, s'adressant aux âmes, non aux intérêts temporels, leur mission est sacerdotale et qu'ils perdent toute autorité, toute raison d'être dès qu'ils sortent des abstractions dogmatiques et des entités.

A voir les efforts tentés, à différentes reprises, par d'ardents promoteurs et par de hauts personnages pour opérer ou pour refaire la concentration, on pourrait croire qu'il existe un accord entre les groupes dits républicains, sinon sur l'organisation, du moins sur l'étiquette du régime actuel, et que certaine oriflamme déployée au-dessus de l'Élysée a le pouvoir de les rallier dans un élan unanime d'amour et de dévouement. J'admets volontiers que la République de Droit divin est un dogme de prédilection

pour la secte. J'admets aussi que, pour l'établir ou pour la défendre, l'insurrection est pour ses adeptes le plus sacré des devoirs. Mais pourquoi la République a-t-elle pour eux tant d'attraits ? Est-ce pour ses mérites spécifiques ? pour les services qu'elle rend au pays ? pour la garantie qu'elle assure à la défense nationale, à la liberté ? Non ; c'est uniquement parce qu'elle est d'origine révolutionnaire, parce que son nom, synonyme de révolte, exprime la négation de toute discipline morale et résume les haines toujours vivaces contre "les classes satisfaites", parce qu'enfin, issue du mouvement encyclopédique, les adversaires du Christianisme ont mis en elle toutes leurs espérances. Mais depuis longtemps les radicaux, les purs, se montrent mécontents des institutions existantes. Ils demandent la suppression du Sénat, de la Présidence, du Conseil d'Etat, l'abrogation du Concordat et de tout rapport diplomatique avec le Saint-Siège. l'élection des juges ; en un mot leur but est de placer la France sous la domination d'une Assemblée unique et de comités jacobins : "La légalité nous tue", disent chaque jour leurs organes. Effectivement tout édifice, toute mesure légale est un abri contre leur arbitraire et contre leur police inquisitoriale, et sous ce Palladium, les adversaires de leurs dogmes, les indifférents, les sceptiques, peuvent braver, tant bien que mal, leurs prétentions. Ce que réclament ces énergumènes, et ce qu'ils obtiendront probablement de la complicité ou de la faiblesse du pouvoir, ce sont des mesures exceptionnelles contre les réactionnaires, les cléricaux et les boulangistes. Or les mesures exceptionnelles, c'est la dictature, c'est-à-dire la répudiation des principes républicains et par suite la déchéance virtuelle, le renversement à bref délai de la République.

On a pu croire également, pendant dix-huit ans, que le suffrage universel constituait pour nos démocrates une souveraineté reconnue. Confians dans leurs forces, enivrés de leurs victoires, ils croyaient l'avoir conquis, inféodé pour toujours à leur cause, et, maîtres de le pétrir à leur guise, ils proclamaient son omnipotence comme un dogme supérieur à toute discussion. Suivant eux, toute sagesse émanait de cette source miraculeuse, destinée à guérir toutes les plaies sociales. Toute la science des siècles passés se résumait dans ces oracles sibyllins dont la congrégation jacobine se réservait, bien entendu, l'interprétation. Mais, disaient certains raisonneurs, le suffrage universel, c'est l'inconscience, l'irresponsabilité, c'est le nombre brutal légiférant à la place de l'intelligence et réduisant à un véritable servage l'élite nationale. Ces critiques étaient taxées de blas-

phèmes. Possesseurs de cette forteresse, les radicaux se considéraient comme inattaquables. Mais voici que, depuis un an, ces solides murailles, minées par des galeries souterraines, se sont écroulées : un intrus domine dans la place. Immédiatement les cantates en l'honneur du suffrage universel ont cessé. Ses arrêts soulèvent des protestations furieuses. Lui-même est pris à partie. On l'accuse de versatilité, d'inconséquence, d'engouements irrésistibles, de trahison envers la république, et l'on se prépare à le détrôner ou tout au moins à le mettre en tutelle, à le séquestrer comme ces monarques carlovingiens que des évêques tonsuraient ou cloitraient dans des monastères quand ils les trouvaient récalcitrants ou trop incommodes.

C'est une vérité qui peut sembler paradoxale, mais qu'on ne saurait trop proclamer et mettre en évidence. Le but de la révolution n'est pas l'avènement, et l'organisation de la souveraineté populaire. Car aux yeux des Mirabeau et des Danton le peuple n'a d'autre droit, d'autre mission actuelle que d'agréer leurs personnes, de se complaire dans leurs actes et de perpétuer leur puissance. Il devient incompetent, factieux et se dégrade lorsqu'il leur refuse ses acclamations.¹ Et c'est bien vainement que ces grands mots : Liberté, Egalité, Fraternité, se lisent sur tous les frontons des monuments publics, pour attester les édifiantes préoccupations de nos gouvernants. Tout le monde sait comment ces principes furent appliqués en 1793. Proscription, terrorisme, telle en est encore l'application rêvée par les continuateurs de la tradition jacobine. Cette secte plane comme une Vierge invisible et omnipotente au-dessus du gouvernement et des lois.

On a pu croire pendant longtemps et beaucoup d'esprits sont encore persuadés que le mouvement révolutionnaire est simplement le prélude d'une refonte sociale et que l'avenir appartient aux théories dont Saint-Simon, Fourier, Lamennais, Louis Blanc, Proudhon, Cabet, etc., se sont faits, avec plus ou moins de talent et de vogue, les initiateurs. Cette opinion se justifie, jusqu'à certain point, par l'importance du rôle qu'a joué l'élément socialiste dans notre vie publique et dans les bouleversements populaires auxquels il a participé depuis cinquante ans.

1. " C'est vous qui les premiers avez parlé de la loi du nombre ; c'est vous qui l'avez saluée, comme étant la loi des sociétés modernes, comme étant la règle de toute démocratie. Mais parce qu'aujourd'hui, elle se retourne contre vous, vous la violez, vous la détruisez, vous la foulez aux pieds."

Discours de M. Granier de Cassagnac dans la séance du 26 février 1889.

Quand on lit ces ouvrages enflammés qui promettaient aux masses le paradis sur la terre, quand on consulte l'histoire et qu'on y retrouve cette lamentable succession de folies, de conflits furieux et de scènes sanglantes qui commence aux discussions du Luxembourg, se continue par les ateliers nationaux et se termine par les journées de juin 1848, on est tenté de croire que le génie révolutionnaire est passé tout entier dans le socialisme. Vingt-trois ans après, la Commune fit appel aux mêmes passions, et venait de signer d'importantes mesures contre le capital, quand elle s'abîma dans les ruines fumantes des Tuileries et de l'Hôtel-de-Ville. De nos jours enfin, l'esprit est sollicité par des impressions analogues, en face des grèves, des coalitions ouvrières ; et quand on voit ces agitations propager dans le pays la violence, l'incendie et l'assassinat, sous le patronage et souvent même avec les subsides d'autorités officielles, on se figure volontiers que le socialisme exerce dès à présent une influence prépondérante dans notre vie publique. Beaucoup de politiciens, dans cette persuasion, se flattent de faire une brillante carrière en préconisant l'impôt proportionnel et la limitation du capital, de la propriété foncière. en attendant la communauté des biens.

Ces politiciens font fausse route et se préparent de douloureuses déceptions.

Le socialisme est né des colères démocratiques ; il exhale la révolte, souffle la discorde, les luttes et les carnages fratricides. On peut donc l'appeler le frère puisné du jacobinisme. Mais on se trompe en affirmant qu'il vise au même but. Au travers de ses violences, il est facile de distinguer la pensée utilitaire qui l'anime. Il croit dans la "répartition égalitaire" pour inaugurer une ère de prospérité ; il compte, fait des combinaisons de doit avoir. Parfois même, dans ses recherches, si lui arrive de faire d'étranges découvertes. à l'honneur de l'ancien régime. Il reconnaît les services rendus par les corporations et même par les communautés religieuses. Il n'a point de haine contre le Christianisme : il regrette la cohésion de la société monarchique ; et souvent, entrevoit par leurs ruines, la désolation, l'impuissance révolutionnaires. Dans de nombreux écrits socialistes, la stérilité empoisonnée des dogmes jacobins sont dénoncés avec un courage méritoire. L'école radicale n'a ni ces attendrissements, ni ces élans de sincérité, ni cette sollicitude pour les classes souffrantes. Ce qu'elle veut, ce qu'elle poursuit *per fas et nefas*, c'est le règne des entités démocratiques et matérialistes. Peu lui importe au fond le bonheur ou la misère des

populations. Elle est sans entrailles pour les malheureux, et repousserait avec horreur l'abondance et la guérison de toutes les plaies humanitaires, s'il fallait les recevoir du Christianisme. C'est ainsi qu'elle a laïcisé les hôpitaux au détriment et malgré les applications des malades, l'assistance publique aux frais des nécessiteux. Il est vrai que les édiles parisiens se font un devoir de soutenir partout les ouvriers contre les patrons, qu'ils subventionnent les grèves, et projettent l'établissement de boulangeries, d'usines communales, avec les deniers des contribuables. Tout cela sans doute indique une hostilité prononcée contre les riches et le capital ; mais ce sont des armes révolutionnaires et nullement l'application de théories socialistes. Ces vellétés confuses, indécises dans la violence et la prévarication, attestent seulement un désir d'agitation, de bruit et de popularité inhérent à toutes les démagogies. Mais la principale préoccupation pour ces grands esprits, ce n'est pas la taxe du pain, la création de boucheries municipales, d'ateliers collectivistes, ni même l'impôt sur les riches, c'est la guerre aux congréganistes, aux Sœurs de St-Vincent de Paul, à l'enseignement religieux, à la morale chrétienne, aux doctrines spiritualistes ; c'est la diffusion de la cosmogonie darwiniste, la parenté de l'homme et du singe, c'est l'annihilation du Dieu créateur dans l'atome et le protoplasme.

Ayant défini, comme je l'ai fait, l'origine, l'histoire et les traits caractéristiques du gouvernement qui régit la France, je me crois en droit d'affirmer que ce pouvoir est, non pas civil, non pas laïque, mais sacerdotal, et que la seule révision en rapport avec la nature et le tempérament de notre république serait l'institution d'un pontificat armé, comme les Juges d'Israël, d'une dictature illimitée pour frapper sans relâche d'un glaive impitoyable toutes les dissidences, toutes les vellétés de révolte mentale, toutes les défaillances de la foi !

C'est à dessein que j'ai mentionné, comme exemple, les Juges d'Israël. Car chez nous, ainsi qu'en Judée, l'autorité s'impose comme révélatrice de vérités flamboyantes, supérieures aux discussions du vulgaire. La révolution est son Sinaï. Depuis cent ans, le peuple français présente une conformité frappante avec le peuple que Moïse guidait dans le désert : ses gouvernants, ses législateurs sont des voyants investis d'une mission hiératique et disposant de la foudre, quand il s'agit d'exterminer les impies, les blasphémateurs et les adorateurs des faux dieux.

Le pontificat du jacobinisme français, pour être efficace, devrait se proclamer maître absolu des fortunes et des exis-

tences, en s'attribuant toutes les juridictions. Aucune limite à son omnipotence : toutes les lois doivent se taire ou s'évanouir devant l'intérêt supérieur dont il est le représentant. Qu'est-ce que les lois ? L'expression de droits ou de convenances subalternes. Elles peuvent être utilisées à tout instant par les dissidents ou par les adversaires du dogme. Par les obstacles ou par les scandales qu'elles provoquent, les lois deviennent facilement des instruments de révolte, elles soulèvent des discussions qui troublent la paix des consciences. Enfin les lois sont mal-faisantes, ou plutôt séditionnelles, quand elles entravent la propagation de la vérité libératrice, quand elles servent de protection à l'erreur, à la superstition ou au scepticisme. Il faut donc des institutions ondoyantes, fluides, élastiques, susceptibles de remaniements journaliers, suivant des besoins spirituels et des exigences morales que le grand pontife peut seul apprécier. Qui peut préciser ou limiter cette action dans une société complexe comme la nôtre, où mille influences, mille suggestions diverses ou contraires viennent perpétuellement agiter l'opinion et la soustraire à ses tuteurs légitimes ? Contre de tels ébranlements, une dictature ordinaire n'est pas suffisante. Il faut le prestige de l'infailibilité sanctionnant les décrets de l'omnipotence, et détruisant dans son germe toute opposition, toute velléité de critique. Telle était l'autorité de Mahomet et de ses successeurs les Califes. Chez nous aussi le chef de l'Etat, suivant la tradition républicaine, est un Commandeur des Croyants. Sa mission est de gouverner les pensées, de les guider par persuasion ou par force vers l'intuition des vérités doctrinales et de les maintenir à tout prix dans l'orthodoxie.

Nous pouvons maintenant esquisser un aperçu de la mission complexe que doit accomplir notre pontificat. De piquantes indications m'ont été données à ce sujet par un jacobin, mystagogue fort original, pour lequel Robespierre, Saint-Simon et Darwin constituent la trinité fatidique de l'Humanité.

IV

“ La république, me disait-il, a deux caractères et par suite deux ordres d'attributions bien marquées : Elle est *sacerdotale* et, conséquemment, toutes les croyances spirituelles des citoyens doivent être régies, déterminées, surveillées par l'Etat ; elle est *théogonique* en ce sens qu'elle prépare la déification de l'homme par la science et l'épanouissement de tous ses instincts. Aux

gouvernements s'impose donc l'obligation impérieuse de favoriser dans ses élans et toutes ses aspirations la nature humaine, d'inaugurer une justice, une morale nouvelles, en prenant pour boussole la loi fondamentale du Darwinisme, le *struggle for life*, la lutte pour l'existence, principe moteur de l'univers.

“ Sacerdotale et théogonique! Il va sans dire que l'enseignement sera son office principal, et qu'elle en exercera le monopole à tous les degrés. Les innovations du régime actuel ont déjà beaucoup avancé cette tâche et la laïcisation des écoles publiques, le catéchisme civique, les lycées de filles, l'élimination de toute idée théiste et du nom même de Dieu dans les livres scolaires, affirment dès à présent, dans une mesure importante, la puissance dogmatique de l'Etat. Mais l'œuvre est incomplète et l'unité nationale sera compromise, tant que des écoles indépendantes subsisteront à côté de la pédagogie officielle et serviront d'asile aux superstitions. La suppression de cet enseignement factieux sera d'autant plus facile que toutes les congrégations chrétiennes auront été détruites préalablement. Pour la diffusion des nouvelles doctrines, l'instruction primaire est parfaitement organisée et l'on peut se fier au zèle des instituteurs et institutrices, dont la plupart débordent d'athéisme. Mais la composition du personnel dans les lycées et dans les collèges universitaires est moins sûre. Le spiritualisme y conserve encore sa vieille influence, et la plupart des professeurs y parlent journellement de Dieu, de l'âme, de la vie future. Voltairiens ou non, dans le naufrage des croyances chrétiennes, ils ont sauvé ces épaves et s'y cramponnent en désespérés. Il sera nécessaire de contrôler leurs leçons, de les faire expurger, redresser par des inspecteurs orthodoxes. Sous l'œil vigilant de ces fonctionnaires, la spontanéité des atomes, la génération spontanée et le mouvement graduel des espèces planeront, rayonneront sur toutes les études littéraires ou scientifiques. Toute concession au Déisme sera réprimée avec la dernière rigueur. Grâce à cette discipline, les classes aisées cesseront de soustraire leurs enfants aux doctrines émancipatrices, et la jeunesse tout entière sera imbue, pénétrée de naturalisme. On pourra, comme sanction, exiger de tout candidat aux carrières libérales, aux grades militaires, aux emplois civils, une profession de foi explicite. Mais pourquoi cette formalité, puisque tout déiste, tout négateur du culte national est un ennemi de l'Etat, et par sa forfaiture se trouve virtuellement exclu de tout droit civique?

“ Le type de l'enseignement supérieur que devront propager nos Facultés universitaires a été dernièrement installé à la

Sorbonne par les soins du Conseil municipal de Paris, véritable précurseur du pontificat Darwinien. Sur la proposition de M. Donnat, cette assemblée avait voté la création, à ses frais, *alias* aux frais des contribuables, d'une chaire de " philosophie biologique " destinée à vulgariser parmi la jeunesse studieuse la doctrine évolutionniste. Le ministre de l'Instruction Publique, M. Lockroy, s'empressa, comme on le pense bien, d'accepter le cadeau.

" Cette nouvelle chaire a été confiée à M. Giard, professeur de zoologie, maître de conférences à l'École normale supérieure, fervent propagateur des doctrines transformistes, " les répandant par son enseignement et les complétant par ses travaux " et ceux de ses disciples ".¹

" L'ouverture des cours s'est faite le 21 novembre 1888, au milieu d'une affluence considérable. " Des célébrités européennes, dit un compte-rendu semi-officiel, figuraient au parterre. " Des professeurs étrangers illustres étaient venus écouter le " maître français. " Des applaudissements frénétiques ont salué son apparition. Le maître a fait ressortir, en style dithyrambique, l'importance morale et rénovatrice de la mission qu'il inaugurait. Sa biologie ne se bornera pas à illuminer la science, elle formera des citoyens et développera dans les cœurs des sentiments virils. Son procédé est bien simple : " En répandant, dit-il, les idées " si fécondes du transformisme et la conception purement " mécanique de la nature dans le cerveau des futurs éducateurs " de la jeunesse, on prépare de la façon la plus sûre et la plus solide " une forte génération, débarrassée des superstitions du passé. "

" La péroraison respire toutes les ardeurs de la foi :

" Faites-moi, s'écrie-t-il, crédit de quelques mois et lorsque " vous connaîtrez mieux les lois de l'embryogénie, lorsque vous " aurez vu dans nos laboratoires les merveilleux phénomènes " du développement des animaux, nous pourrons discuter " utilement ou plutôt nous ne discuterons pas, et la science " comptera toute une phalange de nouveaux travailleurs, désireux " d'ajouter leur pierre à l'édifice construit par trois grands " génies, l'honneur de trois grands peuples : Goethe, Darwin, " Lamarck. (*Applaudissements enthousiastes.*) " On le voit, ce biologiste est un apôtre, un révélateur ; tel saint Paul devant l'Aréopage, annonçant aux Athéniens le Dieu inconnu.

" Cette séance d'ouverture contient pour nous l'image anticipée de la pédagogie française dans un prochain avenir. Sous

1. Journal *Le Matin*, 22 novembre 1888.

la république sacerdotale et théogonique, M. Giard sera ministre de l'Instruction Publique, et tous les professeurs de littérature, d'histoire, de philosophie, etc....iront puiser la sève morale des jeunes générations dans son laboratoire transformiste. Puisent-ils, dans leur zèle, ne pas imiter trop fidèlement son français!

“ Par ces leçons et ces prédications combinées l'Etat détruira le germe des superstitions dans l'enfance et dans la jeunesse. Mais devra-t-il se décliner pour l'âge mûr ? L'homme adulte est le citoyen. C'est dans la virilité que la force, la pureté des convictions ont évidemment le plus d'importance. Cette fixité serait compromise si l'on permettait aux cultes déistes et spécialement aux cultes chrétiens de solliciter, d'éblouir les imaginations, les esprits mobiles, et de les entraîner à des défaillances. De ce péril ressort pour le gouvernement la nécessité de proscrire le Christianisme et toutes les religions qui s'efforcent de perpétuer l'hypothèse d'un Dieu créateur. Cette proscription s'imposera comme une nécessité de premier ordre aux pouvoirs publics. Elle n'aura rien d'inattendu, ne soulèvera point de scrupules et sera célébrée au contraire comme le triomphe de la Liberté. *Nunc dimittis servum tuum*, s'écrieront en chœur MM. Ranc, Clémenceau, John Lemoine, Millerand, Pelletan et Madiet de Monjaud. Préparée de longue main par la refonte de l'enseignement, les laïcisations, le service militaire des séminaristes et la vulgarisation de l'athéisme chez les femmes, cette mesure sera le dénouement naturel et inévitable de la guerre à outrance poursuivie pendant plus d'un siècle par les franc-maçons et les jacobins contre l'Eglise du Christ.

“ Les gouvernements séculiers affichent une niaise tolérance et dissimulent hypocritement leur hostilité. Pour frapper et pour détruire au grand jour, il faut le prestige du pontificat. Lui seul a qualité pour excommunier, pour lancer les interdits et les anathèmes, exercer une active police sur les opinions, surveiller, interrompre la conversation dans les lieux publics et même dans les réunions privées, réprimander, punir les dissidents, les récalcitrants, les sceptiques et pour forcer dans leurs retraites les mieux cachées les sectateurs du vieux fétichisme. Lui seul enfin pourra baillonner la presse, réprimer ses incartades, ses indignations, ses attendrissements intempestifs, et l'empêcher de troubler les masses, de compromettre l'œuvre émancipatrice par ses déclamations sur la liberté.

“ Après la suppression des cultes monothéistes, une réforme urgente sera la révision du code civil et celle de la justice criminelle. Non assurément que le Code Napoléon pèche par

l'excès d'esprit chrétien, mais il respire les vieux préjugés du déisme; il proclame des droits et des devoirs absolus, l'essence inviolable des conventions, des promesses, de l'hérédité. La propriété, dans ses prescriptions, apparaît comme une arche sainte. Rien de plus suranné qu'une telle législation dans une société transformiste, où le mot *droit* exprime un anachronisme et doit être remplacé par celui de *rapport naturel*; consultez l'embryogénie et le mouvement ascensionnel des espèces; visitez le laboratoire de M. Giard: y trouvez-vous trace des entités opposées à nos appétits et à notre activité par le code civil? La seule loi d'une nation vraiment émancipée, c'est le progrès par la combinaison de l'intelligence avec les instincts naturels, c'est l'élévation de la race par le triomphe de ses forces. Ajoutons que le Code a des complaisances superstitieuses pour le mariage, et confère des privilèges aux enfants intitulés légitimes; enfin, il autorise les donations, les testaments et décerne aux riches des pouvoirs exorbitants, menaçants pour l'ordre public. Ne voit-on pas, sous le régime actuel, le zèle laïcisateur des préfets ou des maires arrêté au seul d'une congrégation religieuse par l'exhibition d'un acte notarié? Les tribunaux sanctionnent ces énormités, parce qu'elles invoquent le patronage de la loi. Souvent les libéralités des particuliers contrebalancent, annulent les mesures du gouvernement. Une donatrice, comme la duchesse de Galliera, consacrait récemment à la fondation d'un hospice pour les Frères de la Doctrine Chrétienne une somme évaluée à plus de quinze millions. Ce fastueux édifice se dresse orgueilleusement sur les hauteurs de Meudon, et semble défier la tour Eiffel et le Conseil municipal de Paris. Au sein même de la capitale cinq ou six hospices privés ont surgi dernièrement, grâce aux donations catholiques, et font une concurrence victorieuse aux hôpitaux publics, redoutés désormais, comme des prisons pénitentiaires, par tous les malades. Enfin, sur tout le territoire français, des écoles congréganistes se fondent tous les jours, dotées de ressources considérables et bientôt, si l'on n'y met ordre, les revenus de l'enseignement et de l'assistance confessionnelle dépasseront de beaucoup les maigres crédits alloués aux établissements laïques par un budget aux abois. Toutes ces entreprises, ces complots trouvent un refuge inexpugnable dans le code civil. C'est là que toutes les factions rétrogrades ont établi leur quartier général et leurs arsenaux, et qu'elles forment tout à l'aise leurs colonnes d'attaque, en attendant le moment

de reprendre l'offensive contre l'esprit moderne. Pour les réduire à l'impuissance, il faut démanteler leur place d'armes.

“ Une révision bien plus importante encore sera celle du code criminel. Inspirée par la distinction mythique du bien et du mal, la loi pénale a maintenu jusqu'à nos jours des châtimens barbares qui semblent un avant-goût de l'enfer, en se prétendant sans doute mandataire d'un Dieu justicier. Echo du décalogue et du Christianisme, elle stigmatise et frappe d'une main impitoyable le vol, le meurtre, l'impudicité, tous les attentats du fort sur le faible ; mais la sagesse moderne, a depuis longtemps

Crevé tous ces ballons au milieu des risées
Et fait sortir le vent de ces billevesées. 1

“ Aujourd'hui les passions et l'impulsion des sens s'imposent à notre déférence comme l'appel mystérieux du progrès. La force représente la moralité transcendante. De quel droit des joces iront-ils réprimer ces nobles aspirations, arrêter le sublime moteur dans sa marche ? Autant vaudrait leur accorder le privilège de confiner l'humanité dans les régions inférieures ou de la ramener aux époques de vassalité intellectuelle. Le poète l'a d'ailleurs répété à profusion dans ses vers sibyllins :

Partout éclate et rit la grande leçon libre . . .
Le papillon enseigne au lys la volupté . . .
Je contemple *ex las* d'écoles buissonnières,
Et je hais l'affreux vent qui gonfle vos bannières. 2

“ Cette morale, il faut l'avouer, rappelle un peu celle d'Asmodée dans un conte assez égrillard de Lesage. Soit. Asmodée, c'est la vie, la jeunesse, l'émancipation ; c'est le défi aux oppresseurs, aux cagots, aux noirs pédants, qui s'efforcent de murer le genre humain dans une prison humide et noire, en le mettant au pain et à l'eau. De cette horrible géhenne, Belzébuth, en riant, brise les portes et nous ramène à la lumière du soleil. Gloire, hosannah, à ce libérateur, à ce vaillant pilote de l'humanité !

“ Après l'admission de ces aimables prémisses, on ne voit pas quels coupables tomberont sous la vindicte de la justice pontificale, à part les rois, les prêtres et les zéloteurs des vieilles superstitions. Eux seuls troublent la paix et l'harmonie ; eux seuls sont des ennemis publics et privés. Car la marche de

1. *Ruy-Blas*, acte III, scène V.

2. Les quatre vents de l'esprit. *Passim*.

l'humanité vers ses destinées triomphales est retardée par leur résistance. En dehors de cette engence funeste, il n'y a guère dans la nature que gaieté, sourire, invitation à l'amour. Si de temps en temps un daim, sous la dent d'un tigre, fait entendre un gémissement douloureux dans la jungle, qu'importe? Ce sont les péripéties, les drames de la lutte pour l'existence. L'évolution n'en est pas troublée dans son harmonie.

“ Il est évident, d'après Michelet, Renan, Victor Hugo et tous les prophètes de la foi nouvelle, que la nature a quitté sa figure maussade et renfrognée d'autrefois, qu'elle a cessé de prêcher la mortification des sens et, qu'en un mot, la vraie sagesse

répugne aux vieux dogmes tristes ;

quelle trouve

“ charmantes les belles ”

Et préfère la gaieté

Des Murgots et des Isabelles

A Santeuil (?) hurlant “ Stupete ”. 1

“ Une vérité non moins reconnue, c'est que les grandes pensées, les sublimes intuitions aiment à s'incarner dans des femmes charmantes, pleines de compassion pour les souffrances dont elles sont l'objet ;

Quand Lise au plaisir décidée

Drape son burnous nubien (! !)

Et court au bal, j'ai dans l'idée

Que l'Infini le prend très bien (?)

“ Enfin personne ne conteste que tous les moralistes de toutes les écoles et de toutes les époques ont trouvé leur maître dans le gamin de Paris, dans Gavroche :

l'enfant insoucieux

Qui soudain s'allume et brille,

Il descend de la Courtille,

Mais il monte vers les cieux.

“ Lise, Gavroche, ces types populaires, auxquels nous pourrions ajouter, si vous le voulez bien, Jean Valjean, Lélia, le prince de Gerolstein et Fleur-de-Marie, expriment la transformation qu'ont subie les notions de morale, de vertu, de justice sociale sous l'influence révolutionnaire. Sous peine de s'éter-

1. Toujours Victor Hugo. *Les quatre vents de l'esprit*.

niser dans les abstractions et dans les atrocités scolastiques, un code pénal, vraiment moderne, doit répercuter ce changement, s'humaniser, s'attendrir et par fois même sympathiser avec les actes passionnels que les anciennes lois punissent le plus rigoureusement; c'est d'après ces principes que la République de l'avenir, après avoir complété l'enseignement et révisé la législation civile, introduira dans la répression ou plutôt dans la médication criminelle un esprit nouveau."

Ici, je crus devoir interrompre mon mystagogue, en appelant son attention sur les difficultés qu'éprouverait son gouvernement à maintenir l'idée d'un devoir quelconque à côté des encouragements qu'il prodiguerait aux passions. "J'admets, lui dis-je, que les pénalités d'autrefois étaient assez dures. J'admets que la religion et la morale infligeaient à la nature humaine de sévères mortifications. Mais enfin, ces exigences n'étaient pas complètement stériles. Les appétits se contenaient, cherchaient à se maîtriser. La modération, l'abstinence étaient en honneur; honorées aussi la patience, la justice, la grandeur d'âme, la résignation dans l'adversité, toutes vertus un peu vulgaires peut-être, mais essentielles au bon ordre et à la stabilité des états. Aujourd'hui, la jurisprudence est inverse: l'homme n'est plus le débiteur, mais le créancier de la vie. Au milieu de ces enchantements, de ces sourires, de ces baisers répandus dans l'air, il se sent un droit imprescriptible au plaisir. Et comment se soustraire à cette conviction, quand on est jeune, bien portant, quand on aspire par tous les pores des excitations pénétrantes, quand les pères conscris appuient nos instincts de leurs exhortations et que les censeurs de la volupté sont proscrits par eux comme des malfaiteurs?"

"Ainsi, dans cet épanouissement passionnel, je pressens des conflits qui pourront mettre vos législateurs dans un cruel embarras. Et quand tous les réactionnaires et tous les cléricaux auront disparu, si l'âge d'or ne règne pas dans la République transformiste, si les croyants et les fidèles s'entredévorent, il faudra bien se déterminer à faire la police. Quel parti prendra la force publique? Défendra-t-elle les agneaux contre les loups, ou se joindra-t-elle aux loups contre les agneaux? Alliée aux forts, sa mission est parfaitement inutile, car ceux-ci se chargeront bien tous seuls de ramener la société humaine à l'état sauvage et même à la bestialité. Protectrice des faibles, elle contrarie le progrès évolutionniste; elle ressuscite les vieilles tyrannies. Au lieu de populariser les plaisirs aimables, elle devra reprendre la prédication surannée du renoncement

évangélique. Que deviennent alors vos combinaisons passionnelles et la rénovation par le transformisme ? Autant valait s'en tenir aux dogmes et à la morale d'autrefois."

— "C'est pour nous, me répondit-il tranquillement, un article de foi que tous les crimes naissent de l'ignorance et que la diffusion des lumières scientifiques doit rendre inutiles les pénalités. Les voleurs, les assassins sont les victimes de l'observantisme. Ils auraient le droit, dans la société actuelle, de se porter nos accusateurs. Le maître l'a dit :

Je dis que ce sont eux qui sont les dépouillés.
On a de la pensée éteint en eux la flamme,
Et la société leur a volé leur âme. ¹

"Nous comptons donc sur l'instruction pour tarir la source des crimes. Mais nous n'excluons pas la religion de nos enseignements. Au contraire, tout chez nous est archireligieux, puisque notre but est la théurgie. Le pouvoir dans notre république est pontifical : il serait même à souhaiter que les hommes publics formassent dans l'état une caste hiératique, préparée à la conduite des hommes par une initiation mystérieuse et pourvue de l'organisation sacerdotale qui fait, depuis dix-huit siècles, la force du Christianisme. Des polémiques antidécistes, des leçons sur l'anthropologie confèreraient les ordres mineurs et le diacopat. La prêtrise, l'épiscopat, seraient représentés par les mandats électifs, les fonctions de préfets, de ministres, d'ambassadeurs. Pour être admis dans la corporation, tout néophyte devrait attester sa foi militante et son orthodoxie par une série d'épreuves rituelles et par des examens canoniques.

"Mais ce n'est pas assez d'une théologie, ni même d'une morale ; pour compléter l'institution, et pour impressionner, comme il convient, l'esprit populaire, il faudrait des fêtes, des cérémonies imposantes, en un mot l'appareil d'un culte.

"Le Gouvernement et le Conseil municipal de Paris ont déjà présumé, nous le reconnaissons, à ces célébrations par des manifestations importantes. Les enterrements, les mariages civils tendent évidemment à créer une liturgie, un cérémonial rehaussés par une poésie relative. Les funérailles de Victor Hugo, la procession commémorative du 2 décembre en l'honneur de Baudin, les statues élevées aux philosophes, aux héros révolutionnaires, les sarcophages et les guirlandes du Panthéon, rappellent les dieux mânes, et les évocations votives de l'antiquité.

1. *Les quatre vents de l'esprit.* Ecrit après la visite d'un baigneur.

Mais pour frapper et pour conquérir les imaginations, un culte a besoin d'emblèmes et d'actes sacramentels qui rendent sa pensée intelligible au vulgaire.

“ La franc-maçonnerie est toute prête, nous le savons, à se proposer pour religion officielle, et depuis longtemps affiche la prétention de remplacer dans le monde entier le crucifix par l'équerre, par la truelle symboliques, l'étole sacerdotale par le tablier. C'est dans cet espoir sans doute qu'elle a renforcé dans ces derniers temps ses rites, son journalisme, que dans certains pays elle affuble ses dignitaires d'accoutrements orientaux, brûle l'encens, la myrrhe, et prodigue les draperies, les effets de gaz, de lumière électrique avec accompagnement d'orgue et de symphonies. Toutes ces pratiques ont du bon. Malheureusement on y trouve par trop la contrefaçon, le décalque du catholicisme. C'est pour cette raison probablement que le public ne les prend pas au sérieux. Car, on ne saurait se le dissimuler, le grand Hiram n'est pas et ne sera jamais populaire. Et ce discrédit est fondé, parce que la franc-maçonnerie est philosophiquement dans une situation équivoque. Tout en faisant une guerre acharnée aux croyances chrétiennes, elle n'a pas rompu franchement avec les superstitions d'autrefois. Elle est et sera toujours fortement entachée de déisme.

“ Nous avons, nous, une devise beaucoup plus franche et plus nette, puisque nous sommes le naturalisme et que nous proclamons, d'après Saint-Simon, la réhabilitation de la chair. Nous pouvons donc puiser à pleines mains dans les religions antiques, et leur emprunter toutes sortes d'images gracieuses, de symboles riants pour orner nos temples, animer, embellir nos cérémonies. Nous avons le droit d'associer Isis, Osiris, Sérapis, le dieu Phtah, à Jupiter, Apollon, Venus, aux Grâces, aux Nymphes, à toutes les séduisantes divinités de l'Hellade. Ces sublimes figures exerceront toujours une invincible attraction sur les hommes, puisqu'elles personnifient la vie, le mouvement, l'amour, l'éternelle jeunesse ; et l'on peut dire que, depuis quatre cents ans, victorieuses de l'ascétisme monacal, elles ont repris le sceptre du monde qu'elles dirigent vers *la divinité*, c'est-à-dire vers l'accord définitif de la science et des passions avec les forces naturelles. A la pensée et à l'art modernes, la glorieuse mission d'exprimer par de nouvelles allégories le surcroît de puissance, l'activité miraculeuse que s'est donné l'univers, de les introduire dans l'Olympe et de les présenter à l'adoration des mortels. Jupiter était armé du tonnerre, Apollon et l'Amour portaient un arc et

des flèches, Mercure un caducée. Pourquoi l'effet religieux ne jaillirait-il pas, comme une étincelle lumineuse de l'électricité, de la vapeur ou du téléphone ? Mais l'esprit humain ne doit pas s'isoler dans la contemplation de ses œuvres, et nous célébrerons l'évolution cosmique à toutes ses étapes, grâce à la doctrine transformiste. " Je vois, s'écriait Emerson, l'unité de pensée et de morale, courant dans toute la nature animée, de l'insecte et de l'oiseau s'élevant à l'homme, et partout la création autonome incarnant sa puissance dans une gradation admirable du ver de terre au gorille, du gorille au gentleman, à l'homme de génie, à Platon, Newton, Shakespeare. " Dans cette extase, il adorait le brin d'herbe, la mousse, le caillou, le coquillage, adressant à la nature efficiente et "aux spirales de la forme " de mystiques tendresses. Transportez en France cet idéalisme, chauffez-le dans notre ardeur nationale, et vous aurez le culte rêvé, entrevu par les grands réformateurs de notre siècle. Des basiliques élèveront vers les nues leurs coupes ou leurs dentelures en l'honneur des forces impulsives et de la vie spontanée ; de suaves cantiques exalteront l'aspiration, le mouvement ascensionnel des êtres, et le combat pour la vie ; des chapelles sixtines retraceront en peintures grandioses ou par des effigies en marbre l'origine et la mission de l'humanité. Sur les parois des temples ou dans des entablements, ses fastes généalogiques s'offriront à la piété des fidèles, et la fantaisie des artistes s'exercera sur les vingt-deux ancêtres qui nous ont été découverts par Hœckel, depuis la cellule primordiale jusqu'au singe nasique, sans oublier l'amphioxus, les batraciens à branchies et les marsupiaux. "

Ainsi parla mon jacobin transformiste. Et je pensais en moi-même qu'il avait omis, dans sa théodicée, le dieu par excellence, le Moloch auquel la France a immolé son passé, ses traditions, sa grandeur séculaire, et qui chaque jour veut être célébré par des proscriptions ; le génie qui déchaina la Terreur en 1793, qui plane toujours menaçant sur notre horizon et dont le règne constitue le véritable idéal du jacobinisme ; — le démon de l'intolérance et de la haine, véritable symbole de la foi nouvelle, le seul qui puisse remplacer le Dieu d'amour et de charité. Voilà ce que je pensais, ce que j'aurais voulu répondre à mon mystagogue, mais le plan de sa république sacerdotale m'avait intéressé, je l'avoue, et me paraissait trop pittoresque, trop original pour provoquer d'autres commentaires que des compliments.

V

Avant de clore cette étude, je tiens à dire quelques mots des difficultés et des dangers que l'athéisme d'Etat prépare à la France dans ses rapports avec l'étranger. Déjà, comme république, elle est isolée de l'Europe; ses allures démocratiques ont fait le vide autour d'elle. Tous les états la surveillent avec inquiétude, et l'on peut dire avec assurance qu'une coalition occulte, permanente, l'enferme dans ses frontières, comme dans une place assiégée. Que sera-ce quand son gouvernement, par le progrès fatal que nous prédisons, se sera mis en rupture ouverte avec les principes qui régissent le monde depuis dix-neuf siècles, en arborant pour bannière l'antichristianisme? On pourra dire, ce jour-là, que la France se sera donné pour ennemie la conscience du genre humain tout entier. Car nos rénovateurs, les Pelletan, les Pichon, les Burdeau et consorts se trompent absolument s'ils croient avoir avec eux les peuples modernes. Ils s'étourdissent de leur propre bruit et se grisent de leurs petits succès auprès d'un public frivole. Ils ne voient pas l'immense discrédit où sont tombées les doctrines révolutionnaires, ainsi que les infimes rhéteurs auxquels nous élevons des statues. Est-ce l'effet du misérable spectacle offert par nos stériles agitations et notre anarchie? Inutile d'approfondir cette question. Quelle qu'en soit la raison, un mouvement de plus en plus sensible s'accroît en Europe et dans tout l'univers civilisé, complètement à l'inverse du nôtre: ce mouvement est conservateur, il est surtout religieux. Par suite de cette divergence, la France va se trouver en disparate flagrante avec les autres pays; disparate portant, non sur des points secondaires, mais sur les principes fondamentaux de la morale et de la justice. Son fanatisme exclura la tolérance réciproque. La propagande doctrinale peut-elle être contenue par la police intérieure? De gré ou de force, un gouvernement suscité, soutenu par les passions antireligieuses sera bien obligé de prendre le patronage de l'athéisme à la face du monde: car répudier ses zéloteurs au dehors, serait s'affaiblir au dedans. Une logique inéluctable le rend donc ennemi du culte et de la morale chrétienne dans tout l'univers. Quelle bonne fortune pour les puissances qui conspirent sa perte. Jusqu'à présent l'Allemagne et l'Italie ont vainement cherché, pour nous attaquer, un prétexte plausible. Mais quand la France aura, par son impiété agressive, soulevé l'indignation de la chrétienté, toute guerre entre-

prise pour sa destruction aura le prestige et la popularité d'une croisade.

On sait les guerres, les carnages, les dévastations qu'a provoqués la Réforme, pendant près de deux siècles, en rompant l'unité du monde catholique. Cependant ni Jean Huss, ni Luther, ni Calvin n'ont attaqué le principe du Christianisme. Ils prétendaient même en purifier la doctrine par l'élimination des abus. Bien différent est le programme de nos révolutionnaires. C'est Dieu qu'ils veulent extirper des cœurs; ce sont les croyances séculaires de l'humanité qu'ils ameulent résolument contre leur pays. Il faut donc qu'ils refondent l'espèce, qu'ils suppriment en elle la religion, l'idéal, le sentiment de l'infini, l'enthousiasme et l'espoir de la vie future, pour la restreindre aux satisfactions matérielles, ou que la France soit anéantie avec eux par les colères vengeresses d'une coalition formidable.

Si j'évoque ces perspectives, si j'ai, l'histoire en main, dégagé et mis en relief l'idée fixe qui depuis cent ans anime l'école révolutionnaire, ce n'est pas pour soutenir une thèse humoristique, ni pour réveiller des discussions irritantes, c'est parce que le centenaire de 1789 va nous apporter, comme complément de ses fêtes et de son fatras oratoire, une crise décisive. Par une coïncidence singulière, la célébration de cette date va s'accomplir au milieu d'une lutte électorale, extrêmement ardente où le principe et la forme de notre gouvernement seront de nouveau débattus. J'ignore quelle devise arboreront les républicains, si leur concentration (hypothèse encore très douteuse) s'effectue; à quels procédés ils recourront pour rallier, autour de leur désarroi, les votes populaires; mais je crois avoir démontré que, sur les listes jacobines, la vraie, la seule candidature sera l'institution d'un pontificat, dont l'omnipotence imposerait l'athéisme à trente-huit millions de français. Nous sommes donc à la veille d'un débat théologique, et des collèges électoraux sortira, non pas une assemblée politique, mais un concile appelé à faire son choix entre le Dieu de l'Évangile et le protoplasme.

Je suis convaincu que les politiciens actuellement au pouvoir abordent à contre-cœur ce combat. Il leur conviendrait infiniment mieux de perpétuer l'équivoque et d'encourager paternellement de leurs complaisances et de leurs subventions le matérialisme, sans déclarer une guerre hasardeuse aux croyances chrétiennes. *Fax obstat.* La fatalité les emporte. Le temps n'est plus où les hommes d'État, sceptiques à huit clos, pouvaient extérieurement se donner le mérite d'une neutralité bienveillante envers la foi de leurs pères; surveillés eux-mêmes dans

leurs actes et dans leurs pensées par une police ombrageuse, il leur faut à tout instant donner des gages et des satisfactions à la secte antireligieuse. "On me force la main", écrivait piteusement M. Ch. Floquet, président du Conseil, au préfet du Rhône, en lui télégraphiant l'ordre d'arracher par la force une centaine d'enfants à l'asile religieux de Brignais. Effectivement, ce ne sont plus les chefs qui conduisent. C'est leur armée qui les pousse en les accusant de tiédeur, et qui les oblige à faire au Christianisme une guerre d'extermination. C'est ainsi que des politiciens, recrutés en grande partie parmi des avocats, des journalistes, des pharmaciens ou même des marchands de vins, doivent s'ériger en théologiens, régler trente-huit millions de consciences et, de leur autorité infallible, supprimer la foi en Dieu, les espérances d'outre-tombe, pour enfermer les âmes dans l'obscur et froide prison du matérialisme.

Partout ailleurs, comme nous l'avons exposé plus haut, l'homme politique se décline discrètement dans les affaires spirituelles. Il croit s'honorer en respectant l'Église et les intérêts religieux. En France, l'impiété constitue pour nos démocrates l'éternel et l'unique programme. Ils avouent qu'ils ont ruiné les finances, que leur diplomatie est ignorante et aveugle, que tous leurs projets de réforme ont échoué misérablement, après des essais désastreux ; ils se reconnaissent incapables de donner au peuple aucun soulagement, aucune sécurité pour son avenir ; mais, ajoutent-ils, avec un accent d'orgueil, nous avons laïcisé les écoles, les hôpitaux, l'assistance publique, enrôlé les séminaristes, nous combattons à outrance le cléricalisme, nous l'avons vaincu et mis en déroute à Frigolet, à Chateauvillain, à Brignais..... Et ces triomphateurs montent au Capitole, persuadés qu'ils ont sauvé la patrie et mérité la reconnaissance de tous les bons citoyens.

La France est aujourd'hui comme un vaisseau désemparé, flottant au hasard, sans mât et sans gouvernail. Les talents, les connaissances nautiques y sont exclus du commandement. L'équipage bavarde, rit et nargue l'océan par ses quolibets. Défense aux officiers de faire le point ou de consulter la boussole. Leur mission est de s'en remettre à l'océan pour la direction de l'épave et d'interdire toute manœuvre qui troublerait les matelots dans leur aimable gaieté. A l'horizon passent de splendides navires sur lesquels règnent la discipline, la hiérarchie, l'inflexible devoir et le respect de l'autorité. On y célèbre officiellement le culte divin. L'harmonie des chants sacrés parvient jusqu'à nous : " Oh ! les malheureux ", s'écrient nos béats

sur leur ponton en détresse. " Oh ! les pauvres victimes de la tyrannie ! Quand donc prendront-ils exemple sur nous pour s'élever à la liberté ? " Oui, la France est à la merci des tempêtes. Aussi, quand nous exprimons nos perplexités sur l'issue de la lutte qui va s'engager en septembre, est-ce la patrie seule qui nous préoccupe. Car nous sommes tranquilles pour le Christianisme. Que sont et que peuvent ces misérables laïcisations, ces expulsions de moines, de sœurs hospitalières, ces confiscations de traitements ecclésiastiques et cette guerre sournoise aux séminaristes, en face du magnifique mouvement qui se dessine de plus en plus dans toutes les classes de la société européenne et qui les ramène à la foi ? L'évolution se déclare avec une force invincible : partout et même dans le pays de Voltaire, l'intérêt, la vogue désertent la littérature antireligieuse ; une froideur glaciale accueille toutes ses productions ; et ses coryphées, naguère si courtisés, si populaires, s'étonnent du vide qui se fait autour d'eux. Les églises, autrefois si délaissées, sont remplies de fidèles, et les prédications sacrées, les cérémonies du culte attirent, chaque année, un public plus nombreux, plus recueilli dans nos basiliques.

Un symptôme bien significatif du revirement qui s'accomplit aujourd'hui vers la tradition et la loi chrétienne, ce sont les hommages qui se portent avec un véritable entraînement de toutes les parties du monde vers la papauté. Le jubilé de Léon XIII en a été, l'an dernier, la preuve éclatante. On a vu les catholiques de toutes les nationalités se presser à Rome par centaines de mille pour acclamer le Saint-Père, s'agenouiller devant sa figure vénérable et recevoir sa bénédiction. Quel prince de la terre pourrait obtenir de ses sujets de pareilles marques d'amour ? Et pourtant ce souverain n'a pas de faveur, n'a pas de places à distribuer. Il est dépouillé de ses états, vit d'offrandes volontaires, séquestré, comme un captif, dans le Vatican. Et du sein de cette réclusion, la tiare de saint Pierre rayonne comme la couronne de Jésus-Christ sur tout l'univers ; la papauté, dans ses épreuves, apparaît auguste et resplendissante, et toutes les fureurs de ses ennemis viennent expirer à ses pieds. A ce spectacle admirable, on reconnaît la force divine du catholicisme, et l'on prend en pitié les tentatives orgueilleuses de nos déicides.

Il est évident que leurs attaques ne peuvent ébranler l'Eglise, car l'Eglise est ferme, immuable. Mais elles constituent pour notre malheureux pays une menace terrible. C'est la France qui fait les frais de leur guerre, et qui se ruine à les soutenir.

C'est la France qui sort meurtrie de tous leurs assauts et qui peut sombrer dans la tourmente qu'il ont déchaînée. Depuis Charlemagne jusqu'à Louis XIV, la puissance et la gloire de la nation française se sont étroitement confondues avec la foi religieuse; à mesure qu'elle s'est éloignée de l'enseignement chrétien, son étoile a pâli dans le monde, ses hommes publics ont perdu la gravité, la force morale et la clairvoyance, un vertige incompréhensible a troublé ses plus beaux génies, et converti leurs conceptions grandioses en aberrations. Si l'on juge l'arbre par ses fruits, si l'on apprécie la philosophie du XVIII^e siècle d'après nos déchirements, nos convulsions, nos alternatives de démagogie et de césarisme, nos guerres malheureuses, l'amointrissement de notre territoire et notre isolement actuel en Europe, on avouera que jamais doctrine ne produisit pour un peuple des conséquences plus infortunées. En ce moment la sape et la mine ébranlent nos derniers murs de soutènement. L'édifice penche et peut s'abîmer, demain, dans une suprême catastrophe. Mais qu'importe à nos sectaires matérialistes l'écroulement de la France, si leur drapeau flotte triomphant sur nos ruines ?

Périr ou s'arracher à la philosophie incrédule, cette alternative s'impose à notre patrie. Tel est l'oracle qu'ont prononcé sur notre avenir les plus grands esprits de notre siècle. "Epreuve suprême", disait, il y a quarante ans, le Père Lacordaire, "entre la vérité et l'erreur, entre le bien et le mal, cette époque décidera du sort commun. Si le tempérament de l'homme, tel que soixante ans de Providence active l'ont trempé, est assez fort pour rejeter le poison qui le dévore, il faut s'attendre au miracle le plus élevé de tous, qui est la résurrection. Si, au contraire, notre intelligence affaiblie ne discerne pas les éléments de salut qui nous restent, ou si, tout en les discernant, notre volonté ne répond pas à la grandeur du devoir, il ne faut plus espérer que les dernières joies de l'orgueil qui repoussent la vie." M^{sr} Bougaud, commentant ces paroles dans son bel ouvrage ¹, ajoutait : "Tout se prépare pour une démonstration de Dieu et de la religion, comme il n'y en a point eu depuis le commencement du Christianisme. Si on s'obstine à repousser Dieu, nous allons assister à la décomposition sanglante d'un peuple athée. Si au contraire, sur sa couche douloureuse, notre pauvre société malade confesse ses erreurs et lève vers Dieu un regard humilié, quelque chose

1. Le Christianisme et les temps présents, V. 1.

“ de la résurrection de Lazare honorera et réjouira nos derniers jours. ”

D'accord avec ces éminents penseurs, M^{gr} Freppel disait dernièrement ¹ : “ Il faut de toute nécessité ramener l'application des doctrines et des préceptes du Décalogue et de l'Évangile dans l'État, dans la famille et dans l'école ; rendre à la religion sa place légitime dans les actes de la vie publique, domestique et privée, ou bien c'en est fait de la France, destinée à devenir, pour le monde entier, le plus effrayant exemple d'un peuple infidèle à sa mission, atteint aux sources mêmes de la vie morale, et s'affaissant sur lui-même dans le vide et dans le néant. ”

Pour tenir un pareil langage, il faut, nous le reconnaissons, l'autorité de l'épiscopat ou tout au moins du sacerdoce. Des laïques n'ont pas mission d'exhorter à la pénitence ; nous n'avons même pas l'intention de manifester nos préférences politiques, ou de suggérer, par voie indirecte, l'adoption d'un système régénérateur. Mais nous avons cru accomplir un devoir civique en montrant que, depuis son origine jusqu'à nos jours, la révolution française n'a été qu'une tentative doctrinale, complètement indifférente aux intérêts populaires, et se formulant par ce mot : antichristianisme, ou si l'on aime mieux : théogonie, darwinisme, déification progressive de l'humanité. Si le lecteur admet la justesse de ces aperçus, il reconnaîtra la nécessité de circonscrire entre les deux solutions suivantes le problème de notre avenir national : ou le peuple français, s'immolant à la philosophie hégélienne, complètera la domination jacobine par l'établissement d'un pontificat théurgique, ou, désireux de vivre, de retrouver sa force et son équilibre, il rompra résolument avec l'idée et la tradition révolutionnaires, pour se donner un gouvernement.

H. DESTREL,

Docteur es Lettres de l'Université Laval.

1. La Révolution française à propos du centenaire de 1789.

LES DERNIÈRES ENCYCLIQUES

DE

SA SAINTETÉ LÉON XIII

DEUXIÈME ARTICLE.

Lettre aux évêques du Brésil. — La croisade antiesclavagiste. — Le cardinal Lavigeric. — Encyclique pour la clôture du Jubilé.

Dans l'article que nous avons publié sur le Jubilé sacerdotal de Sa Sainteté Léon XIII, nous disions, en parlant de la politique du pape : " Léon XIII s'est proposé dès le commencement de son pontificat un but à poursuivre, celui de rendre meilleurs, au point de vue moral et religieux, les rois et les peuples confiés à leurs soins..... Or pour atteindre ce but, il prend une part aussi large que possible aux affaires qui se remuent dans le monde..... "

Nous ajouterons aujourd'hui que Léon XIII s'empare de toutes les occasions que lui offrent les événements pour élever plus haut ses regards, agrandir la sphère de son action bienfaisante, poursuivre jusqu'aux extrémités du monde toute espèce de mal et développer partout le bien.

L'année qui vient de s'écouler nous a fourni un exemple bien remarquable de cette politique. Dans un pays chrétien, dans l'empire du Brésil, une loi a été portée qui ordonne et règle l'émancipation des esclaves ; aussitôt le Souverain Pontife s'est empressé d'envoyer aux évêques, et par eux aux peuples de ce pays, l'assurance de sa haute approbation et ses chaleureuses félicitations.

Il décernait en même temps à la princesse alors régente de l'empire, un de ces précieux gages d'estime et de reconnaissance que les papes tiennent toujours en réserve pour les grands et les puissants qui ont bien mérité de la religion et de la patrie, nous voulons parler de la Rose d'or.

Aujourd'hui, dans plusieurs pays, notamment en France, on distribue annuellement des prix pour encourager à la pratique de la vertu. Personne assurément ne contestera l'utilité

réelle ni les avantages de ces récompenses, qui, d'ordinaire, sont décernées aux membres des classes inférieures et aux pauvres. Mais pourquoi ne pas destiner aussi des prix de vertu aux puissants et aux riches qui ont fait le plus de bien à la religion, à la société, à l'humanité ? Sans doute ces récompenses ne pourraient consister en une somme d'argent, mais il serait facile de leur donner une autre forme. ¹ Nous ne savons ce que vaut la Rose d'or ; nous ne doutons pas néanmoins que les Majestés ou les Altesses qui la reçoivent, ne s'estiment fort heureuses, quand même elle ne vaudrait que quelques piastres.

Ici donc, comme en tant d'autres choses, le pape a pris l'initiative, et il donne depuis longtemps l'exemple. Mais Léon XIII, en se réjouissant de voir des centaines de mille, des millions d'esclaves remis, sans révolution, sans désordre, sur le chemin de la liberté, a conçu un dessein grandiose — la libération universelle des esclaves, l'extinction générale de l'esclavage, — car la charité du Vicaire du Christ embrasse le monde tout entier. Il a vu qu'en dépit de l'adoucissement des mœurs et des progrès si vantés de la civilisation moderne, il existe sur la terre de vastes régions encore rongées par la plaie hideuse de l'esclavage. Son cœur paternel en a saigné de douleur. Il s'est rappelé que le Vicaire de Jésus-Christ a pour mission d'éclairer la raison sans doute, mais aussi d'échauffer les cœurs et d'y ranimer sans cesse les instincts de justice et d'humanité que la nature elle-même y a déposés, et d'y faire pénétrer de plus en plus le feu de la charité chrétienne ; il a donc conçu le projet de livrer un dernier combat à l'esclavage, de l'atteindre jusque dans ses dernières retraites, et finalement de le détruire. Quoi de plus digne du chef de l'Eglise, du père de la chrétienté et des nations ?

Voulant donc faire un solennel appel à l'univers entier, Sa Sainteté a publié d'abord ces Lettres apostoliques dont nous avons parlé plus haut. Que se propose-t-Elle dans cette encyclique ? Ces lettres renferment avant tout des félicitations au gouvernement du Brésil pour l'acte de justice et de vraie libéralité qu'il vient d'accomplir, ainsi que des instructions et des conseils sur la manière de conduire à bien l'émancipation des esclaves ; car l'expérience prouve que le défaut de prudence et de désintéressement, la précipitation, ont produit quelquefois, à propos

1. Nous trouvons cette idée indiquée dans un remarquable article du *Correspondant*, intitulé : " *De l'encouragement au bien et de ses prix de vertus.* " (10 novembre 1888.)

d'une œuvre si juste et si louable, de très grands maux. Que l'on se rappelle seulement les tristes événements qui ont eu lieu aux États-Unis lors de l'émancipation des esclaves, les horreurs de la guerre civile, la servitude imposée durant plusieurs années par les vainqueurs aux vaincus; c'est que, dans cette grande mesure qui affectait presque également les blancs et les noirs, les gens du nord agissaient vraisemblablement moins par des motifs de justice et d'humanité que par politique, jalousie et intérêt.

Mais ce n'est pas là le principal but que s'est proposé Léon XIII dans ses Lettres aux évêques du Brésil. Ce qu'il veut surtout, c'est d'éclairer les chrétiens sur cette grande question de l'esclavage; c'est d'appeler l'attention de tous sur ce dernier vestige de la barbarie; c'est de venir au secours des nations africaines et de leur assurer la liberté d'une manière durable et permanente.

Voilà quelle est la noble, la grande idée de Léon XIII, et, à l'heure actuelle, il est déjà possible d'en constater, non seulement l'éclosion, mais les progrès, et d'en augurer le triomphe. C'est le grain de sénévé qui tend à se faire un grand arbre.

I

Les Lettres apostoliques de Léon XIII aux évêques du Brésil sont datées du mois de mai 1888. Nous ne croyons pas néanmoins qu'il soit trop tard pour en entretenir nos lecteurs, car, si les événements ont marché depuis et si les fondements de l'œuvre ont été jetés, nous ne pouvons encore en constater que les premiers développements.

Après avoir félicité l'empereur, la régente et les peuples de l'empire de leur généreuse initiative, et s'être félicitée elle-même de ce que cet heureux événement coïncide avec les solennités de son jubilé sacerdotal, Sa Sainteté expose les principes dont l'observation aurait dû depuis longtemps déjà mettre fin à cette odieuse violation de la liberté naturelle de l'homme, à l'esclavage.

En effet, la volonté du Créateur a toujours été que l'homme, roi de la création, règne sur les animaux inférieurs qui peuplent la terre, le ciel et les mers, mais non pas qu'il tienne en servitude ses semblables, — créés comme lui à l'image de Dieu, — au mépris des lois naturelles et de la dignité humaine. L'esclavage est le fruit et la suite du péché; il régna partout chez les

anciens jusqu'à l'arrivée du Rédempteur promis à l'homme au moment même de sa chute.

Tant que l'on conserva dans le monde le souvenir du Créateur, le service de l'homme à l'égard d'un autre homme revêtit un certain caractère d'obéissance filiale, d'une part, et de domination paternelle, de l'autre. C'est ce que l'on voit bien clairement dans la vie des patriarches. Alors, les esclaves, ou plutôt les serviteurs, faisaient partie de la famille ; ils regardaient le patriarche comme leur père, et il les traitait comme ses enfants. Quoi de plus ravissant que les tableaux que nous offre, à ce sujet, l'Ancien Testament ? Abraham avec ses nombreux serviteurs s'arme pour marcher au secours de son parent, et grâce au dévouement et à la fidélité de ses compagnons d'armes, il le délivre des mains de ses ennemis. Il envoie Eliézer, son esclave, dans un pays éloigné pour y chercher une épouse à son fils, et comment ne pas admirer le zèle avec lequel celui-ci accomplit cette mission ?

On trouve même quelques reflets de cette humanité dans les rapports des maîtres et des esclaves, jusque chez les peuples payens de la haute antiquité, par exemple, chez les anciens Grecs. Avec quel charme Homère ne nous dépeint-il pas le pasteur Eumée surveillant avec tant de soin, durant sa longue absence, les intérêts de son maître ! et cette vieille esclave, qui, en lavant, suivant l'usage antique, les pieds d'Ulysse, enfin de retour, laisse tomber de saisissement et de joie le vase rempli d'eau, lorsque, à la vue d'une ancienne cicatrice, elle reconnaît son maître !

Mais qu'il y a loin de ces gracieux tableaux à l'esclavage tel qu'il fut pratiqué plus tard chez les nations les plus civilisées et les mieux policées, à Sparte, à Rome, dans les grandes villes de l'Asie ! " Alors ce fut la dure domination du petit nombre sur des multitudes. Et cette domination s'exerçait avec tant d'orgueil et de cruauté que l'on ne regardait plus les esclaves comme des personnes, mais comme des choses dépourvues de toute espèce de droit, sans en excepter celui de vivre. Partout ces infortunés étaient sous la pression des maîtres, qui avaient sur eux droit de vie et de mort. Tout ce que pouvait acquérir l'esclave appartenait au maître. Celui-ci pouvait les échanger, les vendre, les donner en héritage, en un mot, en user comme de sa chose." ¹

1. Lettre aux évêques du Brésil.

Et ces idées n'étaient pas seulement propres aux ignorants et au vulgaire, c'était la doctrine des sages, des jurisconsultes, des philosophes : suivant eux, l'esclavage était une condition nécessaire de la nature humaine, et les esclaves, le cédant naturellement en tout aux hommes libres, devaient être retenus dans une servitude absolue.

C'est surtout lorsque les sociétés eurent atteint leur plein développement que la plante vénéneuse de l'esclavage produisit ses fruits les plus pernicieux. Les propriétés et les richesses devinrent alors le partage d'un petit nombre de privilégiés auxquels les passions, l'argent, la soif du luxe et la superstition enlevèrent tout instinct d'humanité. Grâce à la guerre, au vol, au brigandage, ces hommes possédaient des esclaves par milliers. Certes, on était bien loin alors de la simplicité antique qui adoucissait les rigueurs de la servitude. Il reste encore debout dans les vieux pays quelques monuments qui nous racontent comment, au sein des richesses, des raffinements du luxe et de la volupté, on traitait les esclaves. Ne voit-on pas encore aujourd'hui les restes de cette tour où les esclaves employés dans la villa d'Aurélien, après avoir travaillé la journée entière sous le bâton de l'exacteur, étaient entassés le soir, pour y passer la nuit, dans des cellules étroites, privées d'air et de lumière ?

Il faut avouer pourtant que, même à cette époque de mollesse et d'abaissement, certains esclaves échappaient plus ou moins à la cruauté du maître. En effet, on élevait ou l'on achetait au prix de l'or des hommes bien doués, que l'on réservait pour un service plus doux, soit pour être employés dans l'intérieur des palais, soit pour remplir des postes de confiance. C'est ainsi qu'on en faisait des précepteurs, des médecins, des scribes, des bibliothécaires. Quoique Wiseman nous représente dans sa *Fabiola* une dame romaine assise à sa toilette, sa main délicate et chargée de riches anneaux, armée d'un stylet avec lequel elle punissait la moindre négligence et la moindre maladresse, il n'est pas défendu de croire que le service de ces serviteurs privilégiés était moins dur et relativement enviable, et que leurs maîtres, soit par douceur naturelle, soit par intérêt, les traitaient mieux que les autres.

C'est ainsi qu'on ne saurait lire sans en être touché les nombreuses lettres que Cicéron adressait dans ses voyages à son secrétaire, son cher Tiron, à qui d'ailleurs il accorda l'affranchissement. Il s'informe avec une tendre sollicitude de sa santé, il lui fait à ce sujet les recommandations les plus minu-

tieuses et lui indique les meilleurs remèdes. Tout cela décèle un cœur sensible et généreux ; mais si, comme on ne peut en douter, Tiron méritait ces soins et les éloges que Cicéron lui adressait, c'était, à coup sûr, un homme d'un mérite peu ordinaire et par conséquent très précieux pour son maître. Au demeurant, ces lettres ne disent rien ou presque rien du traitement réservé aux esclaves ordinaires. Combien parmi ces misérables ayant néanmoins pour maîtres des hommes d'une haute culture, très instruits, revêtus même du manteau de philosophe, étaient traités par eux avec la plus révoltante cruauté ? combien étaient attachés à la croix par un simple caprice du maître, ou jetés aux viviers pour la moindre faute, ou pour avoir résisté — hélas ! trop rarement — à des sollicitations infâmes ?

II

Telle était la situation déplorable d'une immense multitude, en proie à l'ignorance la plus profonde, à la servitude et à la dégradation, lorsque le Christ fit briller aux yeux de tous la lumière et, versant partout l'abondance de sa grâce, arracha ces infortunés à la misère et les rétablit dans leur dignité primordiale de fils de Dieu.

Mais quoi de plus admirable que la manière dont les apôtres et les prédicateurs de l'Évangile produisirent cette étonnante révolution ! *hic digitus Dei est*. Avec quelle prudence, avec quelle modération, avec quelle persévérance n'agirent-ils pas ! Avant tout ils établirent la doctrine de l'unité d'origine et de destinée pour tous les hommes sans exception ; puis, s'appuyant sur ce fondement inébranlable, l'Église réussit, sans secousse, sans appeler sur les maîtres les colères et les vengeances des esclaves, à adoucir, à diminuer les lourds fardeaux qui pesaient sur eux. D'un côté, elle disait sans cesse aux esclaves d'être soumis à leurs maîtres temporels et de leur obéir, dans les choses permises, comme au Christ lui-même, non plus par crainte et tremblement, mais parce qu'ils représentent l'autorité de Dieu, d'où vient tout pouvoir. De l'autre, ils ordonnaient aux maîtres d'être bons pour leurs serviteurs, parce que Dieu, qui est au ciel, est le commun Seigneur de tous les hommes, et de voir en eux — chose toute nouvelle — leurs semblables, leurs égaux par nature et de les traiter comme tels.

Ne sont-ce pas là les sentiments que nous trouvons exprimés dans cette admirable et touchante épître de saint Paul à Phile-

mon, où l'apôtre supplie ce citoyen romain par les entrailles de Jésus-Christ de recevoir avec bonté son serviteur fugitif Onésyme, non plus comme un vil esclave, mais comme un chrétien, un frère très aimé en la chair et en Dieu? Combien étranges durent paraître ces principes, énoncés par les apôtres et leurs successeurs, à ces fiers romains, si méprisants et si durs pour leurs esclaves, qui tenaient souvent élevé dans la cour de leur palais ou de leur villa le hideux gibet, *I ad crucem*, et qui dédaignaient de leur parler autrement que par la bouche de leurs affranchis?

Oui sans doute, et néanmoins l'Eglise parvint graduellement à leur faire comprendre et accepter ces principes et adoucit leur hauteur et leur cruauté. Elle ne précipita point l'abolition de l'esclavage. Elle se contenta d'abord de proclamer l'égalité des hommes devant Dieu, et elle exhorta les maîtres à l'affranchissement volontaire de leurs esclaves pour honorer le Christ et pour expier leurs péchés. Quant aux esclaves, elle fit pénétrer en eux, avec l'illumination de la foi, le respect d'eux-mêmes, l'honnêteté, et fit germer en eux la fleur chrétienne par excellence, la pudeur, et avec un tel succès, que l'on vit des vierges, des enfants subir avec héroïsme les plus cruels tourments plutôt que de mentir à leur conscience et d'enfreindre les commandements de Dieu.

En même temps, elle mettait en pratique les principes de liberté et d'égalité chrétiennes qu'elle proclamait, en admettant aux divers degrés de sa hiérarchie des hommes marqués par leur naissance du stigmate de la servitude, en les recevant dans ses temples, aux pieds des autels et à la table de communion, à côté de leurs maîtres. Ces enseignements et ces touchantes pratiques eurent d'abondants résultats. Ces beaux exemples de foi et de charité ne pouvaient manquer d'exercer la plus heureuse influence sur le cœur des maîtres; c'est ce que nous prouvent à chaque page l'histoire de l'Eglise primitive et les vies des saints. Non seulement on n'osait plus appliquer cette loi abominable qui condamnait à la mort, pour le crime d'un seul, tous les esclaves d'une maison, mais, comme nous le prouvent tant d'inscriptions funéraires relevées dans les catacombes par les savants Bosio, Mamachi, Machi et le chevalier Rossi, on voyait souvent les maîtres, arrivés au terme de leur vie, affranchir leurs esclaves *pro redemptione animæ meæ, pro charitate Christi*. Nous savons qu'ils le faisaient aussi, sans attendre leur dernière heure, soit à l'occasion de leur baptême, soit à l'occasion de la naissance d'un héritier et pour en rendre grâces à Dieu.

Lorsque, après trois siècles de persécution sanglante, l'Église eut conquis la paix, il lui fut donné de poursuivre sa glorieuse mission avec plus de facilité et d'accélérer ce généreux mouvement. Il est vrai qu'elle fut encore gênée par l'inintelligence et les vues étroites des premiers empereurs chrétiens, qui — sans en excepter le grand Constantin lui-même — ne comprirent jamais qu'imparfaitement la mission de l'Église et le rôle de l'État, et voulurent retenir avec le titre ridicule de grand pontife une certaine ingérence dans les affaires de l'Église. Chose étonnante, les vrais principes de l'égalité et de la liberté chrétienne étaient dans les idées et les mœurs des peuples tandis que celui de l'esclavage régnait encore dans le code !

Les Pères néanmoins et les Docteurs continuèrent à prêcher la doctrine des apôtres et réussirent à la faire pénétrer dans l'esprit et le cœur des maîtres. Léon XIII désigne spécialement ici saint Jean Chrysostôme, qui revient sans cesse sur ce sujet dans ses homélies. " Par le baptême, dit-il, les hommes prennent une nouvelle naissance en Jésus-Christ, deviennent membres de la même famille ; de là naît une fraternité qui considère les serviteurs comme des *domestiques*, des familiers, auxquels le maître, c'est-à-dire le père de famille, fournit, non pas seulement les choses nécessaires à la vie matérielle, mais encore les secours indispensables à celle de l'âme. " En Occident, saint Ambroise s'est donné la même mission que l'éloquent archevêque de Constantinople, avec lequel il s'accorde en tout. Les évêques et les fidèles marchaient sur leurs traces par la prédication et aussi par l'effusion de leur charité. Quelles grandes sommes d'argent ne furent pas dépensées, combien de fois ne vit-on pas les églises sacrifier les richesses qui leur avaient été offertes librement, les vases et les ornements sacrés, pour le rachat des esclaves et des captifs !

C'est ainsi qu'a agi l'Église, avant et pendant l'invasion des Barbares, et avec un tel succès que, si l'esclavage antique n'avait pas encore entièrement disparu lorsque l'Église entreprit la civilisation des nations qui se partagèrent l'empire romain, il avait déjà beaucoup perdu de sa force et de sa cruauté.

III

Mais poursuivons, à la lumière des lettres apostoliques de Léon XIII, ce coup d'œil sur l'histoire de l'esclavage et l'action bienfaisante de l'Église.

Au temps où les guerres s'élevèrent entre les chrétiens et les infidèles, soit en Orient, soit en Occident, notamment en Espagne, beaucoup de chrétiens, échappés au sort des batailles, tombaient entre les mains des mécréants et, au grand péril de leur foi, se trouvaient réduits à subir une longue et dure servitude. C'est surtout l'Eglise qui vint au secours de ces infortunés. Elle institua même plusieurs ordres religieux dont l'unique but était de racheter ces captifs et de les ramener dans leur patrie; et pour cela, elle se servit de trois saints, Jean de Matha, Félix de Valois et Pierre Nolasque. On sait que ces hommes dévoués et ceux qui s'enrôlèrent à leur suite, dits religieux de la Merci ou de la Rédemption, se consacraient au soulagement et au rachat des captifs et promettaient par vœu d'aller les chercher eux-mêmes dans les pays barbares, et de les délivrer au prix même de leur propre liberté. Qui pourra compter les chrétiens qui, grâce à l'héroïsme de ces hommes brûlants de charité, furent soustraits à la servitude, à la mort et peut-être à l'apostasie?

Lorsque, au quinzième siècle, la fièvre des découvertes et des conquêtes s'empara des esprits, et que les peuples chrétiens se disputèrent la possession des pays encore barbares, en Afrique, en Asie et en Amérique, l'Eglise fut pour les nations qui les habitaient, une providence aussi sage que vigilante. Pour nous borner à ce qui regarde l'Amérique, nous rappellerons que les vainqueurs voulurent imposer un joug insupportable à ces pauvres indigènes, sous prétexte qu'on ne pouvait se passer de leur travail pour développer les ressources et les richesses de ces pays, et aussi parce que, disait-on, on ne réussirait jamais à les convertir sans user de contraintes. Mais les papes et les missionnaires dévoilèrent les honteux motifs et le sordide intérêt qui se cachaient sous ces faux prétextes et s'élevèrent avec zèle et succès contre ces criantes injustices. Comme d'ailleurs les forces corporelles des Indiens n'étaient nullement au niveau des labeurs qu'on voulait leur imposer, l'on fut obligé de se tourner d'un autre côté, et c'est alors que commença la traite des noirs, cette chasse abominable aux hommes, qui, en Afrique du moins, dure encore aujourd'hui.

Chose étonnante, si quelque chose pouvait étonner dans les erreurs et les contradictions de l'esprit humain! il se trouva alors des chrétiens très vertueux et très zélés, Las Casas entre autres, qui soutinrent opiniâtement que c'était un crime de forcer les Indiens au travail servile, mais qu'en même temps il était parfaitement licite de les remplacer par des nègres. La condamnation de cette abominable doctrine ne se fit pas long-

temps attendre. Le Pape Pie II, le premier, puis successivement Léon X, Paul III, fulminèrent dans des documents solennels contre cette doctrine et les actes qui en étaient la suite, et revendiquèrent hautement, en faveur des malheureux descendants de Cham, la triple faculté d'être libres, de vivre en société sous leurs propres lois, d'acquérir et de posséder. Plus tard, Urbain VIII, Benoît XIV et, de notre temps, Pie VII et Grégoire XVI, renouvelèrent ces anathèmes.

Sa Sainteté Léon XIII veut marcher sur les traces de ces grands papes, achever et couronner leur œuvre. Après avoir ainsi tracé à grands traits l'histoire de l'esclavage, elle adresse ses remerciements les plus sincères aux princes et aux gouvernements qui ont donné naguère des preuves de bonne volonté et de zèle pour cette sainte cause; grâce à leurs efforts et à leur entendus, les cris de la nature et de la religion ont fini par être entendus, et aujourd'hui la traite ne se fait plus sur les mers, du moins avec leur permission ni avec leur connivence. C'est déjà sans doute un immense résultat; mais il est encore un fait à jamais déplorable, c'est que, de nos jours encore, malgré le développement de la civilisation, l'adoucissement des mœurs et les progrès des sciences, la chasse aux nègres et la vente des nègres se pratiquent encore dans de vastes territoires, notamment en Afrique.

“ Les Mahométans, dit Sa Sainteté, posent d'abord en principe qu'il faut assimiler les Ethiopiens, presque en tout, à l'animal privé de raison, et ensuite ils en tirent, avec autant de perfidie que de cruauté, toutes les conséquences. Ils se jettent à l'imprévu sur ces tribus imprévoyantes, envahissent les villages et les huttes, et, après avoir tout dévasté et pillé, ils enlèvent les hommes, et surtout les femmes et les enfants, et les emmènent pour les exposer ignominieusement sur le marché! C'est de l'Égypte, de Zanzibar et du Soudan que partent ces détestables expéditions. On voit alors ces multitudes d'êtres humains étroitement enchaînés, à peine vêtus, s'avancer et poursuivre une longue route sous les coups de leurs ravisseurs, succombant souvent aux fatigues du voyage. Vient ensuite la vente de ces malheureux, qui sont impitoyablement séparés les uns des autres sans aucun égard aux liens du sang, l'épouse de l'époux, les enfants de leurs parents. Et nous tenons de témoins dignes de foi que chaque année quatre cent mille africains sont ainsi vendus comme de vils troupeaux.”

C'est après avoir publié cette admirable lettre que Léon XIII résolut de frapper pratiquement du dernier coup, du coup mor-

tel, la traite des noirs. Mais pour réussir dans ce généreux dessein d'une œuvre universelle, il fallait un plan bien déterminé, il fallait des ressources, il fallait surtout un homme, auquel Sa Sainteté pût confier avec toute sécurité ses idées et ses désirs, et qu'elle pût enflammer de l'ardeur de son zèle et des flammes de sa Charité. Eh bien ! cet homme de la Providence, elle sut le discerner parmi les missionnaires et l'attacher à l'exécution de ses desseins ; nos lecteurs ont déjà nommé, nous n'en doutons pas, Monseigneur Lavigerie, l'apôtre de la croisade antiesclavagiste.

Arrêtons-nous quelques instants pour considérer cette imposante figure. Mgr Lavigerie n'a pas encore permis que l'on publiât sa biographie ; seulement il ne s'est pas opposé à ce qu'on livrât à l'impression les documents officiels de sa vie. Ces documents ont paru en deux forts volumes sous ce titre : " Vingt années d'épiscopat en France et en Afrique. Documents biographiques sur Son Éminence le cardinal Lavigerie, archevêque de Carthage et d'Alger, primat d'Afrique, par Mgr Grussenmeyer, protonotaire apostolique, chanoine d'Alger." Nous avons trouvé aussi des détails non moins intéressants sur la vie de l'illustre prélat dans la revue anglaise, *The Month*, de mars 1889. Nous avons largement puisé — pour cette partie de notre travail — dans ces deux sources.

IV

Charles-Martial-Allemand Lavigerie naquit à Bayonne, le 31 octobre 1825. Il manifesta dès ses premières années une vocation prononcée pour l'état ecclésiastique. Il fut placé d'abord dans l'institution de saint Louis de Gonzague, dirigée par les prêtres du Sacré-Cœur de Bethanam, puis il passa au petit séminaire de Laresson, où il demeura jusqu'à l'âge de quinze ans. Son père le présenta alors à l'évêque du diocèse, Mgr Lacroix : " Vous avez donc la vocation d'être prêtre, " lui dit le prélat ? — " Oui, monseigneur ", lui répondit-il. — " Et pourquoi voulez-vous être prêtre, mon enfant ? " — " Pour être curé de campagne ! "

Il était destiné à poursuivre une carrière bien différente. Il désirait passer ses jours dans la paisible retraite d'un presbytère de campagne au milieu des paysans d'un obscur village, et il fut appelé à prendre place dans les rangs des princes et des prélats, à faire éclater sa voix devant les hommes les plus distingués et les plus savants dans toutes les capitales de l'Europe,

pour les associer à la grande œuvre que, sous l'inspiration du Souverain Pontife, il entreprit plus tard !

Le jeune Lavigerie termina ses études classiques au Petit Séminaire de Paris, alors sous la direction du grand *éducateur* Mgr Dupanloup. Après avoir fait son grand séminaire à Saint-Sulpice, il prit le bonnet de docteur en théologie en 1850. Nommé successivement chapelain de Sainte-Geneviève, et professeur d'histoire de l'Eglise à la Sorbonne, il n'exerça guère volontiers ces fonctions. Il était appelé ailleurs. Sans s'en douter, il était né pour être missionnaire. La vie tranquille et monotone d'un conférencier ne suffisait nullement à son énergie et à son activité. Il lui fallait se livrer aux œuvres de charité et de zèle. L'occasion se présenta d'elle-même.

On venait de fonder à Paris l'œuvre dite des " Ecoles d'Orient " dans le dessein d'étendre en Orient l'influence religieuse et politique de la France. On voulut la placer sous la direction du clergé, et le Père de Ravignan, qui était le confesseur de Charles Lavigerie, lui proposa d'accepter cette charge. Après quelque hésitation, il accepta : " Puisque vous croyez, dit-il au Père, que c'est la volonté de Dieu, je suis prêt. " De ce moment date sa carrière apostolique : " Vous voilà à l'eau, mon cher abbé, lui dit un des membres de l'association ; maintenant il faut nager. "

Il nagea en effet et avec tant de force et d'adresse que, en peu de temps, l'œuvre fut parfaitement organisée. Les souscriptions vinrent en foule. Le cardinal Morlot accepta d'en être le protecteur, et par deux brefs, en date du 13 décembre 1857 et du 29 janvier 1858, Pie IX accorda aux directeurs et aux associés ses encouragements et des indulgences nombreuses.

En 1859, des troubles graves éclatèrent dans le Liban ; les Druses se précipitèrent sur les chrétiens ; personne n'a oublié sans doute les scènes de massacre, de pillage et d'incendie qui désolèrent ce malheureux pays. La mission de réparer ces désastres et de protéger ces infortunés semblait naturellement dévolue à l'œuvre des Ecoles d'Orient et à la France. L'abbé Lavigerie le comprit ; il fit un appel chaleureux aux évêques, au clergé et aux fidèles, qui fut favorablement écouté ; puis il se rendit lui-même en Orient comme le ministre de la charité et, à son retour, après une absence de six mois, il rapporta les bénédictions de milliers de pauvres et d'orphelins qu'il avait habillés, nourris et logés.

Nous ne pouvons que signaler son élévation à la prélature romaine, sa nomination à l'évêché de Nancy et sa translation, en 1866, à celui d'Alger. A Nancy, il s'était attaché tous les

cœurs par son esprit de justice et de charité. A peine entré dans son diocèse, il se préoccupa du sort des membres de son clergé qui, accablés par les années et les infirmités, étaient forcés de renoncer au ministère actif. Dans une lettre pastorale il annonça la fondation d'une institution à laquelle avaient déjà pensé ses prédécesseurs, une "Caisse de Retraite ou de Prévoyance". Le clergé entra dans les vues de son évêque; l'œuvre fut immédiatement organisée et, le 23 mars 1867, au moment de quitter Nancy, il put en constater, dans le dernier compte-rendu de son administration, la florissante situation.

Il s'occupa non moins de l'importante question de l'éducation. Il érigea à Nancy même une institution de Hautes Etudes, véritable école normale où les professeurs des collèges pouvaient se préparer aux degrés. Il fonda aussi un collège ecclésiastique pour les hautes études de théologie. Ses efforts produisirent les meilleurs résultats, et dans aucun diocèse de France les séminaires et les autres institutions ne jouissaient d'une plus haute réputation.

Ces fondations étaient autant de liens qui attachaient Mgr Lavigerie au siège de Nancy; il n'hésita pas néanmoins lorsque, à la mort de l'évêque d'Alger, le président de la seconde république, le maréchal MacMahon, le présenta au pape pour remplir ce siège; il accepta immédiatement cette translation, à la grande surprise de ses amis et de ses admirateurs, qui le croyaient destiné à quelque'une des plus hautes dignités de l'Eglise.

Un vaste horizon s'ouvrait alors devant lui, une mission tout à fait digne de son zèle, de son énergie et de son dévouement. Il allait fouler ces rivages de l'Afrique si riches en souvenirs, couverts des monuments du passé et rougis du sang des martyrs!

Il fallait faire revivre les traditions de cette florissante église africaine, cette patrie de la foi, persécutée par les pro-consuls romains, ravagée par les Barbares, et enfin subjuguée par les disciples du faux prophète. D'un autre côté, le nouvel archevêque avait à faire surgir des cendres du passé une nouvelle église d'Afrique, et pour cela, à conquérir ses nations, non l'épée à la main, mais par la prédication de l'Évangile. Quoi de plus beau, de plus attrayant pour un cœur généreux!

Mais, si la mission était belle, elle n'en était pas moins difficile, car le nouvel archevêque avait à compter, non seulement avec le fanatisme des Musulmans, mais aussi avec les idées étroites, fausses, quelquefois même hostiles, du gouvernement.

A cette époque les gouvernants de l'Algérie et les ministres étaient imbus des principes de la liberté religieuse et sociale à peu près absolue, et les mettaient en pratique. Au lieu de travailler à faire pénétrer les idées, les mœurs et les coutumes chrétiennes au sein des populations arabes, de les amener aussitôt que possible à se mêler avec les colons chrétiens, de manière à n'en faire qu'une seule nation, que faisaient-ils ? ils étaient surtout préoccupés de respecter en tout la religion, les lois et la langue des Arabes. S'ils ne mettaient pas d'entraves à leur évangélisation, ils ne la favorisaient guère. Que résulta-t-il de ce système déplorable ? c'est que les Musulmans ne cessèrent pas de former une population distincte et ne s'attachèrent pas à leurs nouveaux maîtres ni à leurs nouveaux concitoyens.

D'un autre côté, la colonisation française ne fut pas encouragée, comme elle aurait dû, comme elle aurait pu l'être. Le gouvernement militaire, utile, nécessaire même au début, mais seulement au début, et surtout la centralisation excessive, cette odieuse manie de la réglementation à outrance, si chère aux gouvernements de nos jours, et principalement au gouvernement français, toutes ces causes produisirent des effets désastreux ; comme jadis en Canada, la colonisation ne se fit qu'avec une extrême lenteur.

De retour dans son diocèse après le concile du Vatican, où il avait combattu vaillamment pour la définition de l'infaillibilité pontificale, Mgr Lavigeri se donna d'abord tout entier à l'administration de son archidiocèse, puis à l'œuvre qu'il avait tant à cœur, à la conversion des infidèles au dedans et au dehors de sa province.

Il commença par fonder l'Institution des Missionnaires d'Afrique : trois prêtres, enfants de saint Vincent de Paul, de saint Ignace et du vénérable Monsieur Olier, en furent les premiers membres et les fondateurs. C'était en 1873. " Messieurs, leur dit l'archevêque, en leur donnant leur mission, pour mener à bonne fin cette grande entreprise de la conversion des infidèles, il vous faudra beaucoup de zèle, de vertu et de prudence... Ce qui doit vous encourager et vous fortifier, c'est que vous avez été choisis par la Providence pour répandre la lumière de la vérité au sein des épaisses ténèbres qui couvrent cette terre de Cham et évangéliser ces infortunés africains, qui, par une longue expérience, ont appris quels sont les terribles effets de la colère divine... Vous aurez beaucoup à souffrir de la faim, de la fatigue, des cannibales, plus sans doute que dans toutes les autres missions... Un jour, un prêtre présenta à mon approbation ses

lettres de mission ; je lui accordai sa demande, mais au lieu d'employer la formule ordinaire, j'écrivis ces mots : Endcssé pour le martyr. "Etes-vous prêt", lui dis-je en lui remettant ces lettres ? — "C'est pour cela que je suis venu", me répondit-il. Eh bien, mes chers fils, vous aussi vous m'avez entendu vous faire la même question. et chacun de vous m'a fait la même réponse. Soyez fidèles à vos promesses. "

La Société des missions africaines ou des Pères Blancs, fut bientôt solidement établie, et ses constitutions solennellement approuvées en 1873 par le concile provincial.

Ces hardis et zélés missionnaires s'engagèrent immédiatement dans l'intérieur de l'Afrique. Ce que l'on disait jadis, *Sanguis martyrum, semen christianorum*, est encore vrai de nos jours : dès le début trois des Pères, par suite de la trahison de leurs guides, furent massacrés, mais ils furent aussitôt remplacés sur ce champ d'honneur par d'autres vaillants athlètes et l'œuvre continua à se développer.

En 1878, une escouade de missionnaires partit pour Zanzibar ; cinq se fixèrent sur les bords du lac Nyanza, et cinq autres sur ceux du lac Tanganyika. Ils furent bientôt suivis de six autres, anciens zouaves pontificaux ; à peine une année s'était-elle écoulée, que huit d'entre eux avait trouvé leur tombe dans les plaines brûlantes de l'équateur ; mais, cette fois encore, ces catastrophes n'eurent d'autre effet que d'enflammer de zèle les Pères Blancs.

C'est à cette époque que Mgr Lavigerie fut nommé administrateur apostolique de la régence de Tunis, dont l'évangélisation était depuis longtemps confiée aux religieux Capucins. Malgré le lourd fardeau dont il était déjà chargé, il ne refusa pas cette nouvelle mission, répétant avec l'apôtre : "C'est avec la plus grande joie que je me dépense pour le bien de vos âmes. " Il s'efforça de créer en Tunisie un clergé indigène, et pour fonder des séminaires, il s'adressa à la charité et au zèle des évêques français, mais il rencontra une forte opposition qui avait sa source dans les rivalités nationales dont n'étaient pas exempts les missionnaires italiens eux-mêmes. Sa nomination au cardinalat ne fit qu'aggraver le mal. Grâce toutefois à la prudence et à l'esprit de conciliation de l'administrateur, cette opposition diminua bientôt et ne tarda pas de s'éteindre entièrement.

V

Tels étaient donc les antécédents de Mgr Lavigerie, lorsque Léon XIII le choisit pour son organe, pour son principal collaborateur dans la grande entreprise de l'abolition de l'esclavage. Aussitôt la haine sectaire se déchaîna contre lui. On l'accuse d'ambition, de vanité, que dis-je ? de crimes odieux. En haine de l'œuvre, parce que cette œuvre vient de Dieu et de son Vicaire, on veut en déshonorer l'acteur principal, afin de rendre stérile son action. Oh ! que ces gens agiraient bien autrement si Léon XIII, Lavigerie, n'étaient que des philanthropes sans foi religieuse ! Mais c'est l'Église qui prend l'initiative de l'œuvre : alors les sectaires n'en veulent plus. Les auteurs de la première république française s'écriaient dans leur fanatisme : " Périssent la France plutôt qu'un principe ! " Nos sectaires actuels diraient aussi volontiers : " Périssent la liberté humaine plutôt que d'applaudir aux bienfaits de l'Église ! " Ils déclarent que ce grand mouvement échouera. Ils rêvent d'insuccès. Ils en triomphent d'avance. Ils s'en félicitent.

Le croirait-on, si leurs écrits n'étaient là pour en donner la preuve ? il en est même qui taxent d'exagération les rapports des missionnaires sur les cruautés de l'esclavage et sur les causes générales qu'on leur assigne. Voyons avant tout ce qui en est.

La véritable cause de cette plaie, c'est l'Islamisme. En effet, le Coran renferme quatre principes dont le corollaire naturel est l'esclavage. Le premier principe, c'est un fatalisme absolu qui attribue tous les événements de ce monde à une volonté suprême, absolue et toute puissante. Or, en supprimant ainsi la liberté, le Coran supprime l'activité de l'homme. Le vrai musulman ne travaillant point, il a besoin de l'esclavage pour se procurer les choses nécessaires à la vie.

C'est, en second lieu, la polygamie permise par le Coran. Le pauvre, ne pouvant obtenir plusieurs femmes libres, achète des femmes esclaves. Le riche en fait autant, dans une plus grande proportion ; pour le service de son harem, il lui faut des serviteurs et des esclaves.

En troisième lieu, le Coran promet et quelquefois ordonne aux croyants de faire la guerre aux incroyants et de les réduire en esclavage. Alors la guerre remplace l'achat.

Enfin le Coran reconnaît au souverain un pouvoir absolu sur la personne et la vie de ses sujets, surtout incroyants. Il peut donc les vendre, s'il a besoin d'argent. ¹

Sous la puissante impulsion de ces principes si goûtés des passions les plus dégradantes, l'esclavage s'est étendu sur presque toute la surface de l'Afrique avec l'influence de l'Islamisme et la domination des Arabes.

Si l'on jette en effet un coup d'œil sur la carte, l'on voit que, au point de vue de l'esclavage, le continent noir peut être divisé en trois régions distinctes : le Sahara et le Maroc, l'Égypte et jusqu'à la région des grands lacs, enfin l'Afrique australe jusqu'à Zanzibar et aux pays des Hottentots.

La première zone présente un pays immense, très fertile et très riche en animaux domestiques, dont les habitants devraient vivre heureux, mais qui est devenu un véritable enfer depuis que le mahométisme y a établi son pouvoir et en conséquence l'esclavage. Dans tous les États de ces contrées on trouve la traite organisée. Chaque lundi, on amène sur le marché de Kouka, capitale du Bournou, de cinq à six mille esclaves. Dans la deuxième zone, Kartoum, capitale du Soudan, est la forteresse des marchands d'esclaves.

Aux jours de marché, la place se couvre d'esclaves en vente, attachés en longues files, hommes, femmes, enfants, dans un désordre affreux, les uns avec des cordes, les autres avec des chaînes. Dans les rues on rencontre à chaque pas des squelettes vivants, se traînant péniblement à l'aide d'un bâton ; ils ne sont plus attachés, parce qu'ils sont incapables de se sauver. D'autres, couchés dans les rues ou à côté de la maison de leurs maîtres, qui ne leur donne plus de nourriture parce qu'ils prévoient leur fin prochaine, attendent la fin de leur misérable existence.

O Christ ! toi qui es descendu du ciel sur la terre pour sauver tous les hommes, avec quelle compassion tes yeux divins ne doivent-ils pas contempler ces misérables, dont un si grand nombre, après tant de souffrances, se perdent faute d'ouvriers et de ressources pour les délivrer !

Mais la vente est terminée ; ces infortunés passent sous la domination de nouveaux maîtres ; on a distribué les membres d'une même famille, séparé le père de la mère et des enfants : est-ce là, du moins, le terme de leurs souffrances ? hélas, restent

1. *Le Contemporain*, 15 mars 1889.

les tourments de la marche, car ces malheureux doivent se rendre à leur destination, souvent éloignée. Et qui pourra dire les misères de cette marche, sous le bâton des traitants, au milieu des fatigues et des privations continuelles? Les voyageurs qui ont parcouru ces contrées maudites ne sauraient jamais oublier les affreux spectacles qui s'offrent sans relâche à leurs yeux; la route, les étapes sont marquées par des cadavres, les squelettes des esclaves qui sont morts d'épuisement ou qui ont été abandonnés encore vivants.

Veut-on savoir, seulement avec approximation, le nombre des victimes? Écoutons les récits des plus célèbres voyageurs, Cameron, Livingstone, Stanley et autres encore. Ils parlent, comme témoins, de ce qu'ils racontent, et qui pourrait mettre en doute la bonne foi et l'exactitude de ces hommes si dévoués? Bornons-nous au *bilan* des razzias et de leurs ravages, au moyen desquelles on alimente les marchés et la vente des esclaves: Voici, entre autres choses, ce qu'ils disent: " Pour obtenir les cinquante femmes dont un des chasseurs, Alvez, se disait propriétaire, dix villages avaient été détruits, ayant chacun cent à deux cents âmes; un total d'environ quinze cents habitants. Quelques-uns avaient pu s'échapper; mais la plupart avaient péri dans les flammes, avaient été tués en défendant leurs familles, ou étaient morts de faim dans la jungle, à moins que les bêtes féroces n'eussent terminé plus promptement leurs souffrances." — " Un jour, dans cent dix-huit villages, les Arabes ont fait une razzia de 3,600 esclaves. Pour cela, il leur a fallu tuer pour le moins 2,500 hommes adultes, et de plus 1,300 de leurs captifs." — " Le commerce des esclaves cause au minimum une perte annuelle de 500,000 créatures humaines. "

Un Père Blanc d'Afrique affirme même que l'on peut évaluer sans exagération cette perte à deux millions d'indigènes.

M.-E. MÉTHOT,
Prelat domestique de S. S.

(A suivre.)

DU NOTARIAT ET DES NOTAIRES

AU CANADA AVANT 1663.

II

DIGRESSION SUR LES MÉDECINS ET LES AVOCATS.

SOMMAIRE : Des chirurgiens et des barbiers. — Comment on les recevait. — Des charlatans. — Le médecin de La Hontan. — La colonie ne veut pas d'avocats. — De quelques hommes de loi. — Un prêtre jurisconsulte.

Le premier homme de profession qui mit pied à terre dans Québec fut un médecin. Il en doit être ainsi dans toute colonie nouvelle. La maladie, cette éternelle voyageuse, poursuit l'humanité quelque part qu'elle s'établisse ;

Et la garde qui veille aux barrières du Louvre
N'en défend pas nos rois.

La réputation d'assassin des fils d'Esculape était dès lors si bien reconnue que Bonnerme, premier chirurgien sur la terre canadienne, faillit être pendu. D'une façon ou de l'autre, il se trouva mêlé au complot qu'avait tramé Jean du Val contre la vie de Champlain, et celui-ci le fit "emmenoter" ¹ et jeter à fond de cale de l'unique navire qui fût alors en rade de Québec. A bord de ce vaisseau, se trouvait un des frères de Bonnerme. Champlain raconte, en effet, qu'il prit les dépositions et confrontations des témoins, avec le capitaine de vaisseau Testu, les *chirurgien*, maître, contre-maître et autres marinière. Bonnerme, reconnu innocent, fut libéré. Il échappa à la corde pour être pris, un an après, du scorbut, et il en mourut. ²

Avant 1608, on signale la présence à Port-Royal de deux chirurgiens : Deschamps, de Honfleur, et maître Estienne. C'est

1. *Œuvres de Champlain* (1608), p. 301.

2. Lorsque Laudonnière voulut fonder une colonie en Floride, quelques-uns de ses compagnons tentèrent de le faire périr. Les conspirateurs prièrent l'apothicaire de mettre du poison dans certaine médecine que Laudonnière devait prendre, ou de lui bailler de l'arsenic ou du sublimé, et que lui-même le mettrait dans son breuvage, mais l'apothicaire les renvoya éconduits de leur demande. — (*Lescarbot*, I, p. 76.)

là encore que l'apothicaire parisien, Louis Hébert, tenta ses premiers essais de culture, avant de devenir le premier colon de Québec. Pour compagnon, dans cette colonie heureuse d'Acadie, il avait Marc Lescarbot, le premier avocat qui soit venu dans la Nouvelle-France. Quelques-uns de ses biographes racontent que Lescarbot s'étant fait recevoir avocat au parlement, le goût des voyages lui fit abandonner sa profession et l'entraîna au-delà des mers. D'autres disent, au contraire, que ce n'est qu'après son retour en France qu'il se fit recevoir avocat au parlement. Chose certaine : il ne prend pas sa qualité d'avocat pendant son séjour en Acadie. Il a pu, comme tant d'autres à cette époque, se laisser entraîner par le désir de faire fortune au loin, mais on peut supposer qu'avec le titre il reprit l'exercice de sa profession. ¹ Lescarbot fut le premier historien de la Nouvelle-France. Il déclare " qu'il prend la plume pour raconter ses voyages, tant pour contenter l'honnête désir de plusieurs que pour employer utilement les heures qu'il peut avoir de loisir durant ce temps que l'on appelle des vacances."

Un autre fils de Thémis, Pierre Trichet, avocat bordelais, occupa aussi ses loisirs à composer une pièce de vers sur les voyages de Champlain. Les curieux pourront la lire dans l'édition Laverdière ².

C'est un chirurgien de Rouen, Boyer, qui pensa, en 1610, la blessure que Champlain reçut pendant la campagne iroquoise. Ce Boyer, grand chicaneur, qui faisait la traite entre deux coups de bistouri, intenta par la suite plusieurs procès à son illustre client. Kertk, lorsqu'il s'empara de Québec, avait sur sa flotte un chirurgien huguenot de Dieppe, Adrien Duchesne, et ce fut un docteur en médecine, le sieur André Daniel, un des Cent-Associés, qui fut envoyé à Londres pour demander la restitution du Canada et de l'Acadie.

Les anciennes Ordonnances obligeaient chaque navire, partant pour un voyage au long cours, d'avoir un chirurgien à bord. C'est ce qui se pratique encore généralement sur les vaisseaux qui font la grande pêche dans les parages de Terre-Neuve. Ces ordonnances nous donnent la raison du grand nombre de médecins dont nos annales signalent la présence dans la colonie naissante, alors même qu'elle n'avait qu'une population infime. De 1629 à 1663 — dans l'espace de trente-quatre ans — on constate

1. P. 6, Introduction, 1^{er} vol., édition de Tross. *Œuvres de Lescarbot*.

2. P. 647.

sur les registres les noms de vingt-deux chirurgiens ou apothicaires. ¹

Ces chirurgiens primitifs n'avaient point comme ceux d'aujourd'hui des palmés académiques ou les diplômes du doctorat. Les préjugés avaient rejeté la chirurgie dans une condition socialement et scientifiquement inférieure. Les chirurgiens eurent l'humiliation d'avoir pour confrères les barbiers, et ils pratiquaient concurremment avec eux des saignées et toutes les petites opérations. Cette humiliante confraternité avait été sanctionnée par des actes du pouvoir royal, et des lettres-patentes de 1613 formèrent une seule corporation des chirurgiens et des barbiers. ²

Sous l'ancien régime, chaque corps de métier avait une administration régulière. Les maîtrises et jurandes ont joué un grand rôle dans l'économie du travail en France. Des commissaires, appelés jurés, recevaient les apprentis, après examen. Ceux qui avaient été reçus maîtres dans quelque profession étaient seuls autorisés à travailler de leur métier, non plus simplement comme ouvriers ou manœuvres, mais comme chefs de maison, et à établir publiquement des marchandises en vente dans le lieu de leur résidence et ailleurs.

Quoique ce fût l'ambition des rois de façonner le Canada à l'image de la France, ils comprirent que les mœurs de ce pays nouveau ne pouvaient se plier en toutes occurrences à des usages ou à des privilèges que la trop grande concurrence avait fait naître. La liberté du travail poussa naturellement, sans révolution, sans secousse, sans qu'il y eût rien à abolir, sur cette terre vierge. Arrivé dans la colonie, l'artisan, délivré du monopole des maîtrises et des jurandes, pouvait devenir libre possesseur d'un atelier, d'une boutique, exercer son métier sans presque aucun contrôle. Il n'avait pas besoin de subir d'examen, de justifier d'un apprentissage, de donner une preuve régulière de sa capacité, d'obtenir des lettres de maîtrise. Il lui suffisait

1. Louis Hébert (1617); Adrien Duchesne (1629); Robert Giffard (1634), médecin de l'habitation de Québec; Nicolas Courson (1636); Jean Nevers (1637); René Goupil (1642); André Crevier (1643); Charles Chevalier (1645); François-Gaspard Gouault, apothicaire (1646); Lacroix (1648); Louis de Saint-Maurice (1649); Marcel Molloye (1650); Claude Bouchard dit Dorval (1651); François Menouel (1652); Aimé du Reau (1653); Louis, chirurgien, engagé par Maisonneuve en 1653; Louis Chartier (1654); Etienne Petro (1656); Etienne Bouchard (1657); Louis Pinard (1658); Jean Madry (1660); Michel Gamelin (1661); Petiot des Courbières (1662); Jean Gaillard (1663).

2. Cette assimilation presque avilissante ne fut relevée qu'en 1743.

pour jouir de tous ces avantages de s'établir dans le pays. Bien plus, le roi décréta, dans son édit d'établissement de la Compagnie des Cent-Associés, que tout artisan qui passerait dans la Nouvelle-France et y exercerait son art et métier durant six ans, serait, à son retour dans la métropole, réputé maître de chef-d'œuvre et pourrait tenir boutique ouverte à Paris et autres villes. ¹ Un rôle spécial fut ouvert pour y inscrire les noms de ceux qui auraient mérité ce privilège. Longtemps après l'époque dont nous parlons, en 1729, les seigneurs de Montréal ayant fait construire par Simon Sicard, charpentier demeurant ordinairement à Longueuil, l'un des premiers moulins à scie qu'on ait vus en Canada, un prêtre de la communauté de Saint-Sulpice, charmé d'en voir marcher le mécanisme avec tant de régularité et d'accord, dit, en exprimant sa satisfaction, que, *s'il y avait maîtrise en Canada, il en procurerait des lettres à Sicard*, qui s'était si fort distingué dans cet ouvrage. Celui-ci fut tellement content de ce témoignage, qu'il le fit constater dans un acte public qu'il déposa au greffe de Ville-Marie, afin que cet acte lui tint lieu, en quelque sorte, de lettres de maîtrise. ²

Si les métiers étaient libres en Canada, et si chacun pouvait en user, quand il s'en jugeait capable, sans lettres de maîtrise, contrairement à ce qui se passait en France, il faut cependant excepter de cette règle l'exercice de certains arts que les lois ont toujours réservé à quelques-uns en vue du bien public. La chirurgie fut le premier art régulièrement organisé dans la colonie.

En 1658, Jean Madry, chirurgien à Québec, se trouvant en France, obtint du sieur François de Barnouin, conseiller du roi et son premier barbier et chirurgien, prévôt honoraire et à perpétuité du collège royal de St-Côme, dans l'université de Paris, non seulement des lettres de maître-chirurgien-barbier pour lui-même, mais aussi le pouvoir d'établir au Canada la maîtrise et chef-d'œuvre de barbier-chirurgien en tous les lieux, villes, villages, bourgs, bourgades de la Nouvelle-France, afin, dit ce prévôt, " que les passants, allants et séjournants puissent mieux et être sûrement servis, pansés et médicamentés en cas de besoin et de nécessité. " ³ Jean Madry, par ces lettres, était établi le lieutenant et commis de François de Barnouin pour recevoir tous les aspirants, surveiller l'exercice de la profession,

1. Art. XIII, *Edits et ordonnances*, vol. I, p. 9.

2. 19 juillet 1729, acte de Chaumont, cité par Faillon.

3. *Edits et ordonnances*, III, p. 83.

poursuivre et faire punir tous ceux qui enfreindraient les statuts de l'ordre. Tous les maîtres-barbiers-chirurgiens de la colonie étaient soumis à son autorité.

Jean Madry fut le premier échevin de la ville de Québec.¹ Il se noya en 1669, comme il se rendait aux Trois-Rivières ; il fut inhumé à Québec dans le cimetière des pauvres de l'Hôtel-Dieu.

L'abbé Faillon, parlant des lettres obtenues par Jean Madry, dit que, quoique enregistrées au Conseil Souverain de Québec, elles n'eurent aucune suite à l'égard de ceux qui désiraient exercer la chirurgie, et qu'il ne voit pas qu'il en ait jamais été tiré aucun avantage contre eux.² Il cite à ce propos le fait que Jean Martinet, sieur de Fonblanche, chirurgien à Montréal, reçut pour son *apprenti* Paul Prudhomme, son beau-frère, promettant de lui enseigner, dans l'espace de trois ans et demi qu'il le retiendrait auprès de lui, *son art de chirurgie et tout ce dont il s'occupait et entremettait dans cette profession*³.

Ce brevet d'apprentissage conclu entre Jean Martinet et son beau-frère n'empêcha pas sur l'autorité attribuée à Jean Madry. Sous le régime en vigueur dans la colonie pendant la période française, les apprentis-barbiers-chirurgiens, comme les clercs de notaire, passaient brevet quand il leur plaisait, quitte ensuite à se faire admettre dans les professions par les autorités constituées.

Il existe, du reste, des preuves concluantes que les titres obtenus par Jean Madry n'ont pas été lettre morte. Il fut remplacé dans ses fonctions par le chirurgien Gervais Beaudoin, qui mourut à Québec en 1700. Le 2 mars 1709, Georges Mareschal, escuyer, conseiller, premier chirurgien du roi, chef de la chirurgie et barberie du royaume, garde des chartes et privilèges du dit art, maître-chirurgien juré à Paris, chargeait de le représenter, dans la Nouvelle-France, Jourdain La Jus, que l'on rencontre souvent, dans les actes, qualifié de major des médecins.

"A tous ceux qui ces présentes verront, salut," disent les lettres de commission émanées par Mareschal. "Faisons savoir que pour les bons et louables reports qui nous ont été faits de la personne du sieur de La Jus, natif du Languedoc, âgé de 36 ans, chirurgien établi en la ville de Québec, où il exerce l'art de chirurgie depuis quinze années, de ses soins, suffisance, loyauté, prudence, capacité, fidélité et expérience de l'art de chirurgie, religion catholique, apostolique et romaine, pour ces causes et autres bonnes considérations, nous l'avons établi, constitué notre lieutenant en la ville de

1. *Edits et ordonnances*, II, pp. 10-13.

2. III, p. 251.

3. 15 janvier 1674, acte de Bénigne Basset.

Québec, au lieu et place du sieur Beaudoin, ci-devant pourvu de cette charge, vacante par sa mort, pour en notre absence y présenter notre personne, garder et faire garder les statuts, privilèges et ordonnances du dit art de point en point selon leur forme et teneur sans y commettre ni y souffrir aucun abus ni malversation, à la charge aussi qu'il ne recevra aucun chirurgien qui ne soit capable. Mandons aux chirurgiens de la ville de Québec et du ressort d'obéir au dit sieur La Jus comme à notre personne, sans que le dit La Jus soit obligé de prêter autre serment que celui qu'il a prêté lorsqu'il a été reçu à Québec. Donné à Versailles, le 2 mars 1709." ¹

On remarquera que le maître-chirurgien Mareschal donne à son lieutenant La Jus l'âge de 36 ans et une expérience de quinze années dans la pratique de son art ; ce qui prouve que, dès l'âge de 21 ans, en 1684, le récipiendaire avait été jugé digne d'entrer dans le docte corps, quoique la majorité réglementaire fût alors de vingt-cinq ans. — Le fait que, pendant plus d'un demi-siècle, le premier chirurgien du roi eut un lieutenant dans la colonie, prouve également, à l'encontre de la prétention émise par l'abbé Faillon, que l'art chirurgical y avait une organisation régulière.

En 1649, les associés de Montréal firent un règlement ordonnant que le chirurgien de l'Hôtel-Dieu de Ville-Marie servirait gratuitement tous les habitants de l'île, tant français que sauvages. ² A Québec, le Conseil attribuait une pension au chirurgien. ³ La Compagnie de Montréal, qui avait promis gratuitement à ses colons les services d'un ou plusieurs chirurgiens, se trouvant déchargée, en 1654, de cette obligation par de nouveaux contrats, il fut convenu, en présence de M. de Maisonneuve, qu'Etienne Bouchard, chirurgien, serait tenu de panser et de médicamenter chaque famille, le mari, la femme et les enfants nés ou à naître, moyennant cent sous qu'il recevrait tous les ans du chef de la maison, avec cette clause toutefois que Bouchard, aussi bien que chaque famille, pourrait rompre l'abonnement à volonté. Le 30 mars 1655, où fut passé ce compromis, vingt-six familles s'abonnèrent, auxquelles d'autres s'adjoignirent bientôt, au nombre de quarante-six familles en tout : parmi elles, celles de Demers, Archambeault, des Carryes, Hurtebise, Godin, Langevin, Huneault, Picot, Leduc, Juillé dit Avignon. ⁴

En 1663, Maisonneuve, étant en France, contracte avec Etienne Bouchard, maître-chirurgien, natif de la ville de Paris. Bouchard s'oblige d'aller servir de son art de chirurgie en

1. Enregistré à Québec au registre des insinuations de la prévôté, le 14 octobre 1710.

2. Faillon, II, p. 97.

3. *Ibid.*, II, p. 135.

4. Acte de Jean St-Père, 30 mars 1655. — Faillon II, p. 198.

l'île de Montréal, pendant cinq années consécutives ; Maisonneuve, au nom des associés, promet de le nourrir, loger et coucher pendant ces cinq années et de lui fournir tous les instruments nécessaires pour exercer son art de chirurgie ; en outre de lui payer, chaque année, la somme de cent cinquante livres de gages, et enfin, les cinq années finies, de le faire reconduire en France, à ses frais et dépens, sans qu'il lui en coûte rien. ¹

Les premiers officiers de santé, en Canada, rapporte Faillon, étaient médecins, pharmaciens et chirurgiens tout à la fois ; ils traitaient les malades, préparaient les remèdes et opéraient les blessés. Si, cependant, dans les actes publics, on les qualifie simplement du titre de chirurgiens, ainsi que sur les vaisseaux on donnait ce nom à l'officier de santé qui accompagnait l'équipage, c'est que, dans un pays où l'on avait été sans cesse exposé à en venir aux mains avec les Iroquois, comme à Montréal, dont même presque tous les premiers colons avaient péri par les armes, l'art de la chirurgie était d'une nécessité plus pressante et d'un usage plus fréquent. Il est même à remarquer que ces chirurgiens se trouvaient en assez grand nombre à Montréal ; du moins, du 8 juillet 1669 jusqu'à la fin de l'année suivante, nous en voyons cinq : Etienne Bouchard, Forestier, René Sauvageau de Maisonneuve, Jean Rouxel de la Roussillière et Jean Martinet de Fonblanche. On a peine à comprendre comment, dans une ville si peu peuplée, et alors que les premières paroisses se formaient à peine dans les environs, cinq chirurgiens aient pu subsister de leurs honoraires.

Plusieurs s'associaient ensemble, afin de trouver dans leurs clientèles réunies assez d'occupation pour fournir à leur entretien. Ainsi Bouchard s'était associé avec Forestier, et Sauvageau de Maisonneuve avec le sieur de la Roussillière. Pour faire connaître ici les mœurs de ces temps anciens, disons que, par leur contrat d'association, ces deux derniers avaient mis en commun, pour l'espace de quatre années, tous leurs biens, meubles, vivres, marchandises, pelleteries, tous les fruits qu'ils avaient recueillis de la terre, leurs instruments de chirurgie, leurs médicaments et enfin tout le revenu qu'ils tiraient de leur labeur et de leur industrie. Ils convinrent que, pendant ces quatre années, chacun d'eux s'emploierait au profit de la société autant qu'il serait en son pouvoir, sans faire, à l'insu l'un de l'autre, aucune dette excédant la somme de cinq sous, si ce n'était dans

1. Faillon, II, p. 173.

une nécessité pressante et pour empêcher la perte de quelqu'un des biens des deux associés ou quelque dommage relatif à leur propre personne; qu'enfin tout le gain qu'ils pourraient faire, par quelque voie et manière que ce pût être, serait apporté à la masse de leur société au bout de quatre ans, ainsi que tous les biens qu'ils avaient mis en commun. Il fut pareillement stipulé qu'en cas de mort de l'un des deux avant l'expiration de ce terme, tous les biens de leur communauté demeureraient en propre au survivant, à la charge par celui-ci de payer les dettes de la société et de faire prier pour le repos de l'âme du défunt. ¹

On voit par une lettre collective de Callières et Beauharnois du 3 novembre 1702 que le sieur de Sarrazin était alors le seul et unique médecin du roi dans toute la Nouvelle-France, et que ses appointements n'étaient que de 600 livres par an, sans aucune rétribution de la part de ses patients. Sarrazin, qui a été le plus remarquable représentant de la profession sous le régime français, arriva en Canada en 1685, mais ce n'est que plus tard qu'il fut appointé médecin du roi. ²

Les registres de Sainte-Anne de la Pérade, du mois de décembre 1739, nous apprennent encore que le docteur Felz recevait chez lui les malades hydropiques pour les soigner. ³

Quoique, dès l'origine, le premier barbier-chirurgien du roi ait eu le soin de protéger les intérêts de son ordre dans la colonie, il est assez facile de présumer que ses représentants n'avaient pas toujours la réputation brillante. La nature veut qu'en toutes choses les commencements soient informes et grossiers. C'est ainsi que, lorsque le lieutenant La Jus, major des médecins, voulut être nommé, en 1739, chirurgien commis aux rapports, l'intendant Hocquart ne put le recommander que comme étant un médiocre chirurgien. Il y avait alors, pourtant, plus d'un demi-siècle qu'il exerçait sa profession.

Les sorciers et les jongleurs sauvages, qui avaient une connaissance de plusieurs herbes qui guérissaient les maladies, durent faire aux premiers chirurgiens une concurrence considérable. C'est avec un remède que lui enseignèrent les naturels du pays que Jacques Cartier guérit ses compagnons du mal étrange qui les frappa pendant le premier hivernage dans la petite rivière de Cabir-Coubat. Le charlatanisme et la supersti-

1. Greffe de Ville-Marie, 8 juillet 1669. Faillon, III, p. 253.

2. Voir l'intéressante étude que M. l'abbé Laflamme a publiée sur Sarrazin en 1887, ainsi que la biographie publiée par l'abbé Bois, en 1856.

3. *A travers les registres*, Tanguay, p. 138.

tion frappent toujours l'esprit des peuples primitifs. En 1727, Sarrazin se plaint amèrement de ce que le sieur Benoist soigne avec des médecines empiriques.

Avec Sarrazin, s'ouvre l'ère des vrais médecins, qui fut continuée par Berthier, les Benoist père et fils, Alamoine, Gauthier, Felz, Lacroix. Les autorités de la colonie, dans leurs correspondances, prouvent qu'elles tenaient en haute estime ces hommes dévoués. Elles ne cessent de faire leur éloge, de les recommander. Elles suivent le précepte du Sage de l'*Ecclésiastique* lorsqu'il a dit : " Honore le médecin de l'honneur qui lui appartient pour le besoin que tu en as. La science du médecin lui fait lever la tête et le rend admirable entre les princes. " Sarrazin fut comblé d'honneurs, nommé membre de l'Académie des sciences, conseiller au Conseil Supérieur de Québec. Lorsqu'il mourut, sa veuve fut pensionnée par le roi, et ses fils, qui étudiaient la médecine à Paris, furent protégés par l'Etat.

Un médecin de Montréal, Timothée Silvain, ayant voulu remplacer Sarrazin, Hocquart déclare que c'est un charlatan en qui personne n'a confiance, et il recommande Berthier de préférence. A Benoist, qui s'est fait vieux et qui souffre de paralysie, on oblige son successeur Felz à payer pension. Tous les médecins du roi recevaient une gratification du gouvernement pour leurs services.

Ce serait sortir du cadre de cette étude que de poursuivre plus loin ces notes sur la primitive histoire de la profession médicale en Canada. Nous en avons dit suffisamment pour démontrer que, de toutes les professions libérales, c'est celle des médecins qui fut la plus anciennement établie et organisée dans la colonie.

Et puisque nous avons commencé ces quelques notes par l'histoire du malheureux chirurgien Bonnerme, qui faillit être pendu pour un crime qu'il n'avait pas commis, terminons-les par l'histoire de Pierre Malidor, ce chirurgien qui fut accusé, le 7 mars 1690, devant le Conseil Souverain, d'avoir fabriqué et falsifié une carte-monnaie de quatre livres en contrefaisant la signature du trésorier. Trouvé coupable, il fut dépouillé de ses vêtements, battu, fustigé de verges sur les épaules par l'exécuteur de la haute justice, à la porte du Palais, de l'église Notre-Dame et aux carrefours de Québec, et condamné à servir comme engagé pendant trois ans. La carte falsifiée fut brûlée par le bourreau sur la place royale de la basse-ville. ¹

1. *Jugements et délibérations du Conseil Souverain, III, p. 402.*

Nous ne croyons mieux faire, pour donner une idée de la science médicale à cette époque, que de rapporter ce que racontait le baron de LaHontan du chirurgien qui accompagnait l'expédition de 1684 contre les Iroquois.

Une fièvre maligne s'était emparée de presque tous les membres de l'expédition. " Dans le frisson de ces fièvres intermittentes, écrit le baron impitoyable, les mouvements convulsifs, les tremblements et la fréquence du pouls étoient si violents, que la plupart des malades périssoient au deux ou troisième accès : leur sang étoit brun, tirant sur le noir, mêlé d'une espèce de sérosité jaunâtre, qui ressembloit assez à du pus. Cependant le médecin de M. de la Barre, à mon avis aussi peu savant qu'Hippocrate, Galien et cent mille autres sur la véritable cause des fièvres, voulant soutenir qu'il connaissait la cause de celles-cy, s'ingéra de l'attribuer aux mauvaises qualités de l'air et des aliments. Il prétendoit que la chaleur extraordinaire de la saison donnant un mouvement trop rapide aux vapeurs, l'air étoit trop raréfié pour qu'on en reçut une quantité suffisante; et que le peu qu'on en recevoit, étoit chargé d'insectes et de petits corps impurs qu'on devoit par la fatale nécessité de respirer, ce qui pouvoit causer du désordre dans la nature. ¹ Il ajoutoit à cela que l'eau de vie et les viandes salées aigrisant le sang, cette aigreur causoit une espèce de coagulation du chile et du sang, lorsqu'ils se mêlent dans les veines, et que cette coagulation l'épaississoit et l'empêchoit de passer dans le cœur aussi vite que de coutume, ce qui donnoit lieu à une fermentation extraordinaire, qui n'est autre chose que la fièvre. Mais il me semble que son système est un peu Iroquois, car sur ce pied là personne n'eût dû en être exempt : cependant ni nos soldats, ni les plus adroits canadiens, n'en furent point attaqués, mais seulement les gens de milice, qui n'étant pas assez habiles pour nager avec la perche en piquant de fonds, furent obligés de se jeter sans cesse à l'eau pour traîner leurs canots dans les rapides continuels du fleuve. Or comme ces eaux étoient naturellement froides, et les chaleurs tout à fait excessives, le sang pouvoit bien se glacer par antiperistase, et causer vraisemblablement des révolutions dans la nature, qui produisirent les fièvres dont je parle, s'il est vrai, comme on le dit, que *omnis repentina mutatio periculosa est.*" ²

1. C'est la théorie des vibrions. *Nihil novum.*

2. Edition de 1704. Vol. I, p. 45.

Et voilà justement ce qui fait que, depuis Molière, tant de filles sont muettes !

Puisqu'on plaide et qu'on meurt, et qu'on devient malade,
Il faut des médecins, il faut des avocats.

C'est Lafontaine qui l'a dit. En dépit de cette nécessité, que signale le bon fabuliste, les avocats n'eurent pas droit de cité dans la colonie, sous tout le régime français. Les rois déclarent bien nettement, dans plusieurs de leurs édits concernant le Canada, qu'ils veulent de la promptitude dans la décision des procès, et qu'ils désirent ôter autant qu'il se pourra toute chicane dans le pays. C'était proclamer en blanc et en noir l'expulsion des gens de robe de la Nouvelle-France. Dans ses commentaires sur l'ordonnance de Louis XIV de 1667, le Conseil Souverain fait remarquer très énergiquement et à plusieurs reprises qu'il n'y a point d'avocats et de procureurs en ce pays, et qu'il n'est pas à propos d'y en établir, ¹ vu que cet établissement lui serait préjudiciable. ²

Dans ce pays nouveau, où les litiges se terminaient le plus souvent à l'amiable ou d'une façon fort sommaire devant un juge improvisé, on n'avait que faire de plaidoiries. De loin en loin, on signale le passage d'un gradué ou d'un disciple de Thémis. On a vu que la docte profession réclame comme un des siens le premier historien de la Nouvelle-France. Elle compte aussi trois de ses membres dans la Compagnie des Cent-Associés : Antoine Cheffaut, sieur de la Regnardière, avocat en parlement, qui fut secrétaire de la compagnie ; M^{re} Michel Jean, avocat de Dieppe ; M^{re} Guillaume Nicole, avocat au grand conseil.

Le 19 octobre 1646, le notaire Tronquet déclare dans un acte que M. de Montmagny y comparait assisté du sieur Noël Juchereau, licencié en loi. Noël Juchereau, sieur des Châtelets, membre du Conseil et commis-général pour la compagnie, décéda dans un voyage en France, en 1649, sans laisser de postérité. En 1677, le supérieur des Sulpiciens nommé bailli, juge civil et criminel en l'île de Montréal, Jean-Baptiste Migeon, sieur de Bransac, licencié en loix, avocat ès parlement. ³ En 1690, Jacques Alexis de Fleury de Chambault, licencié ès lois, avocat en parlement, ⁴ est nommé, par Dollier, juge bailli de

1. *Edits et ordonnances*, p. 113, vol. I.

2. *Edits et ordonnances*, p. 191, vol. I.

3. *Jugements et Delibérations du Conseil Souverain*, II, p. 157.

Montréal en remplacement de Migeon de Bransac.¹ Gilles de Boyvinet, avocat au parlement de Paris, fut établi juge aux Trois-Rivières par l'intendant Talon. Le 13 août 1703, M. Jacques Touzé, avocat en parlement, comparait devant le Conseil Souverain comme procureur de dame veuve Nicolas Durand. Il en appelle d'un jugement rendu en prévôté en faveur du tonnelier Thivierge, qui défend lui-même sa cause. C'est le premier avocat qui ait comparu devant le Conseil Souverain. Il perdit malheureusement son procès.²

Faute d'avocats, les notaires et certains particuliers jouaient le rôle de praticiens et procureurs, en vertu de procurations spéciales ou simplement comme "porteurs de pièces", ne recevant néanmoins d'honoraires que ceux que leurs clients voulaient bien leur donner. Il est de tradition, dans la famille de M. Girouard, député de Jacques-Cartier aux Communes, que l'aïeul Antoine Girouard était avocat, mais que, comme les règlements de la colonie ne lui permettaient pas l'exercice de sa profession, il dut se contenter de pratiquer, à la juridiction royale de Montréal, comme "praticien" et comme "huissier", se livrant en même temps à la culture de la terre.³

On rapporte qu'un ecclésiastique du Séminaire de Saint-Sulpice, M. Rémy, était très versé dans la connaissance de la pratique de la jurisprudence. Il était consulté de trente lieues à la ronde, et au défaut de tout légiste dans le pays, il dressait des requêtes, indiquait la marche à suivre dans la poursuite des affaires et employait une partie de son temps à donner des avis et à terminer les différends à l'amiable.⁴ Lors du procès de l'abbé Fénelon, où il se trouva impliqué, M. Rémy invoqua les défauts de procédure et de forme comme l'aurait fait l'avocat le plus roué.

Par un acte d'Audouart du 10 octobre 1663, on voit que Jean Peronne, sieur du Mesnil, noble homme, contrôleur-général et intendant des affaires de MM. de la Compagnie de la Nouvelle-France, était avocat en parlement de Paris. Le registre des insinuations (vol. 3, p. 54) mentionne, à la date du 10 novembre 1710, le nom de Hazeur, comme avocat au Conseil Supérieur de Québec.

Verrier, qui avait été nommé procureur-général au Conseil Supérieur de Québec, le 20 avril 1728, était avocat au parlement

1. *Jugements et Délibérations du Conseil Souverain*, III, p. 455.

2. *Jugements et Délibérations du Conseil Souverain*, IV, pp. 845, 868, 881.

3. *La famille Girouard*, opuscule, pp. 6 et suivantes.

4. Faillon, III, p. 419.

de Paris. ¹ Pendant tout son séjour dans la colonie, vingt ans, Verrier donna des conférences de droit à Québec dont les gouverneurs disent beaucoup de bien dans leurs correspondances. Le roi voulant donner de l'émulation aux sujets de famille qui avaient fait des progrès dans l'étude de la jurisprudence, pour les placer ensuite dans les endroits qui viendraient à vaquer soit au Conseil Supérieur soit dans les autres tribunaux, permit en 1742 de leur donner des commissions d'assesseurs au Conseil. C'est ainsi que Thomas-Marie Cugnet, dont les deux fils devaient être les premiers avocats sous le régime anglais, fut nommé en 1754 assesseur au Conseil Supérieur de Québec. ²

Le prédécesseur de Verrier dans la charge de procureur-général à Québec, Mathieu-Benoit Collet, fils d'un avocat au parlement de Paris, était lui-même très versé dans les lois, et en 1717, il s'offrit de faire un code civil pour le Canada.

Si l'ordre des avocats ne fut pas toléré dans la colonie sous tout le régime français, plusieurs de ses représentants y occupèrent des positions de marque et rendirent des services éminents, soit dans l'administration de la justice, soit en formant des juges ou des notaires éclairés.

J.-EDMOND ROY.

(A continuer.)

1. *Edits et ordonnances*, p. 99, vol. III.
2. *Edits et ordonnances*, p. 114.

LA BASILIQUE DE SAINT-ÉTIENNE

A JÉRUSALEM 1

“ L'histoire est sujette à révision ”, disait tout récemment M. de Pontmartin ² à l'occasion de la fameuse *légende du Pacte de famine*, dont M. Edmond Bisé vient de démontrer la non-authenticité. Il semble qu'il faut dire la même chose de l'archéologie. Des notions qui étaient admises depuis des siècles sont maintenant reconnues comme n'ayant aucun fondement ; et il faut retourner à d'anciennes traditions qui avaient été reléguées dans le domaine de l'oubli.

Parmi les cinq ou six portes de la ville de Jérusalem, il y en a une, du côté de l'orient, qui se nomme *la porte Saint-Etienne*, parce que, suivant une tradition qui ne remonte pas cependant au delà du quatorzième siècle, la lapidation du saint diacre, racontée aux Actes des apôtres — *ils l'entraînèrent en dehors de la ville et le lapidèrent* ³ — aurait eu lieu à peu de distance de cette porte. Une large pierre, placée près du chemin, aurait même, suivant quelques-uns, conservé l'empreinte du corps du premier martyr. C'est par cette porte que l'on sort de la ville pour descendre à la basilique de l'Assomption, puis à la grotte et au jardin de Gethsémani, et pour gravir ensuite la montagne de l'Ascension.

Or, il paraît que ce n'est pas là du tout la véritable porte Saint-Etienne. Celle qui était ainsi appelée autrefois, c'est la porte que l'on nomme aujourd'hui *porte de Damas*. D'après de vieux auteurs et aussi de bien plus anciennes traditions que celle que nous avons rapportée tout à l'heure, saint Etienne n'a pas été lapidé à l'orient, mais au nord de Jérusalem ⁴, à un peu plus de trois cents mètres de la ville : et c'est sur le lieu même de son martyre que fut bâtie, vers le milieu du cinquième siècle, la grande basilique dont parle l'historien Evagre : “ Eudoxie,

1. *Découverte de la Basilique de Saint-Etienne à Jérusalem*. Paris. Imprimerie du Pèlerin, 1888.

2. *Correspondant* du 25 juillet 1889.

3. *Et eicientes eum extra civitatem lapidabant*. Act., VII, 57.

4. *Lapidatus est Stephanus extra portam quæ est ad aquilonem, quæ ducit ad Colar*. (Lettre de Lucien, citée par Quaresmius, Tome II.)

épouse de Théodose, étant venue à Jérusalem, dit-il, fit construire un temple, remarquable par sa splendeur et sa beauté, à la mémoire de saint Etienne, premier diacre martyr. Ce temple n'est qu'à un stade de la ville de Jérusalem." Chosroès d'abord, les musulmans ensuite, détruisirent complètement cette magnifique église. Elle fut rebâtie par les Croisés, lorsqu'ils se rendirent maîtres de Jérusalem ; mais on fut obligé plus tard, en 1187, de la détruire de nouveau, parce que sa proximité du mur de la ville favorisait l'ennemi.¹ La Terre-Sainte étant définitivement passée aux musulmans, leur rage brutale acheva d'anéantir ce qui restait de cette belle basilique ; les ruines elles-mêmes furent pillées ; des immondices s'amoncelèrent sur cet endroit béni, et il ne resta plus aucun vestige du temple élevé en l'honneur de saint Etienne par l'impératrice Eudoxie. " La porte du nord de la ville cessa même de s'appeler *porte Saint-Etienne*, dit le Frère Liévin ; et cette désignation se trouve transférée, je ne sais par quelle cause, à l'ancienne porte de la vallée de Josaphat. "

Comment est-on revenu à l'ancienne tradition et au véritable lieu de la lapidation de saint Etienne ? Il semble que la Providence, qui prend soin des ossements et des reliques des saints,² veille aussi d'une manière spéciale sur les endroits qu'ils ont sanctifiés par leur martyre.

L'emplacement de la basilique d'Eudoxie était devenu la propriété d'un grec schismatique ; c'était alors un endroit presque désert, planté de vieux oliviers ; la proximité d'un abattoir et des amas d'immondices de toutes natures en faisaient un lieu abandonné. Ce grec n'en eut pas moins l'idée de s'y construire une petite maison de campagne : et quelle ne fut pas sa surprise lorsque, en creusant les fondations, il découvrit un seuil de porte antique. Continuant ses déblaiements, il mit à jour des murs de quelques pieds de hauteur qui portent çà et là des traces d'anciennes peintures ; puis un dallage presque neuf, attestant que ce monument n'a pas subsisté longtemps ; plus loin un iconostase ; enfin une petite abside semi-circulaire, et au milieu de celle-ci, l'emplacement d'un autel. Il est en présence d'une église grecque.

Or, en Terre-Sainte, tout sanctuaire, ou à peu près, est élevé en mémoire de quelqu'un des grands faits de la vie de Notre-Seigneur ou du temps des Apôtres. A qui cette petite église

1. Liévin. *Guide de la Terre-Sainte*. Tome I, p. 256.

2. *Custodit Dominus omnia ossa eorum*. (Ps. XXXIII, 21.)

grecque avait-elle été dédiée? Sa découverte passionnait les esprits et éveillait les convoitises. Il y a tant de confessions chrétiennes différentes en Terre-Sainte! La lutte religieuse y est si ardente! Qui, des Latins, des Grecs, des Russes, des Arméniens ou des Abyssins, réussirait à accaparer cet emplacement?

Sur les entrefaites, était venu en pèlerinage à Jérusalem (1882) le R. P. Mathieu Lecomte, des Frères-Prêcheurs. Il avait depuis longtemps conçu le projet d'ériger un couvent dans la ville sainte, et d'y ressusciter l'ordre de saint Dominique, qui possédait jadis en Palestine une province florissante. Mais à quel endroit se fixer? Il sait, par l'étude qu'il a faite des vieux auteurs, que la basilique de Saint-Etienne était bâtie au nord et à peu de distance de Jérusalem. N'est-ce pas sur les ruines mêmes de cette basilique qu'avait été élevée plus tard cette petite église grecque? Le P. de Ratisbonne¹ le confirme dans ce sentiment, et lui conseille d'acheter le terrain. Le P. Lecomte se met à l'œuvre. L'affaire n'était pas sans difficultés. *Timeo Danaos et dona ferentes*. Il fallait être habile pour faire un marché avec un grec. En dépit d'obstacles considérables et des convoitises dont nous avons parlé, grâce à d'habiles négociations, conduites principalement par M. le comte de Piellat² et M. Langlois, alors consul de France, le Père réussit à acquérir le terrain et à se faire passer un contrat en bonne et due forme.

Les fouilles commencées par le grec se continuent immédiatement (1883) et sur un plan plus étendu. Bientôt l'on découvre des choses très intéressantes, entre autres plusieurs fragments d'un vieux pavage en mosaïques admirablement conservées. M. Victor Guérin, dont la haute compétence est connue de tous, et qui se trouvait dans ce moment à Jérusalem, reconnaît dans ces mosaïques, ainsi qu'il le dit dans un mémoire adressé au ministre de l'Instruction publique, un caractère évidemment chrétien, et il émet dès ce moment l'opinion que l'on se trouve sur l'emplacement de la basilique.

1. Fondateur du couvent des *Dames de Sion* sur l'emplacement de l'arc de l'*Ecce homo*, d'un orphelinat pour les filles à Saint-Jean in *Montana*, et d'un autre établissement du même genre, pour les garçons, en dehors des murs de Jérusalem, tout près de la porte de Jaffa. Ce second orphelinat, dit *Orphelinat de Saint-Pierre*, est surmonté d'une magnifique statue de la Vierge, avec cette inscription : *Et sic in Sion firmata sum.*

2. Il a pris une large part aux œuvres de bienfaisance du P. de Ratisbonne, surtout à l'orphelinat de Saint-Pierre.

Quant au P. Lecomte, il est si convaincu de la chose, qu'il jette à cet endroit même les fondations d'un modeste couvent pour son ordre, et lui donne déjà le nom de *Couvent de Saint-Etienne*. Il en pousse activement les travaux; puis il passe en France, afin de recueillir les fonds nécessaires à la continuation de son œuvre.

Les fouilles ne purent être reprises qu'en 1885; mais elles amenèrent les résultats les plus importants. De nouveaux fragments de mosaïques, d'une très grande richesse, et couvrant une grande étendue de terrain, indiquèrent que l'on était bien sur l'emplacement d'une église, et non pas d'une maison particulière. "Sur ce point, dit la brochure que nous avons sous les yeux, aucune objection n'était plus possible. Ceux qui refusaient de croire à l'existence de la basilique d'Eudoxie étaient bien obligés de convenir que l'on se trouvait en présence des ruines d'une église."

Bientôt l'on voit se dessiner nettement les murs d'une nef principale et deux nefs latérales, dont il reste des traces incontestables: "la basilique se termine à l'intérieur par une abside semi-circulaire, et à l'extérieur par une abside polygonale. A l'intersection du transept et de la nef principale, se trouve une grande excavation ou crypte funéraire. C'est probablement le lieu de la confession de saint Etienne: ses restes précieux ont dû y être déposés, et peut-être aussi ceux de l'impératrice Eudoxie; car d'après le témoignage des anciens auteurs, cette reine s'était fait préparer un tombeau auprès de celui du premier martyr.

Plusieurs fragments de colonnes apparaissent, à mesure qu'avancent les fouilles; puis un soubassement de marbre rouge, accompagné d'un degré, détermine la place occupée par le chœur de la basilique. Juste au milieu du sanctuaire se trouve une grande plaque de marbre blanc, sillonnée de plusieurs petites rigoles qui communiquent les unes avec les autres, jusqu'à une dernière plus large et qui aboutit à un pavé de marbre incliné et placé plus bas. "Qu'était-ce que cette pierre? Faisait-elle partie de la basilique? Un usage des premiers siècles nous aide à trouver la réponse. Comme on ne célébrait la messe sur l'autel principal de la basilique qu'à certains jours déterminés, chaque fois l'autel était lavé, et l'eau s'écoulait au-dessous pour se perdre dans la terre."

Enfin, pour compléter la basilique, voici que l'on découvre un atrium, comme en possédaient la plupart des églises à cette époque. Il est couvert de larges dalles exactement orientées,

avec une citerne au milieu. Cet atrium a trente mètres de longueur ; la basilique en a 40 sur 19½ mètres de largeur ; c'était un vaste monument. Les riches mosaïques qui ont échappé aux ravages des hommes et du temps couvrent une superficie qui n'est pas moindre de 95 mètres carrés.

Mais cette basilique est-elle bien celle que l'impératrice Eudoxie a fait élever en l'honneur du premier martyr saint Etienne, et dans laquelle ont été déposés ses précieux restes ? On a trouvé dans les décombres un fragment de table, sur le rebord duquel sont gravées les lettres suivantes : των ξυλων Φυλαξ qui signifient *gardien des tables*. " Cette table paraît être celle d'un autel ancien. Si c'est un autel, il était sans doute dédié à saint Etienne, car dans les basiliques d'autrefois il n'y avait qu'un autel. Cette inscription doit être une invocation au Protodiacre et Protomartyr. Les diacres, en effet, furent institués pour veiller au bon ordre des tables et à la distribution des aumônes. Nous devons, dit notre auteur, cette interprétation au R. P. Germer Durand. "

Mais c'est à la tradition, surtout, qu'il faut s'en tenir. Nous savons, par le témoignage des anciens auteurs, que l'impératrice Eudoxie a élevé une riche basilique en l'honneur du premier martyr saint Etienne ; que cette basilique était située au nord de Jérusalem, à un peu plus de trois cents mètres de la ville. Or voici que l'on retrouve une basilique incontestablement du cinquième siècle, de vastes dimensions, d'une grande richesse, si l'on en juge par les magnifiques mosaïques et les marbres qui l'ornaient, juste à la place indiquée, à trois cents mètres de la porte de Damas, appelée jusqu'au quatorzième siècle porte de Saint-Etienne. " Le doute, dit l'auteur, n'est donc plus possible. Les objections qui se sont produites au début ont aujourd'hui cessé ; les plus incrédules, dans les divers camps, se sont rendus. Tous, les convaincus d'hier aussi bien que les croyants de la première heure, sont unanimes à reconnaître que nous possédons les restes de la basilique d'Eudoxie, et, grâce à elle, le lieu vénérable où saint Etienne a été lapidé. "

Du reste, la Sacrée Congrégation des Rites, qui ne fait rien qu'avec poids et mesure, l'a reconnu elle-même, en accordant naguère à la chapelle des Frères Prêcheurs " érigée sur le lieu où a souffert le glorieux saint Etienne, premier martyr, " ¹ à Jérusalem, les privilèges accordés généralement aux sanctuaires de la Terre-Sainte, savoir : une indulgence plénière que chaque

1. Ce sont les paroles du Décret.

fidèle peut gagner une fois par an, et une indulgence partielle, qui peut être gagnée tous les jours ; puis l'autorisation de célébrer, chaque jour, la messe votive en l'honneur de saint Etienne. (*Décret du 8 décembre 1887.*)

Nous étions à Jérusalem dans l'hiver de 1884, et nous avons pu voir à l'œuvre le R. P. Mathieu Lecomte dans la direction de ses fouilles et la construction de son couvent. Jamais nous n'oublierons l'enthousiasme avec lequel il poussait son entreprise : " Si la Providence me vient en aide, nous disait-il, ce couvent s'agrandira pour donner l'hospitalité aux prêtres qui font le pèlerinage de la Terre-Sainte. Je me propose de faire des plantations sur cet emplacement, de l'enclorre d'une muraille et de placer tout autour les quinze stations ou mystères du Rosaire, cette dévotion si chère aux enfants de saint Dominique, de la même manière que les stations du Chemin de la croix entourent le jardin de Gethsémani. Puis il faudra songer bientôt à relever la basilique de Saint-Etienne...Mais pour cela que de ressources il me faudrait !..." 1

Espérons que les vœux du bon Père se réaliseront un jour, et que l'appel des dominicains de Jérusalem sera entendu " Comme tous les sanctuaires de Terre-Sainte, dit l'auteur de la brochure que nous avons analysée, celui de Saint-Etienne est pour tous les chrétiens un bien de famille. C'est pour cette raison que nous faisons appel à la générosité de tous pour qu'ils nous aident à réédifier la basilique d'Eudoxie, et à honorer ainsi, comme il convient, les immortels souvenirs qui se rattachent à ce lieu saint." 2

L'abbé A.-H. GOSSELIN.

1. Le vénéré P. Lecomte est décédé à Jérusalem le 19 juin 1887, dans la 59^e année de son âge et la 39^e de sa profession religieuse.

2. Le R. P. Faucher, Dominicain, 123, Grande Rue, Sèvres (Seine-et-Oise), France, reçoit les offrandes pour l'œuvre de Saint-Etienne.

REVUE EUROPÉENNE

L'Exposition, toujours l'Exposition ! Mais c'est que cette exposition a eu le don d'accaparer mille et une choses. Si grand qu'ait été le spectacle par lui-même, on en a décuplé l'effet par le grand nombre de congrès de tout genre convoqués à Paris dans ce moment. C'est comme une vaste fédération de toutes les entreprises, de toutes les spécialités.

M. Victor Fournel, dans le *Correspondant*, ne compte pas moins de cinquante de ces congrès, sans parler des fêtes et centenaires en l'honneur de ceci ou de cela ; et cependant il en passe et des meilleurs. L'infatigable M. Jules Simon, dit-il, préside à lui seul pas moins de quatre de ces congrès : Le congrès pour la propagation des exercices physiques dans l'éducation ; le congrès des œuvres et institutions féminines — qu'est-ce que cela peut bien être ? — le congrès de l'enseignement supérieur et celui de l'enseignement secondaire, enfin le congrès organisé par la société des gens de lettres pour l'étude des questions littéraires. M. Gréard, un autre académicien, en préside aussi plusieurs, parmi lesquels un congrès de pompiers ! Les Folklorestes, c'est-à-dire ceux qui recherchent les légendes, les traditions, les mythes des divers peuples, ont aussi leur congrès. Parmi ceux que M. Fournel ne mentionne pas, se trouve celui des médecins aliénistes, dans lequel la province de Québec s'est fait représenter.

Qui dit congrès dit naturellement banquets et discours. Et dans tous ces discours et dans tous ces banquets, il est plus ou moins de rigueur de s'incliner devant les immortels principes de 1789 ; comme dans les banquets orangistes on boit à l'immortelle mémoire de Guillaume d'Orange.

Un autre écrivain, M. Anatole Le Roy-Beaulieu, publie dans la *Revue des Deux Mondes*, un article très original et très spirituel à propos du déluge oratoire dont la grande métropole est affligée en ce moment. Cet article, dans lequel l'auteur nous donne des discours de sa façon, rappelle le *Banquet* de Platon. Il y a beaucoup de philosophie en même temps que beaucoup de malice dans ce petit cours d'histoire moderne.

Après avoir rappelé la députation du genre humain inventée, agencée et conduite par Anacharsis Cloutz, dans laquelle des

personnages très hétéroclites et assez peu authentiques venaient au nom des diverses nations mettre leurs hommages aux pieds de l'Assemblée constituante, l'auteur ajoute : " On leur eût annoncé que la France célèbrerait le centenaire de 1789 par une exposition à laquelle l'univers serait convié, aucun n'en eût été étonné. Les bienfaits de la Révolution, la régénération de l'humanité ne devaient pas prendre un siècle. Une chose seulement les eût surpris, c'eût été d'apprendre que peu de gouvernements y étaient représentés. Qu'eussent-ils dit s'ils avaient pu prévoir qu'en France même les bienfaits de la Révolution seraient encore un sujet de dispute, et que les Français passeraient les douze mois du centenaire à se demander sous quel gouvernement ils finiraient l'année."

Considérant ensuite que les peuples étrangers ont chacun leurs prétentions à la régénération de l'humanité, il imagine une série de discours ou plutôt d'allocutions dans lesquels le représentant de chaque nationalité revendique les droits de son pays.

On a dîné, on en est rendu aux causeries qui suivent les discours officiels, chacun prend la parole à son tour, et peu à peu la conversation redevient une sorte de joute oratoire.

Un Américain — le Yankee ne doute de rien — donc un américain, qui est de plus professeur, brise le premier la glace.

" Les Français se trompent, dit-il. La liberté est plus ancienne. Ils ne l'ont pas inventée. Le peuple qui a fait au monde la double révélation de la liberté et de l'égalité, c'est le peuple américain ; il les possédait toutes deux.

Il y a plus : " non seulement des deux révolutions la nôtre est la plus ancienne ; mais sans elle il n'y eût peut-être pas eu de révolution française. Cela est très facilement démontré ; le héros des deux mondes a importé la révolution en France d'Amérique. Franklin y avait bien contribué aussi ; Louis XVI et sa cour ont été les dupes et les victimes de la revanche qu'ils ont voulu prendre contre l'Angleterre."

Puis l'orateur a l'impertinence de dire que n'importe sous quelle forme de gouvernement les Français n'ont jamais su se gouverner. Une des choses les plus piquantes de sa boutade, c'est cette citation d'une lettre de l'ambassadeur américain Morris. " Ils veulent, écrivait-il en juillet 1789 quelques jours avant la prise de la Bastille, ils veulent une constitution américaine avec un roi au lieu de président, sans réfléchir qu'ils n'ont point de citoyens américains pour porter cette constitution. " Et il y en a comme cela plusieurs pages qui se terminent ainsi.

“ Pour que les Français de 1789 eussent pu rivaliser avec les Américains il leur eût fallu quitter le vieux sol gaulois et passer eux aussi la mer. Une société nouvelle veut une terre neuve, vierge des décombres du passé..... On conçoit mal une jeune démocratie au milieu des grands états militaires. Le *cedant arma togæ* est d'une application difficile dans un pays en armes. La Révolution a eu le tort de l'oublier ; elle n'a renversé les Bourbons que pour tomber sous la botte d'un soldat ; puisse la France de 1889 ne pas recommencer la même expérience ! ”

Après l'Américain, vient un baronnet anglais, membre du Parlement.

“ Fêter les anniversaires des révolutions, dit-il, n'est-ce pas prouver qu'on n'en est point sorti ? L'an dernier c'était le deuxième centenaire de 1688, la plus légitime des révolutions qu'ait enregistrées l'histoire ; nous n'avons même pas illuminé. A voir l'enthousiasme de certains français pour 1789 ou 1792 on dirait des écoliers récemment émancipés et encore mal assurés de leur liberté. Ils semblent tout fiers d'avoir osé faire des révolutions et renversé des trônes. Il n'y a pas de quoi. L'Angleterre elle aussi, et avant la France, a mis des souverains en jugement et décapité des rois. En cela la révolution française n'a même pas été originale, elle n'a fait que nous copier ; mais c'est là une primauté dont l'Angleterre ne songe pas à s'enorgueillir. Y a-t-il eu des déchirures dans notre histoire, au lieu de les élargir nous nous ingénions à les recoudre : voilà pourquoi nous sommes un peuple libre.”

Le baronnet admet que la révolution française provient directement de la révolution des Etats-Unis ; mais celle-ci n'a été rendue possible que par le génie de la liberté et de l'indépendance que les Américains avaient apporté de l'Angleterre. “ La liberté est anglo-saxonne de naissance, et il avait raison, ce lord Mascarene, qui, débarquant à Douvres en 1789, baisait à genoux la terre britannique comme la terre de la liberté. ”

“ De plus, vouloir donner pour parrains à la Révolution les philosophes français du XVIII^e siècle, c'est simplement oublier que ceux-ci n'ont été que les élèves de Bolingbroke, de Tyndall et d'une foule d'autres, dont les œuvres sont tombées en Angleterre dans un juste oubli, tandis que leurs brillants imitateurs sont encore lus et goûtés et ne cessent de faire des ravages posthumes. Les vainqueurs de la Bastille, rencontrant le 14 juillet un anglais, le docteur Rigsby, l'embrassaient comme un frère en lui disant : “ Nous sommes maintenant libres comme vous.” Hélas ! ce n'est pas, ainsi qu'ils l'imaginaient, en démolissant

de vieilles tours et en portant des têtes au bout d'une pique qu'un peuple devient libre ! Les nôtres ne s'y sont pas trompés longtemps. Pitt annonçait dès la fin de 1789 que la France ne ferait que traverser la liberté. Burke prédisait dès 1790, que la Révolution finirait par le pouvoir le plus despotique qui ait jamais paru sur la terre. ”

Suivant pas à pas toutes les *évolutions* de la *Révolution*, tous les essais de parlementarisme plus ou moins heureux qui se sont faits dans le pays de nos ancêtres, le baronnet démontre que rien n'a réussi parce que l'on a fait des imitations d'autant plus maladroites qu'on a toujours voulu viser plus haut, se rapprocher davantage des “immortels principes”. Et il finit par porter un toast “au *self-government* anglo-saxon et à son acclimatation sur ce continent”.

M. Leroy-Beaulieu nous présente ensuite un allemand *privat-docent* à l'Université de Kœnigsberg. “Il parlait, dit-il, pesamment, pédamment, il semblait s'efforcer de ne pas blesser les Français et appuyait gauchement sur les vérités désagréables en souriant de l'air d'un homme qui se sent gré de ne pas insister.”

Il se félicite d'abord de ce que l'Allemagne n'ait pas fait de révolution — le plus sûr étant de se contenter de profiter de celles d'autrui. “Ainsi avons-nous fait, dit-il, de la Révolution française. S'il est un peuple en droit d'en célébrer le centenaire, c'est l'Allemagne. La Révolution a hâté notre développement national et réveillé le patriotisme allemand. En renversant le vieil Empire Germanique, elle a aplani l'emplacement du nouveau. En abattant les cloisons intérieures de l'Allemagne, elle a préparé l'unité allemande. Oserai-je le dire ici ? En rompant les traditions de la France, en la condamnant à de perpétuels bouleversements, en enlevant à la politique française tout esprit de suite, la révolution a fait passer l'hégémonie du continent de Versailles à Potsdam. Ainsi, soit dit sans ironie, tout bon allemand peut boire à la Révolution française. Si on ne la fête pas officiellement à Berlin, c'est par décence et pour ne pas froisser les Français, car la Révolution n'a été dure qu'aux faibles, aux margraves, aux villes d'empire, aux princes évêques ou abbés ; les forts n'ont eu qu'à s'en louer. ”

Après ce sarcasme bien conditionné que le spirituel écrivain porte au débit du professeur berlinois, vient une étude très longue et très allemande des origines de la philosophie et du droit, lesquelles origines ne sauraient se trouver ailleurs que dans le patrie de Kant, de Shelling, de Wolf, de Puffendorf, de Niebuhr et de Savigny. “Poètes ou philosophes, nos Alle-

mands avaient devancé la Révolution. Ainsi que l'a dit Perthes, tout ce qui a été trouvé ailleurs a été pensé en Allemagne.' Rien que cela ! " Mais à l'inverse, ajoute-t-il, de vos beaux esprits du dix-huitième siècle, nous n'avons jamais cru que l'idée abstraite dût passer tout à coup et tout entière dans la vie réelle. Nous ne sommes pas dupes de nos théories. Nous savons distinguer le spéculatif du concret, le rationnel du réel ; séparer la pensée et l'action, la science et la vie. Le vice de la Révolution, c'est qu'elle a confondu tout cela."

Et plus loin se trouve cette brillante hypothèse : " Quelle différence dans les destinées du continent si l'exemple des réformes et non des révolutions fût parti de la France ! s'il y eût eu chez l'honnête Louis XVI, du Henri IV ou du Frédéric II ; s'il eût laissé faire Turgot, ou si la nation lui eût laissé seulement le loisir de faire la Révolution ! Imaginez Louis XVI ayant pour ministres un Talleyrand et un Mirabeau, pour général un Bonaparte : que de choses changées en Europe et quel rêve pour un Français ! Dieu ne l'a pas permis, c'est peut-être que la France eût été trop grande. "

L'orateur attribue à la réforme religieuse, en Angleterre et dans le nord de l'Europe, l'absence de révolution ; Luther et Knox n'ont pas laissé de place aux Danton et aux Marat ; cependant il n'est pas très sûr de l'avenir ; le socialisme l'inquiète un peu. Il termine ainsi : " A l'insu de nombre de français, il s'ébauche paisiblement dans l'Allemagne unifiée une révolution sociale autrement importante pour l'avenir de l'humanité que l'émancipation du tiers-état effectuée en France. Si, *dei omen avertant*, la science et le génie y devaient échouer, l'Allemagne risquerait fort d'avoir son 1793 et alors gare à l'Europe ! Elle pourrait voir ce qu'est une révolution conduite méthodiquement avec la solidité et la persévérance germaniques. Heine vous en a avertis, quoiqu'il ne fut qu'un petit juif à demi francisé : devant une révolution allemande, la révolution française ne serait qu'un jeu de pygmées ! "

Viennent ensuite un italien, un grec, un ecclésiastique hispano-américain, un juif, un nègre, un hindou, un suisse, un français, ce qui était bien raisonnable, enfin un chinois et un russe.

L'italien et le grec réclament, l'un pour le monde latin, l'autre pour le monde hellénique, l'invention de la liberté et de la république. Le docteur en théologie catholique l'attribue, à bon droit, à l'Evangile ; le juif la réclame pour l'Ancien Testament, et il se livre à une grande effusion de reconnaissance envers la

France qui, la première, a émancipé les enfants d'Israël¹ ; le docteur noir de Port-au-Prince en dit autant pour les hommes de sa couleur ; et le français, prenant à rebours tout ce qui avait été plus ou moins démontré par les autres discoureurs, maintient très bravement la gloire de la république une et indivisible et des immortels principes, qu'il ne faut jamais perdre de vue. Le suisse n'est pas amusant — ce n'est pas leur spécialité ; — mais il dit des choses très sensées, quoique naturellement il ne soit pas toujours dans le droit chemin. Le chinois prétend que la Chine ayant de toute antiquité réglé que les places se donneraient au concours, a créé du même coup la véritable démocratie et la véritable aristocratie, l'égalité avec la seule distinction de l'intelligence, du savoir et du mérite. Du reste Confucius savait toutes choses, et ce qu'il a daigné communiquer à son peuple surpasse de beaucoup tout ce que les autres ont pu acquérir, découvrir ou inventer. Ce qu'il savait n'était autre chose que les traditions primitives du genre humain, et la preuve que c'était bien le véritable savoir, c'est que la Chine s'en est tenue là, et maintient dans un état de paix et de prospérité cinq cent millions d'hommes (au plus bas mot) sur un territoire relativement peu étendu. Elle n'a rien voulu changer, rien innover, et c'est pour cela qu'elle est encore et qu'elle sera toujours dans le vrai. Nous avons fait tout le contraire, et voilà pourquoi, anglais, français, allemands, catholiques, juifs et protestants, nous ne sommes que des chinois dégénérés. Le mot *progrès* n'existe pas, n'a pas de synonyme ni d'équivalent dans le dictionnaire du Céleste Empire, et c'est la langue la plus respectable qui se soit jamais écrite ou parlée. Progrès, cela est bon pour ces misérables Japonais, qui singent tantôt la France et tantôt l'Angleterre, adoptent l'habit, les coutumes et jusqu'aux langues européennes, empruntent continuellement à l'étranger, et cela littéralement, si bien qu'ils seront bientôt en banqueroute.

Le dernier mot a été laissé au russe. M. Leroy-Beaulieu en fait-il un présage et croit-il réellement qu'il sera le dernier à lutter contre l'invasion des disciples de Confucius ? Pense-t-il que le monde deviendra cosaque ou chinois ? Voici comment se termine la courte improvisation du jeune boyard : “ Les Chinois trouvent que vous êtes des enfants ; nous, nous trouvons que vous êtes des vieillards. Depuis un siècle la *révolution* tourne

1. M. Drumont, s'il eût été là, n'aurait pas manqué de dire ce qu'il en a coûté à la France et à l'Europe.

sur elle-même. Son principe est épuisé. Ce n'est ni la raison, ni les abstractions métaphysiques, qui établiront le règne de la justice, c'est le sentiment, l'instinct et l'amour. Des noires *izbas* de nos paysans, dans notre *artel* d'artisans, nous avons le germe qui doit régénérer le monde. La liberté, l'égalité, la fraternité, le moujik, hier encore serf, et le cosaque de la steppe, les entendent mieux que votre Chambre des députés et votre *House of Commons*. C'est eux qui, avec ou sans le tzar, feront passer l'Évangile dans la vie des nations, et feront de la terre, rassemblée autour de l'homme slave, une maison habitée en commun par des frères. Messieurs, à la révolution prochaine!" Et levant son verre au-dessus de sa tête, le russe le lança à terre et le brisa en morceaux!

Que le *moujik* et le *cosaque* entendent mieux le droit constitutionnel que la Chambre des Communes, cela me paraît un peu problématique; mais il ne faut pas oublier que chacun prêche pour sa paroisse, que la Russie en est une bien grande, et que M. Leroy-Beaulieu en est au moins le vicaire *in partibus infidelium*.

M. de Vogué doit à la Russie, qui est à la mode en France dans ce moment, une partie de ses succès, et, comme l'a dit M. Roussel dans sa réponse au discours de réception de ce dernier, nul autre que "M. Anatole Leroy-Beaulieu n'a pénétré plus loin que lui dans le passé de la Russie, dans ses mœurs, dans les profondeurs de son génie."

Les études de M. Leroy-Beaulieu sur la société russe¹ valent bien les études sur la Russie et pourraient bien le conduire lui aussi à l'Académie; cependant cet écrivain, qui sait tant de choses, paraît ignorer complètement l'existence d'une France américaine, des Canadiens français, des Acadiens, des Louisianais; autrement il n'aurait pas manqué de faire donner la riposte à l'orateur yankee par un français d'Amérique, canadien ou autre.²

Hélas! que va-t-il rester de ce brillant feu d'artifice qui bientôt se sera appelé l'Exposition de 1889?

La féerie n'est pas encore terminée que déjà les mauvaises passions politiques, qui paraissent assoupies, se réveillent avec

1. *L'Empire des tzars et les Russes*, par M. Anatole Leroy-Beaulieu — Ne pas confondre avec M. Paul Leroy-Beaulieu, membre de l'Institut, Académie des sciences morales et politiques.

2. Nous apprenons avec plaisir qu'un canadien français, M. le Dr Vallée, a été appelé à prendre la parole au banquet du congrès des anthropologistes, et qu'il l'a fait avec succès. — (*Note de la rédaction.*)

la plus grande violence. Les dernières séances de l'Assemblée qui vient d'expirer ont été signalées par des scènes déplorables qui dépassent tout ce qu'on a pu voir de ce genre de notre côté de l'Atlantique, et qui rappellent les jours de l'ancienne Convention, *après quatre-vingt-neuf*. Et ce qu'il y a de plus triste, c'est que pas moins de trois ministres restent sous l'accusation de péculat et de concussion, qu'ils paraissent accepter avec un indicible cynisme. Ce n'était vraiment pas la peine de chasser M. Grévy pour les méfaits de son gendre, M. Wilson, lorsque les ministres eux-mêmes se trouvent compromis pour leur propre compte.

Tandis que ces choses se passaient dans ce qu'on appellerait en Angleterre les Communes, le Sénat, érigé en haute cour de justice, après un procès qui rendrait des points à ceux qu'instruisaient jadis les Jeffreys en Angleterre et les Laubardemont en France, ou, sans remonter si loin, le fameux Comité de Salut Public, le Sénat condamna le général Boulanger à la détention perpétuelle. Dans ce procès encore des chefs de concussion et de détournements de fonds!

Lorsqu'on relit Tacite et Juvénal, on trouve après tout que la fin du dix-neuvième siècle ne vaut guère mieux que la fin du premier siècle de l'empire romain. On croirait même, à certains détails, lire une feuille du jour; en changeant les noms et les dates, l'illusion serait complète.

N'en sommes-nous pas rendus à dire avec le contemporain de Néron: " Je défie nos descendants d'être plus corrompus; ils voudront peut-être nous surpasser, il ne parviendront qu'à nous égaler."

*Nil erit ulterius quod nostris moribus addat
Posteritas: eadem cupient facientque minores.*

Dans la situation toujours tendue des partis en France, et des divers pays les uns envers les autres, l'Exposition n'aura été très probablement qu'une sorte de trêve, non pas précisément la trêve de Dieu, mais celle de la science et de l'industrie, — plus encore, des beaux-arts, des spectacles et des plaisirs de tout genre.

Si singulier que cela puisse paraître, on ne saurait s'empêcher de songer aux vieilles fables du paganisme, aux Titans, à Prométhée en voyant les calamités de tout genre qui forment comme un cortège funèbre aux découvertes de la science et à leur application. La nature semble se venger de ceux qui veulent violer ses secrets et s'emparer des forces vives qui la dirigent. Mais en y voyant, ce qui est pour nous bien plus admissible,

l'intervention de la Providence, ce ne serait point la science qui serait punie; mais l'aveuglement qu'elle produit et l'impiété qui semble l'avoir prise à son service.

Il y a quelque chose de plus effrayant encore que ces catastrophes réitérées dans le monde physique: c'est la décadence morale qui paraît suivre le développement matériel; c'est l'impuissance qui résulte chez certains peuples de la toute-puissance conquise par les masses, flottant ensuite au gré de mille intrigues et des plus honteuses séductions; c'est encore, si l'on veut, la guerre du capital et du travail, la revanche imminente et terrible du paupérisme contre le *millionnarisme*, revanche déjà commencée aux éclats de la dynamite et aux sombres lueurs du pétrole; c'est enfin cette recrudescence de haine entre les nations, ce dédain absolu du droit des gens, cette assertion brutale de la force supérieure à tout; et, comme conséquence, ces préparatifs formidables auxquels nos grandes découvertes donneront un caractère d'extermination.

" Hélas, les progrès de l'industrie et de la science, dit M. Kleine ¹, ne tendent pas tous à renouveler les arts de la paix.

" Comme par une menaçante ironie, c'est aujourd'hui sur le *Champ de Mars* que s'étale leur triomphe. Les engins de mort se sont perfectionnés plus vite encore que les instruments de travail; la fumée de la poudre n'empêchera plus de viser sûrement les ennemis, les boulets perceront les murailles les plus épaisses, les morts tomberont par milliers sous les éclats des nouveaux obus, la dynamite fera voler les cités en poussière, une étincelle électrique apportée en silence par des navigateurs sous-marins jettera tout d'un coup, pêle-mêle dans les airs puis dans les flots, 3000 hommes d'équipage et les immenses débris d'un navire de 40 millions de francs.

" C'est qu'il faudra des tueries bien savantes, bien perfectionnées, bien rapides pour la grande lutte à venir! Sans cela vraiment les peuples auraient trop de peine à s'exterminer jusqu'au bout, le jour où, à propos d'un Serbe ou d'un Bulgare, à propos d'un échange d'injures entre douaniers du Rhin, de la Vistule ou des Alpes, le signal formidable parti de Petersbourg ou de Berlin, de Vienne, de Paris ou de Rome, fera en quelques minutes le tour de toute l'Europe épouvantée pour lui annoncer que treize millions d'hommes vont entrer en guerre.

" Trois ou quatre fois déjà l'heure a failli sonner; mais les chefs des peuples, haletants sous le poids d'une si grande res-

1. *La poésie et le temps présent.* Le *Correspondant* du 25 août 1889.

pensabilité n'ont pas trouvé la force de dire à toute l'Europe : "Allez, armées sans nombre, qui ne savez pas même le nom de vos adversaires, il en est temps, tuez-vous !" Et chaque jour les peuples insensés se ruinent dans la paix même pour augmenter par leurs armements les horreurs de la prochaine guerre, si bien que plusieurs en sont venus à la hâter de leurs vœux pour voir la fin de cette folie sanglante."

Détournons nos yeux de ce tableau qui n'est guère plus gai qu'une page de l'*Apocalypse* ou des *Paroles d'un croyant*, que l'auteur finit par citer.

Mais quel sujet trouver qui puisse un peu égayer mes lecteurs ? Seraient-ce les pérégrinations de Sa Majesté l'empereur d'Allemagne ? Il est en effet assez plaisant de voir l'héritier du grand Frédéric courir, pour bien dire, de porte en porte et solliciter l'amitié de toutes les grandes puissances. Hier il était à Londres, tâchant de réparer auprès de la reine Victoria les torts qu'il avait eus envers sa fille — sa mère à lui ; — on ne sait trop où il sera demain. Il y a cependant autour de cette agitation royale passée à l'état chronique toute une légion de sombres pronostics ; elle recouvre très probablement des projets de guerre et de conquêtes. Il faut donc chercher ailleurs ce qui pourrait nous distraire agréablement. Les excentricités du général Boulanger, ses proclamations, ses discours, sa fuite, ses projets de retour, ont bien été pour ses ennemis le thème de beaucoup de railleries ; mais là encore le tragique en expectative se mêlait à ce qu'il pouvait y avoir de comique dans la situation.

Ce tragique était si bien prévu ou redouté que les plus grandes précautions avaient été prises pour les élections ; elles se sont passées beaucoup plus paisiblement qu'on ne pouvait l'espérer. Quel en sera le résultat définitif ? On l'ignore encore, car les ballottages seront nombreux, et les candidats élus eux-mêmes sont difficiles à classer. Lorsque les partis sont disloqués, naturellement le *loose fish* abonde.

Si nous jetons les yeux sur l'autre côté de la Manche, nous y voyons la Reine terminer une session du Parlement longue et importante, traversée heureusement par le ministère conservateur. Le discours de clôture a été lu par le président d'une commission, ce qui devient de plus en plus l'usage ; on eût été surpris du reste d'y trouver quelque chose de bien remarquable. Plus encore que les discours d'ouverture, ceux qui mettent fin à la session sont généralement incolores.

Celui dont il s'agit est surtout éloquent par son silence et inquiétant par ce qu'il omet de dire.

On n'y trouve pas un mot de la visite de l'empereur d'Allemagne. Cette discrétion est un peu suspecte surtout si l'on songe à toute la signification donnée, dans le monde politique, à l'entrevue d'Osborne. Lord Salisbury et M. Fergusson ont eu autant de réticences dans les dernières séances du Parlement. L'Angleterre sera-t-elle entraînée par l'Allemagne à la remorque de la triple alliance, se contentera-t-elle de laisser la France se tirer d'affaire dans une nouvelle guerre continentale, ou se joindra-t-elle à l'Allemagne dans le cas où la Russie se mettrait du côté de la France ? C'est encore le secret de l'avenir et rien de ce qui a été dit à Londres ne nous permet de soulever le coin du voile qui le recouvre.

Mais il y a un sujet sur lequel le gouvernement a rompu son quasi-mutisme de manière à causer à tous les partis une grande surprise. M. Balfour, le plus impopulaire de tous ses membres en ce qui touche à la question irlandaise, est venu subitement annoncer que l'on se proposait de favoriser l'établissement d'une université catholique à Dublin. Les termes sont un peu vagues, mais la déclaration, si on la prend au sérieux, ne manque pas d'habileté ; si au contraire c'est pure affaire de tactique, si c'est une rouerie ministérielle, elle aura eu le tort de donner des espérances qui seront suivies d'un grand désappointement.

Pacifier l'Irlande n'est pas chose facile : les deux partis politiques s'épuisent à la tâche ; tantôt la conciliation, tantôt la répression font leur œuvre ; tories, whigs et libéraux rivalisent d'efforts pour trouver la solution, pour arracher au sphynx de la question irlandaise le mot de son énigme.

Cette question renferme trois éléments : l'élément religieux, l'élément national et l'élément social ; de fait ce sont trois questions dans une. C'est du côté de la question religieuse que le ministère semble vouloir opérer une diversion aux deux autres. Nous suivrons, nous canadiens, avec le plus grand intérêt les péripéties d'une agitation qui semble vouloir s'éterniser ; nous les suivrons d'autant plus volontiers que l'élément irlandais entre pour beaucoup dans le cadre de la population de la Confédération, et que d'un autre côté la principale question, celle que j'appelle la question sociale, a trouvé dans notre pays une heureuse solution. Je veux parler de l'abolition de la tenure féodale : les mesures législatives et administratives qui, après d'assez longs débats, ont conduit chez nous à ce dénouement, ont été citées dernièrement comme modèles aux hommes politiques de l'Angleterre et de l'Irlande par un de nos anciens gouverneurs-généraux.

Mais si les Irlandais ont chez eux cette sorte de question sociale qui tient au sol et à sa possession, en Angleterre, en Irlande et aux Etats-Unis ils forment un appoint important pour l'agitation d'une autre espèce de question sociale, celle qui consiste dans la grande lutte entre le travail et le capital. A Londres, à Manchester, à Leeds, à Liverpool, voire même à Glasgow, les irlandais catholiques sont bien près de fournir la majorité des classes ouvrières ; c'est ce qui explique l'intervention heureuse du cardinal Manning dans la redoutable grève dite des *docks* de Londres.

Tandis qu'à son extrémité occidentale l'Europe voit se former ces nuages, dans les régions qui confinent jusqu'à l'Asie des difficultés sans cesse renaissantes forment un horizon encore plus sombre. Elles viennent de s'aggraver par la révolte des Crétois et par le droit de protection que la Grèce réclame sur eux. Cette réclamation, la mésintelligence persistante entre la Serbie et la Bulgarie, les intrigues si compliquées de l'Allemagne, de l'Autriche et de la Russie dans les Balkans, forment comme un arsenal où les ambitieux et les belliqueux peuvent trouver à chaque instant ce qu'il faut pour faire éclater la guerre, non seulement en Europe, mais peut-être dans le monde entier. Et voilà à quoi tiennent le bonheur ou le malheur de la pauvre humanité!

PIERRE-J.-O. CHAUVEAU.

Montréal, 30 septembre 1889.

TABLE DES MATIÈRES

DU SECOND VOLUME

DU CANADA-FRANÇAIS

ANNÉE 1889

PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE DE NOMS D'AUTEURS

	PAGES
C., P.-J.-O. (Bibliographie.)	
<i>The Dominion illustrated</i>	149
Ris et croquis, par C.-M. Ducharme.....	304
<i>La Revue Française de l'Étranger et des Colonies</i>	307
CASGRAIN, l'abbé H.-R.	
Montcalm peint par lui-même, d'après des pièces inédites...	313
CHAUVEAU, P.-J.-O.	
La nationalité Franco-Canadienne.....	129
Revue européenne.....	139, 298, 457, 614
DESROSIER, JOSEPH.	
Les pages sombres de l'histoire.....	454
DESTREL, H.	
La religion Jacobine au XIX ^e siècle.....	532
DIONNE, N.-E.	
Miscou. — Hommes de mer et hommes de Dieu.....	433, 514
FOVILLE, l'abbé P. DE.	
L'astronomie et la vie de l'humanité. — Essais de science comparée	404
FRÉCHETTE, LOUIS.	
La Chapelle de Bethléem. <i>Poésie</i>	96
GÉRIN-LAJOIE, A.	
Dix ans au Canada, de 1840 à 1850. Histoire de l'établisse- ment du gouvernement responsable.....	5, 161, 348, 465
GOSSELIN, l'abbé AUGUSTE.	
La Basilique de Saint-Etienne à Jérusalem.	608
H., T. (Bibliographie.)	
St. Basil's Hymn Book.....	306
L'enseignement primaire, Questions diverses, par C.-J. <i>Magnan</i>	306
Histoire du Droit canadien, 2 nd vol., par <i>Edmund Laroche</i> ..	305
Monseigneur Provencher et les Missions de la Rivière-Rouge, par l'abbé <i>G. Dugas</i>	306
Les Canadiens des États-Unis, par Mgr <i>L. de Guesbriand</i> , Evêque de Burlington.....	305

	PAGES
HAMEL, T.-E.	
Observations sur l'article du Méridien de Jérusalem.....	261
LAFLAMME, J.-C.-K.	
Chronique scientifique.....	269
LEGENDRE, NAPOLÉON.	
Le poète. <i>Poésie</i>	213
M., M.-E. (Bibliographie.)	
<i>The American Catholic Quarterly Review</i>	308
<i>The Catholic World</i>	150
<i>The Dublin Review</i>	151
<i>La Controverse et le Contemporain</i>	155
MANY, l'abbé V.	
Les Mages et le Messie.....	101
MARMETTE, JOSEPH.	
Trois mois à Londres. Souvenirs de l'exposition coloniale...	114
MÉTHOT, Mgr M.-E.	
Les dernières Encycliques de Sa Sainteté Léon XIII....	46, 577
Où est le séjour des morts	291
OLIVIER, l'abbé L.-A.	
Mgr de Saint-Vallier.....	282
POISSON, ADOLPHE.	
Le Navire allemand. <i>Poésie</i>	60
Strophes à Rameau. <i>Poésie</i>	69
POULIOT, l'abbé ALPHONSE.	
Hymne au Docteur angélique. <i>Poésie</i>	264
ROMANET DU CAILLAUD, F.	
De l'adoption du méridien de Jérusalem comme point de départ de l'heure cosmopolite.....	258
ROTOURS, J.-ANGOT DES.	
Les dettes publiques.....	203
Le socialisme d'Etat	279
L'Exposition de 1889	504
ROUTHIER, A.-B.	
En cariole	244
ROY, J.-EDMOND.	
Du notariat et des notaires au Canada, avant 1663....	448, 595
SULTE, BENJAMIN.	
Le pays des Grands Lacs au XVII ^e siècle.....	72, 216, 380

TABLE ANALYTIQUE DES MATIÈRES

PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE

ANNÉE 1889

NOTA.—Les noms propres en SEMI-CAPITALES sont ceux des collaborateurs du *Canada-Français* dont les articles sont reproduits.—Les noms propres en italiques sont ceux des auteurs des ouvrages dont il est rendu compte.

	PAGES
Adoption du méridien de Jérusalem comme point de départ de l'heure cosmopolite. Par F. ROMANET DU CAILLAUD.....	258
Observations sur cet article, par T.-E. HAMEL.....	261
Allemand (Le Navire). <i>Poésie</i> . Par ADOLPHE POISSON.....	60
<i>American (The) Catholic Quarterly Review</i> . Compte rendu par M.-E. M.....	308
<i>Annales de l'Ecole libre des Sciences politiques</i> . Compte rendu par ***.....	308
Astronomie (L') et la vie de l'humanité. Essais de science comparée. Par l'abbé P. DE FOVILLE, P. S. S.....	404
Avocats et médecins au Canada sous la domination française. Par J.-EDMOND ROY.....	595
Basilique (La) de Saint-Etienne à Jérusalem. Par l'abbé AUG. GOSSELIN.....	608
Bethléem (La Chapelle de). <i>Poésie</i> . Par LOUIS FRÉCHETTE.....	96
Canadiens (Les) des États-Unis. Par Mgr L. de Guesbriand. Compte rendu par T. H.....	305
<i>Catholic (The) World</i> . Compte rendu par M.-E. M.....	150
Chapelle (La) de Bethléem. <i>Poésie</i> . Par LOUIS FRÉCHETTE.....	96
Chronique scientifique. Par J.-C.-K. LAFLAMME.....	269
Conférence de Lambeth. Compte rendu par M.-E. M.....	151
<i>Controverse (La) et le Contemporain</i> . Compte rendu par M.-E. M.....	155
Dernières (Les) Encycliques de Sa Sainteté Léon XIII. Par Mgr M.-E. MÉTHOT.....	46, 577
Dettes (Les) publiques. Par J. ANGOR DES ROTOURS.....	203
Dix ans au Canada, de 1840 à 1850. Histoire de l'établissement du gouvernement responsable. Par A. GÉRIN-LAJOLIE. 5, 161, 348, 465	
<i>Dominion (The) illustrated</i> . Compte rendu par P.-J.-O. C.....	149
Droit canadien (Histoire du). Par Edmond Laroau. 2nd vol. Compte rendu par T. H.....	305
<i>Dublin (The) Review</i> . Compte rendu par M.-E. M.....	151
Ducharme, C.-M. Ris et Croquis. Compte rendu par P.-J.-O. C.....	304
Dugas, l'abbé G. Monseigneur Provencher et les Missions de la Rivière-Rouge. Compte rendu par T. H.....	306
En cariole. Par A.-B. ROUVHIER.....	244
Encycliques (Les dernières) de Sa Sainteté Léon XIII. Par Mgr M.-E. Méthot.....	46, 577

	PAGES
Enseignement (L') primaire. Questions diverses. Par C.-J. Magnan. Compte rendu par T. H.	306
Exposition coloniale (Souvenirs de l'). Trois mois à Londres. Par JOSEPH MARMETTE.....	104
Exposition (L') de 1889. Par J. ANGOT DES ROTOURS.....	504
<i>French question (The)</i> . Par Joseph Tassé. Compte rendu par P.-J.-O. CHAUVEAU	129
<i>Goesbriand, Mgr L. de</i> . Les Canadiens des Etats-Unis. Compte rendu par T. H.....	305
Gouvernement responsable (Histoire de l'établissement du). Dix ans au Canada. Par A. GÉRIN-LAJOIE	5, 161, 348, 465
Grands Lacs (Le pays des). Par BENJAMIN SULTE.....	72, 216, 380
<i>Hilaire, T. R. Père</i> . Où est le ciel? Compte rendu par M.-E. MÉRHOT.	291
Histoire de l'établissement du gouvernement responsable. Dix ans au Canada. Par A. GÉRIN-LAJOIE.....	5, 161, 348, 465
Histoire du Droit canadien. Par Edmond Lareau, 2 nd vol. Compte rendu par T. H.....	305
Hymne au Docteur angélique. <i>Poésie</i> . Par l'abbé ALPHONSE POULIOT, diacre.....	264
Jacobine (La religion) au XIX ^e siècle. Par H. DESTREL.....	532
<i>Jannet, Claudio</i> . Le socialisme d'Etat et la réforme sociale. Compte rendu par J. ANGOT DES ROTOURS.....	279
Jérusalem (De l'adoption du méridien de) comme point de départ de l'heure cosmopolite. Par F. ROMANET DU CAILLAUD.....	258
<i>Lareau, Edmond</i> . Histoire du Droit canadien, 2 nd vol. Compte rendu par T. H.....	305
Léon XIII (Les dernières Encycliques de Sa Sainteté). Par Mgr M.-E. MÉRHOT.....	46, 577
Mages (Les) et le Messie. Par l'abbé V. MANY, P. S. S.....	101
<i>Magnan, C.-J.</i> L'enseignement primaire. Questions diverses. Compte rendu par T. H.....	306
Médecins et avocats au Canada sous la domination française. Par J.-EDMOND ROY.....	595
Méridien de Jérusalem (De l'adoption du) comme point de départ de l'heure cosmopolite. Par F. ROMANET DU CAILLAUD.....	258
Miscou. Hommes de mer et hommes de Dieu. Par N.-E. Dionne.	433, 514
Montcalm peint par lui-même, d'après des pièces inédites. Par l'abbé H.-R. CASGRAIN.....	313
Monseigneur de Saint-Vallier et l'Hôpital-Général de Québec. Compte rendu par l'abbé L.-A. OLIVIER.....	282
Monseigneur Provencher et les Missions de la Rivière-Rouge. Par l'abbé G. Dugas. Compte rendu par T. H.....	306
Nationalité (La) franco-canadienne. Par P.-J.-O. CHAUVEAU.....	129
Notariat (Du) et des notaires au Canada, avant 1663. Par J.-EDMOND ROY.....	448, 595
Navire (Le) Allemand. <i>Poésie</i> . Par ADOLPHE POISSON.....	60

	PAGES
Observations sur l'article du Méridien de Jérusalem comme point de départ de l'heure cosmopolite. Par T.-E. HAMEL.....	261
Où est le séjour des morts. Par M.-E. MÉTHOT.....	291
Pages sombres (Les) de l'histoire. Par JOSEPH DESROSNIERS.....	454
Pays (Le) des Grands Lacs. Par BENJAMIN SULTE.....	72, 216, 380
Poète (Le). <i>Poesie</i> . Par NAPOLEON LEGENDRE.....	213
Provencher (Monseigneur) et les Missions de la Rivière-Rouge. Par l'abbé G. Dugas. Compte rendu par T. H.....	306
Rameau (Strophes à). <i>Poesie</i> . Par ADOLPHE POISSON.....	69
Religion Jacobine (La) au XIX ^e siècle. Par H. DESTREL.....	532
Revue européenne. Par P.-J.-O. CHAUVEAU.....	139, 298, 457, 614
Ris et croquis. Par C.-M. Ducharme. Compte rendu par P.-J.-O. C....	304
<i>Revue (La) française de l'Étranger et des Colonies</i> . Compte rendu par P.-J.-O. C.....	307
Saint-Etienne (La Basilique de) à Jérusalem. Par l'abbé AUG. GOSSELIN.	608
Saint-Vallier (Mgr de). Par l'abbé L.-A. OLIVIER.....	282
Science comparée (Essais de). L'astronomie et la vie de l'humanité. Par l'abbé P. DE FOVILLE, P. S. S.....	404
Socialisme d'Etat (Le). Par J. ANGOT DES ROTOURS.....	279
Souvenirs de l'Exposition coloniale. Trois mois à Londres. Par JOSEPH MARMETTE.....	114
<i>St. Basil's Hymn book</i> . Compte rendu par T. H.....	306
Strophes à Rameau. <i>Poesie</i> . Par ADOLPHE POISSON.....	69
<i>Tassé, Joseph</i> . The French question. Compte rendu par P.-J.-O. CHAUVEAU.....	129
Thomas d'Aquin, Saint. Hymne en son honneur. <i>Poesie</i> . Par l'abbé ALPHONSE POULIOT, diacre.....	264
Trois mois à Londres. Souvenirs de l'exposition coloniale. Par JOSEPH MARMETTE.....	114